MPOYI BAJIKILA LUKUSA

Juin 2021

**Projet d’appui a la REFORME De l’AMENAGEMENT du territoire (PARAT)**

**MISSION D’ÉVALUATION À MI-PARCOURS draft du Projet de RApport**

**Sommaire**

Conformément au Cycle de Gestion de Projet et sous la responsabilité directe du Secrétariat Exécutif du Fonds National REDD+ [SE-FONAREDD] basé en République Démocratique du Congo [RDC], les Autorités congolaises et l’Initiative pour la Forêt de l’Afrique Centrale [CAFI]ont décidé de procéder à l’Evaluation à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d’Appui à la Réforme de l’Aménagement du Territoire [PARAT].

Le financement du Programme d’Appui à la Réforme de l’Aménagement du Territoire est relatif à l’Objectif 5 de la Lettre d’Intention signée le 22 Avril 2016, entre la RDC et CAFI. Cet accord définit d’une part des engagements de la part du Gouvernement de la RDC en termes de Jalons à atteindre et de l’autre part un appui financier de CAFI via le FONAREDD en vue d’atteindre ces Jalons.

CAFI est une initiative multi bailleur qui soutient des investissements nationaux stratégiques et holistiques sur la REDD + et le développement sobre en émissions, tout en se concentrant sur les pays d’Afrique centrale à haut couvert forestier. Il s’agit de la RDC, de la République du Congo, de la République Centre Africaine, du Gabon, du Cameroun et du Tchad.

Le PARAT fait partie des interventions prioritaires du Plan d’investissement REDD+ devant permettre à la RDC de se doter des outils de gestion spatiale ainsi que des capacités technique, matérielles et humaines pour assurer la mise en cohérence et les arbitrages stratégiques entre différentes politiques sectorielles grâce à un processus participatif et à un engagement multipartite d’une part, et d’orienter les investissements y afférents d’autre part.

Le PARAT participe à l’atteinte de l’effet 5 du Plan d’Investissement du Fonds National REDD+ 2016-2020 qui vise « une meilleure planification des activités humaines permettant une optimisation de l’utilisation de l’espace et une diminution de leur impact sur les forêts ».

Ce programme vise à soutenir la stratégie gouvernementale d’atténuation des changements climatiques, et notamment la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+. Son objectif global est de permettre à la RDC de se doter d’une Politique nationale d’Aménagement du Territoire [PNAT] respectueuse de la ressource forestière et des droits et besoins des communautés locales et peuples autochtones, ainsi que d’un Schéma National d’Aménagement du Territoire [SNAT] dans une perspective de gestion rationnelle, durable et économe de l’espace. Les objectifs spécifiques du PARAT sont les suivants :

* Poser les fondements de l’Aménagement du Territoire en RDC à travers les instruments juridiques et reglementaires visant à améliorer la gestion spatiale du pays. Il s’agit d’une Politique Nationale d’Aménagement du Territoire [PNAT] respectueuse de la ressource forestière, des droits et besoins des communautés locales y compris des Peuples Autochtones [PA] assortie d’un projet de Loi relative à l’Aménagement du Territoire ;
* Doter le Ministère de l’Aménagement du Territoire des cadres institutionnels fonctionnels ainsi que des capacités de pilotage, de mise en œuvre et de suivi-évaluation de la réforme de l’Aménagement du Territoire ;
* Doter la RDC d’une vision concertée d’affectation des espaces et de gestion durable des ressources naturelles grave aux outils technique de planification territoriale en articulation avec le processus REDD+ . Ces outils sont entre autres : (iii) le SNAT dans une perspective de gestion rationnelle, durable et économe de l’espace et (iii) les guides méthodologiques permettant de renforcer les capacités de l’administration de l’aménagement du territoire et d’orienter les provinces dans le choix de l’affectation de l’usage des terres.

Les activités prévues pour contribuer à l’atteinte de ces objectifs sont regroupées dans les trois (« ) volets ci-après :

* Volet juridique et réglementaire : portant sur les fondements de l’AT en RDC,
* Volet institutionnel et organisationnel : visant la mise en place et l’opérationnalisation des structures d’animation du processus de la réforme et de mise à niveau du Ministère en charge de l’AT,
* Volet technique : précisant les outils de planification territoriale en articulation avec le processus REDD+

Le financement du FONAREDD est décaissé en deux tranches calées sur des Jalons temporels : une première tranche ayant servi d’avance pour réaliser les Jalons intermédiaires 2018 et une deuxième tranche conditionnée à la performance, la réalisation de ses objectifs relatifs aux Jalons 2020.

Ainsi, cette évaluation externe indépendante devra permettre de déterminer les réalisations relatives à la 2ième Tranche vis-à-vis des engagements.

Le but ultime de la mission est la compréhension de la performance de la mise en œuvre du PARAT, des facteurs déterminants et ceux qui ont freiné l’obtention des résultats, de manière à servir de base à la planification d'actions et d'interventions futures dans la mise en œuvre du financement de la 2ième Tranche et le secteur de l’AT en RDC.

Sur le plan méthodologique, cette évaluation à mi-parcours s’articule autour de quatre (4) fonctions principales, non nécessairement séquentielles.

En effet, il s’agira de la triangulation (i) des Questions d’Evaluation dans les Termes de Reference et/ou découlant de la revue des documents pertinents et des rencontres avec les principales parties prenantes ; (ii) du Constat provenant de la lecture et revue des divers documents, des rencontres avec les parties prenantes et personnes ressources, de la collecte des données quantitatives et qualitatives, de l’Assistance Technique, etc., (iii) de l’Analyse, du jugement, de la perception et de l’expérience de la mission.

Ainsi, c’est cette triangulation a permis de (iv) de dégager une Synthèse, d’indiquer des Enseignements, de tirer des Conclusions et de formuler des Recommandations pour le 2ième Phase du PARAT.

L’évaluation en profondeur du projet et de ses activités montre qu’il est plutôt un appui à secteur naissant, l’Aménagement du Territoire[[1]](#footnote-1), que d’un appui à une réforme proprement dite[[2]](#footnote-2).

Le PARAT est jugé hautement pertinent car, dans son ensemble, il permet à la RDC d’opérationnaliser le secteur naissant de l’Aménagement de Territoire[[3]](#footnote-3), les aspects REDD+ de sa stratégie de développement et ses engagements régionaux et internationaux en vue de la protection de l’environnement.

En ciblant à l’Aménagement du Territoire avec son caractère transversal, par le biais de son intérêt pour la forêt, ce financement de CAFI touche à l’un des besoins cruciaux de planification, de modernisation et de développement du pays.

La valeur ajoutée de CAFI est énorme et a permis, principalement, la mobilisation de ressources financières, techniques et humaines importantes au service du secteur de l’AT et de la protection des écosystèmes en concertation avec les populations locales.

A mi-parcours, la revue des Rapports annuels de Suivi de la mise en œuvre des activités du PARAT 2017, 2018, 2019 et 2020 et les recoupements font ressortir que mis à part quelques activités relatives au Volet 2 : Organisationnel et Institutionnel et son Résultat 3 « Les capacités (techniques, humaines et matérielles) et le leadership de l'Administration centrale et provinciale du Ministère de l'AT sont renforcés pour appuyer le processus de réforme de l'AT » *[comme : Réaliser "l’audit institutionnel et organisationnel" du MAT ; Mettre en place et opérationnaliser le système d'information interne (site Web) ; Mettre en place et opérationnaliser le système d'information externe (plateforme informatique) ; Réaliser des analyses spatiales montrant les pressions sur la forêt et les milieux sensibles]*, toutes les autres activités ont été conduites ou sont en train de l’être. Par exemple le Plan de Directeur Information du MAT vient d’être transmis (juin 2021)

Pour le Volet 1« Juridiques et Règlementaires », les extrants comme la PNAT et du projet de loi sur l’AT produits et adoptés par le gouvernement ont été produits et le plan de communication de la réforme de l’AT visant à communiquer sur et à vulgariser les instruments produits à travers tout le pays est disponible et qu’il reste à le mettre en œuvre.

En ce qui concerne, le « Volet 3 : Technique », la production de extrants relatifs au Résultat 4 est en cours. Il s’agit du draft du rapport de diagnostics sectoriels et spatiaux en vue de l’étude du SNAT ainsi que les différents guides méthodologiques pour l’élaboration des plans d’AT au niveau provincial, local et de terroirs villageois.

En tenant compte du contexte la pandémie et du délai dans la disponibilité de la 2ième Tranche, les activités mises en œuvre sont en train de concourir à l’atteinte des objectifs assignés au PARAT.

Les procédures d’efficience ont été suivies. La préparation du PARAT est basé sur une analyse situationnelle qui a conduit à une analyse de la réponse destinée à soutenir l’AT en RDC. Le Cadre de résultats du PARAT est robuste. La passation de marchés, pour l’achat d’équipements et le recrutement des experts ou des firmes, est basée sur un appel à compétition et est transparent.

Les délais rencontrés dans la mise en œuvre du projet peuvent être regroupés dans les catégories suivantes : (i) délais dus aux processus de recrutement ou d’achat, (ii) délais de nature programmatique c’est-à-dire le temps nécessaire à la recherche de consensus, au processus de validation des rapports des firmes et des consultants, …, (iii) délais causés par l’indisponibilité des ressources financières et (iv) les délais imputables au cas de force majeure et non sous contrôle du projet.

Des mécanismes (ateliers, retraites, etc.) sont en place pour s’assurer et améliorer de la qualité des livrables.

Le taux d’exécution budgétaire est de 100%.

Toutefois, le ProDoc présente les lacunes suivantes : (i) les Objectifs Spécifiques par volet sont, en fait, des produits, (ii) il ne donne pas et ni ne traitre du cadre de collaboration entre le PARAT et les PIREDD sur l’Aménagement du Territoire), (iii) les études des impacts environnementaux et sociaux de chaque livrables n’ont été pris en compte.

L’étude exhaustive et l’observation respectivement prévues pour 2017 et 2019 n’ont encore été conduites.

Par ailleurs, il y a perte de momentum et une certaine démobilisation suite à la non disponibilité de la 2ième Tranche. En fait, les experts de la CAT et d’autres qui pris en charge par le budget à travers le PNUD n’ont plus été payé depuis janvier 2021.

Les Jalons 2020, le 1ier jalon qui concerne la PNAT a été atteint. Le 2ième jalon qui concerne la production de SPAT n’était pas une responsabilité directe du PARAT mais plutôt des PIREDD. Toutefois, les SPAT ont été produits, au titre du PIREDD Oriental, pour les trois (3) provinces de la Tshopo, de Bas Uélé et de l’Ituri.

Sur la base de l’expérience d’autres projets d’appuis sectoriels, en RDC et ailleurs en Afrique et en Asie, la RDC a besoin d’un appui financier et technique sur une longue période, d’au moins une génération, afin d’asseoir le secteur de l’Aménagement du Territoire.

Le G.RDC vient de poser un geste louable en mettant à la disposition du Secrétariat à l’AT les ressources, **2** 347 704 203 FC soient 1 173 852 USD qui lui reviennent au titre de Loi des Finances pour l’exercice 2021 pour son fonctionnement normal et équipement nécessaire à travail.

Mais, le vrai défi du pays reste les ressources financières (pour l’achat et le renouvellement des équipements, la mise à jour des logiciels, la revue de la PNAT, du SNAT, des SPAT et de la Loi sur l’AT, et le recrutement des Assistances Techniques) qui sont une contrainte.

L’appui fournit au titre du PARAT et ses acquis ne dureront pas sans les institutions pertinentes (le Secrétariat Général, les Directions provinciales, les Services Techniques aux niveaux des Territoires, Communes, Chefferies et Secteurs) ne sont outillées, formées, opérationnelles et payées.

Bien que le pays possède un mécanisme efficace et transparent de passation des marchés, les produits du PARAT sont moins susceptibles d’être soutenus, principalement en raison de contraintes sur les ressources financières. En fait, le vrai défi du pays reste les ressources financières (pour l’achat et le renouvellement des équipements, mise à jour des logiciels, revue de la PNAT, du SNAT, des SPAT et de la Loi sur l’AT, et le recrutement des Assistances Techniques) qui sont une contrainte.

Par ailleurs, les risques fiduciaires existent.

La CAT et la collaboration avec les institutions universitaires locales, les centres de recherche, les organismes spécialisés gouvernementaux renforcent l’expertise technique locale.

Une mission d’évaluation à mi-parcours n’est pas, nécessairement, le moment idéal pour apprécier l’impact d’un projet « soft ». En effet, l’impacts des appuis sectoriels et aux politiques, de formations, …, se font sentir sur le long terme lorsqu’il y a un appui continu.

Dans la même lignée, les études relatives à la Théorie de Changement se conçoivent mieux lors des évaluations finales et surtout lors des évaluations ex-post.

Toutefois, sur le plan agrégé, il peut être mentionné qu’en ce moment le PARAT (et les PIREDD) est le moteur de mise en place du secteur de l’AT en RDC. Il en fournit les moyens, le cadre intellectuel, l’expertise nécessaire et les réalisations.

Par ailleurs, l’un des effets, de la mise en œuvre de la PNAT, adoptée en mars 2020, est la mise en place de l’Observatoire National de l’Aménagement du Territoire et l’ANATER

La revue des missions de l’ANATER et de l’ONAT fait ressortir que l’ANATER est en charge de la conception et de l’élaboration des outils de planification et les projets relatifs l’AT alors que l’ONAT est responsable du suivi-évaluation, de manière permanente, de l’utilisation et l’occupation rationnelle de l’espace physique du pays conformément aux outils de planification spatiale.

Les risques identifiés lors de la formulation du ProDoc restent valides et dénotent de la connaissance du pays, du secteur et des projets de développement.

Les modalités de mise en œuvre du PARAT sont un cadre classique d’exécution de projets et programmes de développement. Les lourdeurs de procédures du PNUD ont été indiqué comme problème.

La revue des Rapports Annuels sur l’Etat d’Avancement du PARAT, les échanges avec le Secrétariat Général à l’AT, le PNUD, le SE-FONAREDD, la CAT, les rapports des rencontres bilatérales entre agences, … et les listes de présences aux réunions, rencontres ateliers, retraites, …, montrent que des efforts humains et professionnels ont fournis pour que les processus de formulation de la PNAT, de la LCAT, les GM, et des autres livrables soient inclusifs et participatifs.

Le cadre de mise de mise en œuvre du projet à travers le PNUD, le Secrétariat General à l’AT et la CAT fonctionne normalement.

Toutefois, l’équipe de mise en œuvre du PNUD doit avoir en son sein aux moins deux (2) experts de plus de niveau senior (et voire d’expertise internationale si nécessaire) : (i) un/une spécialiste en Aménagement du Territoire et (ii) d’un(e) spécialiste en agroforesterie ou en économie / protection forestière.

Il est nécessaire de procéder à évaluation de la production de chacun des douze (12) experts de la CAT.

Dans ces conditions, il convient d’apprécier la production et de la contribution individuelle du personnel du Secrétariat Général qui perçoit la prime de motivation salariale du PNUD.

La revue en profondeur de (i) comptes rendus de réunions de réunions du Comité Pilotage, (ii) Procès-Verbaux de réunions mixtes hebdomadaires MAT-PNUD et (iii) les rapports annuels sur l’état d’avancement du PARAT fait ressortir que le projet a système robuste de gouvernance et de suivi.

En dernière analyse, le secteur de l’AT et la protection des écosystèmes vont continuer d’avoir besoin d’appui extérieur.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Recommandations** | | | |
| **Recommandations spécifiques au Gouvernement de la RDC** | | | |
| **Recommandation** | | **Entité responsable** | **Timing** |
| 4.3.1 | Mettre en place le cadre institutionnel de la réforme de l’Aménagement du Territoire comme initialement prévu dans le document du projet AT (section arrangement institutionnel) à savoir le COPIRAT et ses organes d’appui (comité technique + secrétariat, etc.) | MAT, PNUD et toutes les parties prenantes car le COPIRAT est multisectoriel/multi-acteur | Avant fin 2021 |
| 4.3.2 | Mettre en place et assurer le fonctionnement d’un cadre de dialogue, concertation, de consultation et de collaboration approprié avec toutes les parties prenantes afin d’échanger et de trouver des consensus sur tous les sujets pertinents de l’AT prévus dans le cadre de la réforme. | MAT, PNUD, SE-FONAREDD | Avant fin 2021 |
| 4.3.3 | Renforcer les capacités du Secrétariat général ainsi que de ses directions et cellules techniques à accomplir leurs missions et tâches afin de garantir la participation, l’appropriation et la pérennisation de la réforme de l’AT (formations, bureaux, mobiliers, matériels roulants, équipements informatiques, frais de fonctionnement, salaires, primes, etc.). | MAT, PNUD | Maintenant |
| 4.3.4 | Implanter, renforcer les capacités et assurer le bon fonctionnement des divisions provinciales de l’AT et Services Techniques AT au niveau des Territoires et Secteurs /Chefferies particulièrement dans les zones d’intervention des PIREDD (formations, bureaux, mobiliers, matériels roulants, équipements informatiques, frais de fonctionnement, salaires, primes, etc.). | G.RDC (et Ministère de de l’AT) | Maintenant |
| 4.3.5 | Prévoir la révision de la PNAT en conformité avec les dispositions réglementaires en la matière |  |  |
| 4.3.6 | Rechercher et s’assurer d’un financement pour d’une 2ième génération d’Appui à l’AT auprès de CAFI et autres partenaires financiers afin de diversifier les sources des financements pour l’AT. | G.RDC (et Ministère de de l’AT, Ministères des Finances, SE-FONAREDD+) | Maintenant |
| 4.3.7 | Entreprendre une étude (de simulation) profonde sur la rentabilité de ressources de l’AT sur la base de ce qui est indiqué dans la PNAT et le projet de loi sur l’AT. | MAT  (Cabinet et Secrétariat Général) | Avant fin 2021 |
| 4.3.8 | S’impliquer pour faire avancer le processus d’adoption et de promulgation du projet de Loi sur l’AT transmis à l’Assemblée Nationale et au Senat (contact, plaidoyer du Ministre de l’AT et suivi permanent au niveau des commissions parlementaires concernées par le projet) | MAT (PARAT et le PNUD, FONRAREDD) | Maintenant |
| 4.3.9 | Capitaliser les expériences, les extrants opportunités offertes par les PIREED dans le processus national d’AT | Secrétariat Général | Au cours de la mise en œuvre du PARAT |
| Provinces |
| ONAT |
| 4.3.10 | Maintenir la CAT | MAT (et le PNUD) | Moyen et long terme |
| 4.3.11 | Identifier les actions prioritaires permettant de poursuivre et de finaliser la phase de la réforme de l’AT en cours. | MAT, PNUD, FONAREDD, CAFI | Maintenant |
|  | Préparer le financement d’une 2ième génération d’appui à l’AT et considérer de prérequis et de corequis | MAT, PNUD, FONAREDD, CAFI | D’ici 2021 |
| 4.3.12 | Implanter des PIREDD ou projets similaires dans toutes les provinces | G.RDC (+SE-FONAREDD) | Dès que possible |
| 4.3.13 | Clarifier les attributions de l’ANATER vis-à-vis de celles déjà conférées à la Direction Politique, Règlementation et Normes d’AT du Secrétariat Général à l’AT | MAT | Immédiatement |
| **Recommandations spécifiques à CAFI** | | | |
| **Recommendation** | | **Entité responsable** | **Timing** |
| 4.7.14 | Libérer la 2ième Tranche | CAFI | Maintenant |
| 4.3.15 | Préparer le financement d’une 2ième génération d’appui à l’AT et considérer de prérequis et de corequis | SE-FONAREDD et CAFI | Maintenant |
| 4.3.16 | Mettre en place un mécanisme adéquat de participation, suivi-évaluation de la réforme de l’AT |  |  |
| **Recommandations spécifiques au SE-FONAREDD+** | | | |
| **Recommendation** | | **Entité responsable** | **Timing** |
| 4.3.17 | Organiser et formaliser une plateforme de rencontre pour échange entre le PARAT et les PIREDD (à laquelle on pourrait considérer d’adjoindre les Directions provinciales d’AT et l’ONAT) et entre les PIREDD | PNUD et SE-FONAREDD+Ministère de l’AT et provinces | Maintenant |
| 4.3.18 | Afin de tenir compte (i) de la durée réelle des consultations publiques sous-estimées dans les chantiers de la réforme de l’AT, (ii) de la nécessité de rattraper de la récupérer le retard accumulé à cause de la COVID-19 et (iii) de la non disponibilité de financement de la 2ième Tranche, il impératif de revoir la durée de la prorogation du projet. | SE-FONAREDD/CAFI, MAT (et le PNUD) | Immédiatement |
| **Recommandations spécifiques au PNUD** | | | |
| **Recommandation** | | **Entité responsable** | **Timing** |
| 4.3.19 | Adapter son fonctionnement, surtout ses modalités de paiements, aux besoins du PARAT et de ses parties prenantes congolaises | PNUD | Immédiatement |
| 4.3.20 | Procéder à une évaluation de chacun des experts sectoriels de la CAT et des Directeurs du Secrétariat Général qui perçoivent la prime de motivation | MAT (avec le PNUD) | Le plus rapidement possible |
| 4.3.21 | Etant donné la rotation de directeurs tous les 3 ans, considérer associer la DANTIC et la Direction Contrôle et Évaluation du Secrétariat Général aux activités du projet | PNUD | Dès possible |
| 4.3.22 | Renforcer la prise en compte des impératifs liés à la préservation/gestion durables des ressources naturelles, particulièrement forestières ainsi que des droits des communautés locales et peuples autochtones dans tous les processus d’AT prévus dans la réforme de l’AT (SNAT, PPAT, PLAT, ….) | PNUD/CAT | Immédiatement |
| 4.3.23 | Renforcer les capacités de l’équipe de coordination & gestion du programme en matière de contrôle-qualité et le suivi-évaluation de tous les processus et livrables attendus de la réforme de l’AT | PNUD | Immédiat |
|  | Renforcer les appuis aux PIREDD | MAT, PNUD | Immédiatement |
| 4.3.24 | Renforcer la la communication et la visibilité du projet AT (bulletin sur le PARAT, site Web, etc.) | MAT, PNUD | Immédiatement |
| **Recommandations pour le futur** | | | |
| **Recommandation** | | **Entité responsable** | **Timing** |
| 4.1.25 | Au-delà de fonds de contrepartie et de ressources pour le fonctionnement normal et l’équipement nécessaire au travail du Secretariat Général et de démembrements, contribuer financièrement aux projets futurs d’appui à l’AT | G.RDC (et Ministère de de l’AT) | Futurs projets |
| 4.1.25 | Etant donné le caractère transversal et multisectoriel de l’AT et les besoins, diversifier ses partenaires techniques et financiers. | G.RDC (Ministère de l’AT) | Futurs projets |

# Table des Matières

[Table des Matières a](#_Toc75701795)

[Liste des Abréviations et des Acronymes b](#_Toc75701796)

[Liste de tableaux d](#_Toc75701797)

[Liste de figues d](#_Toc75701798)

[Liste de photos d](#_Toc75701799)

[1 Introduction 1](#_Toc75701800)

[2 Evaluation 11](#_Toc75701822)

[2.1 Pertinence 11](#_Toc75701823)

[2.2 Efficacité 16](#_Toc75701829)

[2.3 Efficience 24](#_Toc75701833)

[2.4 Pérennité 36](#_Toc75701841)

[2.5 Impact 39](#_Toc75701847)

[2.6 Aspects Spécifiques 43](#_Toc75701850)

[2.6.1 Cohérence du PARAT 43](#_Toc75701851)

[2.6.2 Valeur ajoutée de CAFI 45](#_Toc75701852)

[2.6.3 Revue des risques 46](#_Toc75701853)

[2.6.4 Qualité du montage institutionnel et fonctionnement du PARAT 48](#_Toc75701854)

[2.6.5 Performance des partenaires directement impliquées dans la mise en œuvre du PARAT 50](#_Toc75701855)

[2.6.6 Logique d’Intervention, Cadre Logique et Cadre des Résultats 55](#_Toc75701856)

[2.6.7 Supervision et suivi 59](#_Toc75701857)

[2.6.8 Les Sauvegardes environnementales et sociales 61](#_Toc75701858)

[2.6.9 Approche participative 62](#_Toc75701859)

[2.6.10 Théorie du changement 63](#_Toc75701860)

[2.6.11 Visite en province 66](#_Toc75701861)

[2.6.12 Problème(s) rencontré(s) 78](#_Toc75701862)

[2.6.13 Perspectives 79](#_Toc75701863)

[3 Synthèse, Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces 80](#_Toc75701864)

[3.1 Synthèse 80](#_Toc75701865)

[3.2 Forces, Points faibles, Opportunités et Menaces 81](#_Toc75701866)

[4 Leçons apprises, Conclusions et Recommandations 82](#_Toc75701867)

[4.1 Leçons apprises 82](#_Toc75701868)

[4.2 Conclusions 82](#_Toc75701869)

[4.3 Recommandations 85](#_Toc75701870)

[5 Liste des documents consultés 87](#_Toc75701871)

[6 Annexes I](#_Toc75701872)

[Annexe 6.1 : Liste des personnes rencontrées II](#_Toc75701873)

# Liste des Abréviations et des Acronymes

| **Liste des Abréviations et des Acronymes** | |
| --- | --- |
|  |  |
| ANATER | Agence Nationale d’Aménagement du Territoire |
| AT | Aménagement du Territoire |
| BEAU | Bureau d’Etudes d’Aménagement Urbain |
| CA | Conseil d’Administration |
| CAFI | Central Africa Foret Initiative |
| CAT | Cellule d’Appui Technique |
| CLD | Comité Local de Développement |
| CVD | Comité Villageois de Développement |
| CODELT | Conseil pour le Défense Environnementale par la Légalité et let Traçabilité |
| CEAC | Communauté Économique de l’Afrique Centrale |
| CGP | Cycle de Gestion de Projet |
| COMIFAC | Commission X des Forets d’Afrique Centrale |
| COPIL | Comité de Pilotage |
| COPIRAT | Comité de Pilotage de la Réforme de l’Aménagement du Territoire |
| COVID -19 | Corona Virus 2019 |
| CL | Communauté Locale |
| CT | Comité Technique |
| CTR | Comité Technique chargé de pilotage des Réformes / Ministère des Finances |
| DANTIC | Direction d’archives et des Nouvelles Technologies de communication et de l’Information |
| DEP | Direction Etudes et Planification |
| DIM | Direct Implementation |
| DGPA | Dynamique des Groupes des Peuples Autochtones |
| DPNR | Direction Politique, Normes et Règlementation |
| DRH | Direction des Ressources Humaines |
| DSCRP | Document Stratégique de croissance et de Réduction de Pauvreté |
| ENABEL | Agence Belge de Développement |
| EMP | Evaluation à mi-parcours |
| ETD | Entité Territoriale Décentralisée |
| FAO | United Nations Food and Agriculture Organisation |
| FC | Franc Congolais |
| GM | Guide Méthodologique |
| G.RDC | Gouvernement de la République Démocratique du Congo |
| GTCR-R | Groupe de Travail Climat REDD+ Rénové |
| ICCN | Institut Congolais pour la Conservation de la Nature |
| IGC | Institut Géographique Congolais |
| INS | Institut National des Statistiques |
| JICA | Japanise International Cooperation Agency |
| LCAT | Loi cadre de l’Aménagement du Territoire |
| LOI | Letter of Intention (Lettre d’intention) |
| LYNAPYCO | Ligue Nationale des Pygmées du Congo |
| ONAT | Observatoire Nationale de l’Aménagement du Territoire |
| MAT | Ministère de l’Aménagement du Territoire |
| MATRV | Ministère de l’Aménagement du Territoire et de Rénovation de la Ville |
| MATUH | Ministère de l’Aménagement du Territoire, de l’Urbanisme et de de l’Habitat |
| MEMP | Mission d’évaluation à mi-parcours |
| ONU HABITAT | Organisation des Nations Unies – HABITAT |
| QE | Question d’Evaluation |
| PA | Peuple Autochtone |
| PARAT | Projet d’Appui à la Réforme d’Aménagement |
| PDP | Plan de Développement Provincial |
| PIF | Programme d’Investissement pour la Forêt. |
| PIREDD | Programme Intégré REDD |
| PGRN | Plan de Gestion des Ressources Naturelles |
| PLAT | Plan Local d’Aménagement du Territoire |
| PLD | Point Lumineux de Développement |
| PNAT | Politique Nationale d’Aménagement du Territoire |
| PNSD | Programme National Stratégique de Développement |
| PNUD | Programme des Nations Unies pour le Développement |
| PPAT | Plan Provincial d’Aménagement du Territoire |
| PTF | Partenaire Technique et Financier |
| ProDoc | Document de Projet/Programme |
| REPALEF | Réseau des Populations des Auctochones et Locales pour la Gestion Durable des Ecosystèmes Forestiers (de la RDC) |
| RFN | Rainforrest Foundation Norway |
| SADC | Southern Africa Developpement Community |
| SNAT | Schéma National d’Aménagement du territoire |
| SPAT | Schéma Provincial d’Aménagement du territoire |
| SE-FONAREDD | Secrétariat Exécutif du Fonds National REDD |
| SIG | Système d’Information Géographique |
| SG | Secrétaire Général |
| UAAT | Unité d’Appui à l’Aménagement du Territoire |
| USD | United States Dollar |
| WRI | World Ressources Institute |
| WWF | World Wide Fund for Nature |

# **Liste de tableaux**

[Tableau 1: Contexte du PARAT 2](#_Toc75702038)

[Tableau 2: Parties prenantes du PARAT 3](#_Toc75702039)

[Tableau 3: Cadre de Mise en Œuvre du PARAT 6](#_Toc75702040)

[Tableau 4: Budget du PARAT 8](#_Toc75702041)

[Tableau 5 Objectifs et Résultats escomptés de la mission 9](#_Toc75702042)

[Tableau 6: Appréciation des Résultats 20](#_Toc75702043)

[Tableau 7: Appréciation de l’atteinte des Objectifs Spécifiques 22](#_Toc75702044)

[Tableau 8: Appréciation de l’atteinte de l’Objectif Général 23](#_Toc75702045)

[Tableau 9: Processus de formulation de la PNAT 29](#_Toc75702046)

[Tableau 10: Appréciation de l’atteinte des Jalons 2020 33](#_Toc75702047)

[Tableau 11: Exécution budgétaire de la 1ière Tranche du PARAT à mi-parcours 34](#_Toc75702048)

[Tableau 12: Ressources de l’Etat destinées à pour l’Aménagement du Territoire 39](#_Toc75702049)

[Tableau 13: Mission de l’ANATER et de l’ONAT 41](#_Toc75702050)

[Tableau 14: Appréciation de la qualité des risques identifiés dans le ProDoc 47](#_Toc75702051)

[Tableau 16: Performance de la CAT 54](#_Toc75702052)

[Tableau 17: Cadre logique proposé (à titre indicatif) 57](#_Toc75702053)

[Tableau 18: Forces, Points faibles, Opportunités et Menaces 81](#_Toc75702054)

[Tableau 19: Recommandations 86](#_Toc75702055)

# **Liste de figues**

[Figure 1: Couple et d’un cycle « PNSD et SNAT » 12](#_Toc75702064)

[Figure 2: Les trois “I” 13](#_Toc75702065)

[Figure 4: Proposition de Théorie de changement pour le PARAT 64](#_Toc75702066)

# **Liste de photos**

[Photo 1: Séance Pleinière de l’équipe conjointe avec la coordination du PIREDD Maï-Ndombe 68](#_Toc75702092)

[Photo 2: Trajet Nioki-Kutu par canot rapide sur la rivière Fimi 70](#_Toc75702093)

[Photo 3 : L’Administrateur de Territoire Adjoint de Kutu, Chargé des Finances, Economie et Développement 70](#_Toc75702094)

[Photo 4 : Bureau de la Division Provinciale de l’AT, Province de la Tshope (et deux chefs de bureau) 74](#_Toc75702095)

[Photo 5 : L’endroit actuel où siège les Services Techniques du Secteur Bokumu Nandombe, Territoire d’Ubundu, Province de la Tshopo 75](#_Toc75702096)

[Photo 6 : Bureau de la Division Provinciale de l’AT, Province de la Tshope 76](#_Toc75702097)

# 1 Introduction

## 1.1 Avant-propos

### 1.1.1 Origine de la mission

Ainsi que le requiert le Cycle de Gestion de Projet [CGP] et le Document de projet [ProDoc] du Programme d’Appui à la Réforme de l’Aménagement du Territoire [PARAT] en République Démocratique du Congo [RDC], et sous la responsabilité directe du Secrétariat Exécutif [SE] du Fonds National pour la Reduction de Emissions dues la Déforestation et à Dégradation des Forets [FONAREDD+] basé en RDC, les Autorités congolaises, l’Initiative pour la Forêt de l’Afrique Centrale [CAFI] et le Programme des Nations Unies pour le Développement [PNUD] ont décidé de procéder à l’Evaluation à mi-parcours [EMP] de la mise en œuvre du PARAT.

### 1.1.2 Délimitation du champ central du travail

A ce point de sa mise en œuvre, il s’agit de l’évaluation à mi-parcours [EMP] du financement du PARAT relatif à l’Objectif 5 de la Lettre d’Intention [LOI], signée le 22 Avril 2016, entre la RDC et CAFI.

Cet accord définit d’une part des engagements en termes de Jalons à atteindre et de l’autre part un appui financier en vue d’atteindre ces Jalons.

## 1.2 Initiative pour la Foret de l’Afrique Centrale, le Plan d’Investissement REDD et le Fonds National REDD

### 1.2.1 Initiative pour la Foret de l’Afrique Centrale

CAFI est une initiative qui soutient des investissements nationaux stratégiques et holistiques sur la REDD + et le développement sobre en émissions, tout en se concentrant sur les pays d’Afrique centrale à haut couvert forestier

L’objectif de CAFI est de reconnaître et préserver la valeur des forêts dans la région afin d’atténuer les changements climatiques, réduire la pauvreté et contribuer au développement durable.

### 1.2.2 Le Plan d’Investissement REDD 2012-2020

Le Plan d’investissement pose le cadre programmatique des investissements REDD+ pour un premier cycle, sur la période 2015-2020, de mise en œuvre de la Stratégie Nationale Cadre REDD+ validée en Novembre 2012 par le Comité National REDD+ et par le Gouvernement de la RDC [G.RDC] en Conseil des Ministres. Le Plan intègre, également, les contributions des parties prenantes consultées pendant sa préparation en 2013 et en 2015.

Ainsi, ce Plan d’investissement est un document cadre pour tous les investissements REDD+ en RDC.

### 1.2.3 Le Fonds National REDD

Le soutien de CAFI passe par le Fonds CAFI, un fonds fiduciaire géré par le Bureau des Fonds Fiduciaires Multipartenaires des Nations Unies.

Le Fonds National REDD+ [FONAREDD+] a été établi en tant que véhicule financier de la Stratégie Nationale REDD+ en RDC et plus particulièrement de ses Plans d’Investissement.

Les objectifs spécifiques suivants lui ont été assignés :

* Promouvoir l’alignement dans le pays des interventions du secteur public et privé, national et international sur les objectifs REDD+ ;
* Assurer la transparence et la consolidation de l’information ainsi que l’application de la loi dans les secteurs pertinents pour la REDD+ ;

Le sous objectif : « Assurer la transparence et la consolidation de l’information ainsi que l’application de la loi dans les secteurs pertinents pour la REDD+ ».

## 

## 1.3 Programme d’Appui à la Réforme de l’Aménagement du Territoire en RDC et son contexte

Le Programme d’Appui à la Réforme de l’Aménagement du Territoire [PARAT] est une réponse du PNUD à l’Appel à Manifestation d’Intérêt [AMI] N°5 lancé par le FONAREDD en juin 2016 afin de sélectionner un document de programme ou note d’idée de programme et une (des) agence(s) capable de mettre en œuvre et accompagner le Ministère de l’Aménagement du Territoire à mener à bien la Réforme d’aménagement du territoire de la RDC, conformément aux résultats définis dans le Plan d’Investissement REDD+. Sa conception a fait l’objet d’une collaboration étroite avec le Ministère en charge de l’AT à travers l’Unité d’Appui à l’AT [UAAT] muée actuellement en « Observatoire national d’AT [ONAT].

|  |  |
| --- | --- |
| **Mise en œuvre de la Stratégie REDD+ de la RDC**  **Aménagement du Territoire, l’un des sept (7) piliers de la Stratégie REDD+ de la RDC**  **Pilier 6 :** Promouvoir, dans une vision intersectorielle et prospective, une affectation des terres et une planification optimale des populations et des activités ainsi que des équipements et moyens de communication afin de contribuer efficacement aux objectifs de développement durable du pays tout en minimisant l’impact sur la forêt. | |
| **La mise en œuvre de l’Objectif 5 de la LOI par le PARAT en RDC** | |
| **Objectif 5 de la Lettre of Intention**  Elaborer et mettre en œuvre de manière participative et transparente une politique d’aménagement du territoire organisant et optimisant l’utilisation des terres et des ressources forestières par les divers secteurs de l’économie nationale dans le respect des droits reconnus par le système légal de la RDC, afin d’en réduire l’impact sur les forêts, de réduire les conflits et d’assurer le développement durable aux niveaux national et local. | |
| **Jalon 2018** | **Jalon 2020** |
| * Les « analyses de base » pour l'élaboration d'une politique de l’AT intégrant les objectifs de la Stratégie cadre nationale REDD+ sont disponibles ; | Une « politique de l’Aménagement du Territoire » respectueuse de la ressource forestière et des droits et besoins des communautés locales et peuples autochtones, et des « schémas directeurs provinciaux de l’Aménagement du Territoire » développés dans toutes les zones des programmes intégrés et validés dans au moins trois zones de programmes intégrés. |
| * Un « guide méthodologique » est élaboré, accompagné de normes de qualité claires, pour la réalisation du zonage participatif des terroirs villageois - comprenant les terres utilisées et occupées par les communautés locales et les peuples autochtones – et des entités territoriales, dans le cadre des programmes intégrés et sur base des démarches locales de planification déjà réalisée, et ; |
| * Un effort ciblé pour garantir que la « programmation géographique nécessaire à la levée du moratoire » sur les concessions forestières industrielles sera réalisée dans le cadre d’une démarche de l’AT. |
| **Programme d’Appui à la Réforme de l’Aménagement du Territoire en RDC [PARAT]** | |
| **Objectif Général du PARAT est** de soutenir la stratégie gouvernementale d’atténuation des changements climatiques, et notamment la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+.  **Objectifs spécifiques du PARAT :**   1. D’une Politique Nationale d’Aménagement du Territoire [PNAT] respectueuse de la ressource forestière, des droits et besoins des communautés locales y compris des Peuples Autochtones [PA] ; 2. D’un Schéma National d’Aménagement du Territoire [SNAT] dans une perspective de gestion rationnelle, durable et économe de l’espace ; 3. D’un guide méthodologique qui permettra de renforcer les capacités de l’administration de l’aménagement du territoire et d’orienter les provinces dans le choix de l’affectation de l’usage des terres. | |
| **Volets du PARAT :**   1. Le volet 1 « politique et règlementaire » portant sur le cadrage stratégique de la réforme ; 2. Le volet 2 « institutionnel et organisationnel » axé sur la capacitation du Ministère en matière de pilotage et dialogue des politiques, concertation et négociation ; ainsi que 3. Le volet 3 « technique » à travers lequel seront élaborés l’ensemble d’outils de mise en œuvre de la réforme. | |

**Tableau 1: Contexte du PARAT**

Comme indiqué ci-dessus, le PARAT participe à l’atteinte de l’effet 5 du Plan d’Investissement du FONAREDD 2016-2020 qui vise « une meilleure planification des activités humaines permettant une optimisation de l’utilisation de l’espace et une diminution de leur impact sur les forêts » et du Pilier 6 de la Stratégie REDD+ de la RDC.

## 1.4 Parties prenantes du PARAT

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Parties prenantes du PARAT[[4]](#footnote-4)** | | |
| **Catégorie** | **Nom** | **Lien (s) / Responsabilité(s) avec / dans le PARAT** |
| **Agence de financement** | Fonds National REDD+ [FONAREDD] sous le Ministre de Finances avec la contribution de l’Initiative pour la Forêt de l’Afrique Centrale [CAFI] | Financement du PARAT  Responsable fiduciaire,  Responsable de suivi-évaluation |
|  |  |
| **Agence d’exécution** | Programme des Nations Unies pour le Développement [PNUD] | Mise en œuvre du PARAT  Responsable des résultats du PARAT |
| **Maitre d’Ouvrage** | Gouvernement de la RDC à travers le Ministère de l’Aménagement du Territoire | Responsable de la définition et formulation de la Politique Nationale et de l’orientation en matière d’AT ;  Partenaire avec le PNUD dans la mise en œuvre |
| **Partenaires** | Présidence, Primature, Ministères sectoriels clés pour l’AT (Plan, Environnement, Agriculture, Affaires foncières, Mines, Hydrocarbures, Energie, Transport & Voies de Communication, infrastructures & Travaux Publics, Tourisme, Intérieur et Décentralisation, Genre, Education, Santé, etc.) ; Gouvernements provinciaux (26 provinces) ; Etablissements publics (INS, IGC, ICCN, etc.) ; Secteur privé (FEC) ; Partenaires techniques (WRI, RFN, FONAREDD, USFS, …) | Orientations politiques  Responsables dans leurs secteurs respectifs  Responsables de la mise en œuvre de la Politique d’Aménagement du Territoire dans les provinces ;  Maitre d’œuvre. |
| ETD (Autorités locales) | Responsables de la mise en œuvre de la Politique d’Aménagement dans les Entités Territoriales Décentralisées (Communes, Secteurs et Chefferies). |
| Organisations de la Société Civile | Représentation des populations locales à travers les OCB, ONG, PA, les églises, etc. |

**Tableau 2: Parties prenantes du PARAT**

## 1.4 Contraintes budgétaires

En 2018, un (1) an après le début de la mise en œuvre du PARAT, des contraintes budgétaires ont apparues suite à la faiblesse du budget initial. En fait, le coût de certaines activités avait été sous-estimé d’une part et d’autre part, il y avait des activités non budgétisées. Afin de corriger cette faiblesse, les parties prenantes ont décidé de l’élaboration d’un addendum au programme révisant (i) le Cadre de Résultats et (ii) le budget de 4 M$ USD à 8 M$ USD.

L’addendum soumis par le PNUD a été approuvé par le FONAREDD et soumis à CAFI pour financement additionnel de 4 M$. Les tranches ont été également revues à la hausse : de 3 M$ à 5 M$ (non conditionnelle) pour la 1ère tranche et de 1 M$ à 3 M$ pour la 2ème tranche (dépendant de la performance du projet démontrée par une évaluation indépendante à mi-parcours).

## 1.5 Cadre de mise en œuvre du PARAT

| **Cadre de Mise en Œuvre du PARAT** | | | | | | | |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **PARAT** | | | **Responsabilités de mise en œuvre du PARAT** | | | | |
| **Volet** | **Résultat** | **Produit** | **Agence**  **de Financement** | **Responsabilité de mise en œuvre**  **(DIM)** | **Maitrise d’Ouvrage** | **Maitrise d’Œuvre** | **Audit** |
| **Volet**  **« Politique et**  **Règlementaire »** | **Résultat 1 :**  **La RDC est dotée d'un référentiel juridique et réglementaire de l'AT pour le cadrage des programmes publics de développement** | Document de politique nationale de l'AT élaboré de manière participative et consensuelle | FONAREDD avec la contribution de CAFI | PNUD | MAT/SG-AT (Direction Politiques, Normes et Réglementation [DPNR] et la Direction Etudes et Planification [DEP]) | Consortium IDA et AED Consult | PNUD |
| Projet de loi-cadre sur l'AT élaboré de manière participative et consensuelle | MAT/SG-AT  (DPNR) | Consortium IDA et AED Consult |
| Plan de communication et vulgarisation sur la politique et la Loi-cadre d'AT | MAT/SG-AT (Direction Archives, Nouvelles Technologies de l’Information et de Communication et [DANTIC] ) | MAT/SG-AT (à travers la CAT) |
| **Volet**  **« Institutionnel et organisationnel »** | **Résultat 2**  **La RDC est dotée d'institutions de pilotage, de mise en œuvre et de concertation performantes et professionnelles** | Appui ciblé au Secrétariat général à l’AT (bureau du SG et directions clés) | FONAREDD avec la contribution de CAFI FONAREDD avec la contribution de CAFI | PNUD | MAT/SG-AT | PNUD, | PNUD |
| Les structures (institutions) de pilotage et de mise en œuvre du processus de la réforme mises en place et fonctionnelle | MAT/SG-AT | MAT/SG-AT |
| **Résultat 3 :**  **Les capacités (techniques, humaines et matérielles) et le leadership de l'Administration centrale et provinciale du Ministère de l'AT sont renforcés pour appuyer le processus de réforme de l'AT** | Audit institutionnel et organisationnel du MAT |  | PNUD | MAT/SG-AT (Direction Contrôle, Suivi Evaluation / Cour des comptes) | PNUD |
| Des "formations de mise à niveau" du personnel de l’administration de l’AT au niveau central et provincial | PNUD | MAT/SG-AT (Direction de Ressources Humaines [DRH]) | PNUD via WRI et KPMG |
| Primes pour les cadres et agents de l’administration de l’AT | MAT/SG-AT | PNUD (directement) |
| Plan Directeur informatique du MinAT | MAT/SG-AT (DANTIC) | PNUD via KPMG |
| Système d'information interne (site Web) mis en place et opérationnel | MAT/SG-AT (DANTIC) | PNUD |
| Système d'information externe (plateforme informatique) mis en place et opérationnel | MAT/SG-AT (DANTIC) | PNUD |
| Observatoire des territoires du MinAT mis en place et opérationnel | MAT (DEP) /ONAT | PNUD via WRI |
| Travaux préparatoires au SNAT, SPAT, etc. | MAT/SG-AT (DEP/ONAT) | SG/AT via CAT |
| Analyses spatiales montrant les pressions sur la forêt et les milieux sensibles | MAT/SG-AT (DEP/ONAT/ DPNR) | PNUD |
| Guides de surveillance -régulation tenant compte des impératifs de respect des écosystèmes | MAT/SG-AT/ *ONAT* | PNUD via WRI |
| Analyses sectorielles en vue de l'élaboration de la PNAT et du SNAT -JALON LOI/2018a | MAT/SG-AT (*DEP/ONAT/* *DPNR)* | PNUD |
| Coordination, mise en cohérence, contrôle-qualité, suivi-évaluation technique des processus d’AT y compris appui aux PIREDD | MAT/SG-AT (Direction Contrôle suivi, Evaluation) | PNUD |
| **Volet**  **« Technique »** | **Résultat 4**  **La vision commune sur l’affectation de l’espace est dégagée et oriente les politiques publiques afin de promouvoir une croissance inclusive et durable Activité** | Schéma National d'AT (SNAT) | FONAREDD avec la contribution de CAFI | PNUD | MAT/SG-AT | Studi International | PNUD |
| Guides méthodologiques (GM) pour la conduite des processus provinciaux et locaux d’AT (SPAT et PLAT) | MAT/SG-AT (DEP / DPNR) | Studi International |
| Atlas de l'AT | MAT/ONAT | WRI |

**Tableau 3: Cadre de Mise en Œuvre du PARAT**

En plus de ces trois (3) volets programmatiques, il y a lieu de mentionner la Coordination et la Gestion du PARAT, responsabilités directes du PNUD. Ses principales activités sont : la planification, supervision et coordination des activités, le Suivi-évaluation, audit et le Rapportage, la tenue de réunions du Comité de pilotage et la Communication et visibilité

## 1.6 Budget[[5]](#footnote-5) du PARAT

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Budget du PARAT** | | | | | |
| **N0** | **Intitulé** | **1ière Tranche** | **2ième Tranche** | **Total** | **Pourcentage** |
| 1 | Frais liés aux effectifs et autres frais personnel | 969,886,00 | 282 086,00 | 1 251 972,00 | 15,6 % |
| 2 | Fourniture, produits de base et matériaux | 130 000,00 | 101 168,00 | 231 162,00 | 2,9 % |
| 3 | Equipements, véhicules et mobilier, amortissement compris | 259,000,00 | 28 000,00 | 287 000,00 | 3,6 % |
| 4 | Services contractuels | 2,290,000,00 | 300 000,00 | 2 590 000,00 | 32,4 % |
| 5 | Voyages | 262.500,00 | 110 000,00 | 372 500,00 | 4,7 % |
| 6 | Contreparties des transferts et subventions | 2 99 999,88 | 1 882 805,71 | 2 182 805,59 | 27,3 % |
| 7 | Frais généraux de fonctionnement et autres frais directs | 461 511,32 | 99 679,00 | 561 190,32 | 7,0 % |
|  | **Total partiel** | **4 672 897,20** | **2 803 732,71** | **7 476 629,91** | **93,5 %** |
| 8 | Coûts d’appui indirects | 327 102,80 | 196 261,29 | 523 364,09 | 6,5 % |
| **TOTAL GENERAL** | | **5 000 000,00** | **3 000 000,00** | **8 000 000,00** | **100 %** |

**Tableau 4: Budget du PARAT**

## 1.7 But, Objectifs, Résultats escomptés et Reportage de l’EMP du PARAT

### 1.7.1 Introduction

Le financement du FONAREDD est décaissé en deux tranches calées sur des Jalons temporels : une première tranche ayant servi d’avance pour réaliser les Jalons intermédiaires 2018 et une deuxième tranche conditionnée à la performance, la réalisation des objectifs de jalons 2020 et à la disponibilité de financements.

C’est ainsi que, le PARAT ayant épuisé totalement sa première tranche, les parties prenantes d PARAT accordent une grande importance à la qualité de la production de ses résultats escomptés et à l’atteinte des Objectifs Spécifiques tels que définis dans la LOI.

Ainsi, cette évaluation externe indépendante devra permettre de déterminer les réalisations relatives à la 1ière Tranche vis-à-vis des engagements et en conséquent de lever des recommandations sur les modalités, méthodologies et approches de mise en œuvre pour la poursuite d’un appui en matière d’aménagement du territoire.

Les parties prenantes tiennent, aussi, à avoir des indications sur les améliorations éventuelles à apporter au PARAT dans sa 2ième Tranche.

### 1.7.2 But

Le but ultime de la mission est la compréhension de la performance de la mise en œuvre du PARAT, des facteurs déterminants et ceux qui ont freiné l’obtention des résultats, de manière à servir de base à la planification d'actions et d'interventions futures dans la mise en œuvre du financement de la 2ième Tranche et le secteur de l’AT en RDC.

|  |  |
| --- | --- |
| **2.3 Objectifs et Résultats escomptés** | |
| **2.3.1 Objectif général** | **2.3.2 Objectifs spécifiques** |
| L’objectif global de la mission à mi-parcours est t d’apporter des éléments d’évidences afin de permettre aux organes de Gouvernance du Fonds de prendre des décisions éclairées pour le décaissement de la 2ième Tranche de financement et les modalités de poursuite d’appui aux efforts d’aménagement du territoire en RDC.  Ainsi, l’évaluation à mi-parcours se concentrera sur les objectifs définis dans la Lettre d’Intention portant sur l’aménagement du territoire. | * les bonnes pratiques, les leçons tirées, les défis à relever, la consommation budgétaire et ; * le niveau d’atteinte des résultats à adresser et de présenter au Comité Technique du FONAREDD et ses partenaires et, le cas échéant, au grand public les principaux résultats attendus de l’évaluation. |
| **2.4 Résultats escomptés** | |
| * Une appréciation globale, en toute indépendance, des résultats du Programme d'Appui à l’Aménagement du Territoire et au renforcement de l’administration concernée en RDC, en s’attachant plus particulièrement aux résultats du programme par rapport à ses objectifs et aux objectifs de la Lettre d’Intention ; * Le potentiel pour ce programme, avec ses modalités de mise en œuvre actuelle et sur base de la performance générale du programme et de l’agence, de réaliser les objectifs finaux qui en sont attendus ; * Les principaux enseignements de l'intervention en dégageant spécialement les succès et les contraintes ainsi que les leçons apprises et des recommandations afin d’améliorer les mesures en cours et les futures actions dans le sens d’éventuelles interventions en matière d’appui à la réforme d’aménagement du territoire et à sa mise en œuvre dans le cadre d’un futur partenariat éventuel entre la RDC et CAFI. | |

**Tableau 5 Objectifs et Résultats escomptés de la mission**

## 1.8 Méthodologie et Déroulement de la Mission

### 1.8.1 Approche Méthodologique

La méthodologie suivie a été présentée, en détail, dans le Rapport de Démarrage. En résumé, cette évaluation en fin de parcours s’articule autour des quatre (4) fonctions principales, non nécessairement séquentielles.

Il s’agit de la triangulation (i) des Questions d’Evaluation [QE] soulevées dans les Termes de Référence de la mission ; (ii) de la revue des divers documents, des échanges avec les parties prenantes, de l’appréciation des extrants produits à date, de la qualité de l’Assistance Technique et du Renforcement des Capacités du Secrétariat Général du MAT, de la collecte de données quantitatives et qualitatives, etc. ; et (iii) du constat, de l’analyse, de la perception et du jugement de la mission.

Cette triangulation a permis (iv) de dégager une synthèse, d’apercevoir des Leçons pour l’avenir, de tirer des Conclusions et de formuler des Recommandations.

### 1.8.2 Déroulement de la Mission

La mission d’évaluation à la clôture s’est déroulée du 22 Février au 15 juin 2021 en à Kinshasa et dans les provinces des PIREDD+ Maï Ndombe et Oriental République Démocratique du Congo.

Elle a commencé par une séance de briefing dans les locaux du SE-FONAREDD +sur le PARAT. Une phase de documentation et des rencontres avec les parties prenantes a suivi.

Une séance de débriefing a été organisée, au cours duquel le rapport provisoire a été distribué pour conclure la phase terrain de la mission.

Le programme de la mission ainsi que la liste des personnes et organismes rencontrées sont donnés dans les annexes

## 1.9 Documentation et Rencontres

### 1.9.1 Documentation

A part les documents disponibles sur les sites de CAFI, le SE-FONAREDD, une documentation abondante sur le Projet a été mise à la disposition de la mission par les responsables du SE-FONAREDD, PNUD, le Secrétariat Général du MAT, des PIREDD+ et les autres parties prenantes.

### 1.9.2 Rencontres

Plusieurs rencontres ont lieu avec les parties prenantes principales clés : SE-FONAREDD, Secrétariat Général du MAT, le Cabinet du Ministre, le PNUD, l’ONAT, CAFI, le Ministère du Plan, le Ministère de l’Environnement, la CAT, etc.

# 2 Evaluation

## 2.1 Pertinence

**Constat et Analyse**

## 2.1.1 Pertinence du PARAT vis-à-vis de la Stratégie de Développement du G. RDC

1. Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté - 2 2011-2015

*Aménagement du Territoire*

Le Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté [DSCRP] - 2 pour la période 2011-2015 du G.RDC, à son paragraphe « 2.4.6. Aménager le territoire national et les villes » déclare que *« l’Etat s’engage à : (i) élaborer et mettre en œuvre la Politique Nationale d’Aménagement du Territoire ainsi que le Schéma National d’Aménagement du Territoire afin de réduire les disparités provinciales et socioéconomiques et désenclaver le pays pour un développement équilibré, (ii) s’insérer dans le développement régional pour un marché régional et international plus harmonieux, (iii) promouvoir les zones d’activités en lien avec les zones de concentration de la population, (iv) améliorer le cadre de vie de la population, (v) mieux gérer et valoriser les ressources naturelles de la RDC et implanter les tissus industriels à travers les provinces, (vi) promouvoir l’autosuffisance alimentaire et l’accès aux services sociaux (eau, électricité, etc.), et (vii) améliorer l’environnement et l’écosystème ».*

*Protection de la forêt*

Par ailleurs,la politique du G.RDC, telle exprimée à travers le DSCRP – 2, consistait *« à protéger et à gérer durablement les ressources forestières, en eau et la biodiversité dans le but d’en assurer le renouvellement et d’améliorer les conditions de vie de la population congolaise ».*

Ainsi, pour ce qui est des *ressources forestières*, le DSCRP - 2 indiquait que la RDC comptait «*tirer des bénéfices dans le cadre de la REDD+ et d’autres mécanismes alternatifs de rémunération des services rendus par la gestion durable de ses écosystèmes forestiers et des biens et services qu’ils génèrent (bois, produits forestiers non ligneux …) indispensables à plus de 40 millions de congolais qui en dépendent pour leur survie et dont le taux de pauvreté est supérieur à la moyenne nationale ainsi que pour le développement socio-économique du pays ».*

1. Plan National Stratégique de Développement 2019-2023

Le pilier IV « Aménagement du Territoire, Reconstruction et Modernisation des Villes » et le pilier V « Protection de l’Environnement, Lutte contre le Changement et Développement Durable et Equilibré » du Plan National Stratégique de Développement [PNDS] sont pertinents au PARAT.

|  |  |
| --- | --- |
| En effet, les Objectifs du Pilier IV "Aménagement du territoire » sont, entre autres, :  Objectif 1 : Renforcer les capacités institutionnelles du MAT[[6]](#footnote-6) par (i) la mise en place d’un cadre de concertation interministériel de l’aménagement du territoire ; (ii) l’élaboration d’un cadre institutionnel et légal notamment d’une loi-cadre sur l’Aménagement du Territoire ; | |
| Objectif 2 : Doter le pays des cadres légaux et règlementaires ainsi que des outils de planification dans le domaine de l’aménagement du territoirepar (i) l’élaboration du schéma national d’aménagement du territoire et des cartes sectorielles ; (ii) élaboration des textes légaux et réglementaires ; (iii) appui à l’élaboration des plans et schémas provinciaux ; etc.  En ce qui concerne le Pilier V « Protection de l’Environnement, Lutte contre le Changement et Développement Durable et Equilibré », la vision de la RDC en matière des changements climatiques dans le secteur consiste à réduire les émissions de 17% à l’horizon 2030, en mettant l’accent sur des priorités d’atténuation et d’adaptation.  Les objectifs poursuivis à cet effet sont : | |
| * Objectif 1 : Améliorer l’environnement et le cadre de viepar la (i) mise en place d’une charte nationale d’environnement et du développement durable ; (ii) mise en place d’un système de traitement des eaux usées ; (iii) reconstitution des bases imposables de tous les établissements classés, y compris dans le secteur minier ; (iv) organisation des enlèvements, des traitements et recyclage des déchets de tout genre ; (vii) élaboration de la politique et de la stratégie nationale d’assainissement ; etc. |
| * Objectif 2 : Assurer une gestion durable des forêtspar laConsolidation des actions d’atténuation et d’adaptation au changement climatique (notamment REDD+). * Objectif 3 : Renforcer les capacités de l’administration générale par (i) le développement des modules des sciences de l’environnement et des forêts (cycles secondaire et universitaire) ; (ii) l’élaboration de la stratégie sectorielle de l’environnement ; etc. * Objectif 4 : Assurer la conservation de la diversité biologique par (i) la lutte contre toute forme de pollution, y compris les pollutions acoustiques ; (ii) l’organisation des campagnes de lutte contre les feux de brousse ; etc. * Objectif 5 : Renforcer la résilience face aux changements climatiques par (i) la surveillance et alerte précoce en matière climatique ; (ii) la réduction des risques des catastrophes et des impacts des risques associés au climat ; (iii) la promotion des moyens de substance résilients aux changements climatiques ;(iv) la lutte contre les érosions côtières ; etc. |

En fait, il s’agira de la traduction du PNSD 2019-2023 en SNAT 2019-2023 correspondant (avec ses implications REDD+).



**Figure 1: Couple et d’un cycle « PNSD et SNAT »**

Comme la figure ci-dessus le montre, il y a couple et d’un cycle dynamique « PNSD et SNAT » qui varie avec le Programme Développement Quinquennale en vigueur.

### 2.1.2 Le Cadre de Coopération G.RDC – CAFI

A tous les égards, la PARAT et ses activités tendent à la mise en œuvre de la Stratégie REDD+ de la RDC avec (i) son Pilier 6 *« Promouvoir, dans une vision intersectorielle et prospective, une affectation des terres et une planification optimale des populations et des activités ainsi que des équipements et moyens de communication afin de contribuer efficacement aux objectifs de développement durable du pays tout en minimisant l’impact sur la forêt. »,* et (ii) l’Objectif 5 de la LOI qui est *«  Elaborer et mettre en œuvre de manière participative et transparente une politique d’aménagement du territoire organisant et optimisant l’utilisation des terres et des ressources forestières par les divers secteurs de l’économie nationale dans le respect des droits reconnus par le système légal de la RDC, afin d’en réduire l’impact sur les forêts, de réduire les conflits et d’assurer le développement durable aux niveaux national et local ».*

### 2.1.3 Pertinence du PARAT vis-à-vis des besoins de l’Aménagement du Territoire en RDC

Avec ses trois (3) Volets qui offre une approche sectorielle globale, le PARAT répond aux besoins actuels de ce secteur naissant de l’AT en ciblant les trois (3) I que sont (i) les **I**nstruments, (ii) les **I**nstitutions et l’**I**nfrastructure « soft ».

Ainsi, les cibles du PARAT sont :

1. les **I**nstruments Politiques, légaux, Règlementaires et Méthodologiques [la PNAT, les la Loi Cadre de l’AT, les Guides Méthodologiques, les PPAT, Plan de Communication, Plans Simple de Gestion des Terroir, etc. ] ;
2. les **I**nstitutions que sont le Secrétariat Général de l’AT, ses Directions Provinciales et ses Services Techniques au niveau des Territoires, Communes, Secteurs et Chefferies, l’ONAT, ANATER, etc.  ;
3. l’**I**nfrastructure « soft » que sont le SNAT, les SPAT PPAT, les plans locaux d’AT et les Plans Simples d’Aménagement du territoire (PSAT) au niveau ETD (PLAT) et Terroirs villageois.



**Figure 2: Les trois “I”**

### 2.1.4 Besoins de développement des Entités Territoriales Décentralisées

Le PARAT et surtout les Programmes Intégrés REDD+ [PIREDD+] collaborent et répondent, dans la mesure du possible, aux besoins des Provinces, des Territoires et des Secteurs. En fait, comme indique dans la section relative à l’introduction, l’un des éléments de Jalon 2020 est « *schémas directeurs provinciaux de l’Aménagement du Territoire » développés dans toutes les zones des programmes intégrés et validés dans au moins trois zones de PIREDD+ ».*

Par d’autres activités, les PIREDD travaillent et ont soutenues les Provinces, les Directions Provinciales, les Territoires et communes rurales que sont les Secteurs et Chefferies.

### 2.1.5 Politiques régionales

Le PARAT, par ses s activités et les produits, permet à la RDC de respecter ses engagements régionaux pris au titre de la CEEAC et de la SADC.

1. Le Protocole de la SADC sur la Foresterie[[7]](#footnote-7)

Les principes directeurs du Protocole de la SADC sur la Foresterie sont que les pays (i) doivent protéger, conserver et développer leurs forêts de manière et à un rythme qui ne conduit pas, à long terme, à une dégradation ; (ii) doivent avoir des politiques et cadres légaux qui soutiennent une gestion et une utilisation durable des forêts ; (iii) doivent faciliter une approche participative dans la prise des décisions dans la gestion et l’utilisation durable de ses ressources des forêts, (iv) doivent reconnaitre que les communautés locales ont droit à être impliqué dans la gestion durables des forêts et des leurs ressources dont elle dépendent.

En son article 5, ce Protocole indiquent la nécessité du zonage, d’affectation et des droits d’usage.

Plus fondamentalement, en son article 8 « Politiques Nationales et Programme sur les Forêts », il mentionne que les pays doivent formuler des Politiques, des Programmes et des Plans qui sont en harmonie avec les Plan Nationaux d’Aménagement du Territoire et d’autres politiques pertinentes.

L’article 9 traite de la nécessite de d’entreprendre et de mettre à jour régulièrement l’inventaire et le potentiel forestier.

L’article 11 parle de manière compréhensive des lois relatives des forêts.

Ce protocole de 2002, dans ses article 12 et 13 respectivement, indiquait déjà la nécessité de l’associer les communautés locales et les femmes dans la gestion durable des forêts.

L’article 14 traite de la gestion intégrée des forêts transfrontalières.

Les article 19 et 20 indiquent respectivement la nécessite de renforcement des capacités et recherche et développement pour les besoins de la protection et de la gestion durable des forêts.

Ce Protocole indique également le besoin de communication.

1. Politique générale de la CEEAC en matière d’environnement et gestion des ressources naturelles.

La revue de l’« Examen et Actualisation de la Politique Générale de la CEEAC en matière d’Environnement et Gestion des Ressources Naturelles » de 2016 et du Traité de la Commission des Forêts de l’Afrique Centrale [COMIFAC] de la CEEAC.

|  |
| --- |
| A titre d’exemple, avec la « Loi n° 09/005 du 31 décembre 2009 autorisant la ratification du traité relatif à la conservation et à la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale et instituant la Commission des Forêts d'Afrique Centrale [COMIFAC] », l’Etat congolais s’est, entre autres, engagé à :   * inscrire dans ses priorités nationales, la conservation et la gestion durable des forêts ainsi que la gestion de l’environnement ; * adopter des politiques nationales harmonisées en matière de forêts et accélérer la mise en place des instruments d’aménagement, …, et  développer les ressources humaines pour leur mise en œuvre ; * mettre en place des mesures destinées à concilier les actions en faveur de la conservation et de la gestion durable des écosystèmes forestiers avec les politiques de développement dans d’autres secteurs, notamment le reboisement, les transports et l’agriculture ; * mettre en place des mécanismes durables de financement du développement du secteur forestier; * mettre en œuvre les actions prioritaires du Plan de Convergence, à savoir: l’identification des zones prioritaires de conservation, la création de nouvelles aires protégées, l’élaboration et la mise en œuvre des plans de gestion des aires protégées et l’appropriation des processus engagés dans les programmes pilotes ; * développer une fiscalité forestière adéquate et des mesures d’accompagnement nécessaires à sa mise en œuvre pour soutenir de manière pérenne les efforts de conservation, d’aménagement durable et de recherche sur les écosystèmes forestiers ; * renforcer les actions visant à accroître la participation rapide des populations rurales dans la planification et la gestion durable des écosystèmes et réserver des espaces suffisants pour leur développement socio-économique.   **Conclusion(s) et Recommandations partielles** |

|  |
| --- |
| Dans son ensemble, le PARAT permet à la RDC de mettre en œuvre les aspects relatifs à l’Aménagement de Territoire et REDD+ de sa stratégie de développement et ses engagements régionaux et internationaux en vue de la protection de l’environnement.  Il est recommandable que les Partenaires Techniques et Financiers [PTF] continuent de soutenir les efforts en matière d’Aménagement du Territoire et REDD+ du Gouvernement de la RDC [G.RDC]. |

## 2.2 Efficacité

**Constat et Analyse**

### 2.2.1 Appréciation des Résultats

| **Appréciation des Résultats** | | | | |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Volet** | **Résultat attendu** | **Extrant à produire** | **Appréciation de l’extrant produit** | **Appréciation de la production du résultat escompté** |
| VOLET 1 :  JURIDIQUES ET RÉGLEMENTAIRE | **Résultat 1**  **La RDC est dotée d'un référentiel juridique et réglementaire de l'AT pour le cadrage des programmes publics de développement** | Document de politique nationale de l'AT | PNAT validé techniquement le 15/01/2020 par les parties prenantes ; PNAT adopté par le gouvernement en conseil des ministres le 3/7/2020 ; Cadre logique de la PNAT validé le 17/12/2020 ; Plan d’action de mise en œuvre de la PNAT validé le 17/12/2020. | La RDC dispose maintenant et pour la 1ère fois, d’une PNAT élaborée de manière participative et inclusive. Le processus de son évaluation environnementale avec l’appui de l’ACE est programmé.  Le projet de Loi relative à l’AT a été au Parlement. Toutefois, suite à la crise politique qui a conduit au changement de Gouvernement et des Bureaux à l’Assemblée Nationale et au SENAT, il y a un délai.  Mais, le PARAT n’a pas de prise sur ce processus politique, et le programme et les activités de ces deux (2) chambres du Parlement.  Le Rapport d’activités, pour le période du 1ier Janvier au 31 Décembre 2020, estime la production de cet Extrant à 80 %. Mais, cet Extrant a deux (2) composantes : **(i)** la Plan de Communication et **(ii)** sa mise en œuvre.  Comme, ce qui a été produit à date est le draft du Plan de Communication, la MEMP estime la production de cet Extrant à 45 %. |
| Projet de loi-cadre sur l'AT élaboré de manière participative et consensuelle | Avant-projet sur l’AT validé le 22/01/2020 par les parties prenantes ; Avant-projet de Loi-Cadre sur l’AT  Adopté par le Gouvernement en Conseil des Ministres du 18/09/2020 (sous réserve des améliorations par le Ministère du Plan) et transmis officiellement au Parlement pour examen et adoption |
| Plan de communication et vulgarisation sur la PNAT et la Loi-cadre d'AT mis en œuvre | Draft amélioré du plan de communication de la réforme de l’AT disponible. |
| VOLET 2 :  ORGANISATIONNEL ET INSTITUTIONNEL | **Résultat 2**  **La RDC est dotée d'institutions de pilotage, de mise en œuvre et de concertation performantes et professionnelles** | Appui ciblé au Secrétariat Général à l’AT (bureau du SG et directions clés) | Paiement des incitations salariales aux cadres et agents impliqués dans la réforme de l’AT ; et prise en charge des frais de communication (crédits tél). | L’appui ciblé au Secrétariat Général à l’AT a été fourni jusqu’au 31 Décembre 2020. Ceci incluait les primes d’incitation salariale.  Le COPIRAT n’a pas été mis en place et n’est pas encore fonctionnel suite au retard accumulé dans la promulgation du décret (adopté) par le Premier Ministre portant sa création et son fonctionnement transmis au Gouvernement en janvier 2021. |
| Les structures (institutions) de pilotage et de mise en œuvre du processus de la réforme fonctionnelles (à mettre en place et/ou à faire fonctionner) | Re-écriture du projet de décret portant création du COPIRAT et son organe technique (CT) |
| **Résultat 3**  **Les capacités (techniques, humaines et matérielles) et le leadership de l'Administration centrale et provinciale du Ministère de l'AT sont renforcés pour appuyer le processus de réforme de l'AT** | Réaliser "**l’audit institutionnel et organisationnel**" du MinAT | Activité très pertinente mais écartée par le SG/AT d’après la coordination du projet, considérant que c’est le Ministère de la fonction publique qui en était responsable ou en charge et non du projet, C’est pourquoi, son budget a été même réaffecté ailleurs (cfr addendum programme AT 2018)  Le Rapport Diagnostic, en vue du Renforcement de capacité humaine et technique du MAT, a été produit au titre de l’élaboration du plan directeur de formation dont la mission est confiée à KPMG  Il fait l’objet d’un atelier en ligne le 23 mars 2021. Des commentaires sur le diagnostic ont été données. Le Plan de formation a été livré en Juin 2021 et fera l’objet d’un processus de validation et d’approbation | Bien qu’en train d’être produit, les activités nécessaires à la production ce résultat très capital pour assurer l’appropriation de la réforme de l’AT et en garantir la pérennité des acquis ont été impacté par le pandémie et l’attente de ressources de la 2ième Tranche. |
| Organiser des "**formations de mise à niveau**" du personnel de l’administration de l’AT existant au niveau central et provincial | Dans le cadre de l’élaboration du Plan Directeur de Formation, le Rapport Diagnostic, en vue du Renforcement de capacité humaine et technique du MAT, , a été produit. Il fait l’objet d’un atelier en ligne le 23 mars 2021. Par la suite la Pla Des commentaires sur le diagnostic ont été données. Par la suite, le Plan Directeur de Formation (Mai 2021) a été soumis par KPMG en Juin 2021.  Les formations seront organisées par WRI. |
| Primes pour les cadres et agents de l’administration de l’AT | Ces ressources, qui sont en dehors de la prime d’incitation salariales destinée au Secrétaire Général et aux Directeurs du SG/AT, n’ont pas encore été utilisées. |
| Développer le "**Plan directeur informatique**" du MinAT | Diagnostic du Système d’Information a et produit en Février 2021 et a fait l’objet d’Atelier en ligne le 23 mars 2021 au cours duquel des avis ont été émis.  Le draft 0 du Plan Directeur Informatique est disponible. Les cahiers de charges y relatifs sont en cours de rédaction |
| Mettre en place et opérationnaliser le **système d'information interne** (site Web) | Cette activité dépend du Plan Directeur Informatique dont l’élaboration est en cours par WRI. |
| Mettre en place et opérationnaliser le **système d'information externe (plateforme informatique)** | Cette activité est en attente de finalisation du PDI. En attendant, le Ministère avec l’appui de la CAT a conçu un site Web pour le ministère depuis novembre 2020 et rédigé un cahier de charge pour son hébergement. Ce site n’est pas encore opérationnel faute des ressources financières. |
| Mettre en place et opérationnaliser "**l'Observatoire des territoires**" du MAT | ONAT a été mis en place[[8]](#footnote-8) le 05 / 08 / 2020 e il est opérationnel mais a besoin d’être renforcé sur le plan technique et financier. L’ONAT a bénéficié d’un 1er lot d’équipements fournis par le projet en date du 10/11/2020. Le PNUD attendu de WRI et ONAT, l’état de besoin complémentaire pour assurer la 2ème livraison. |
| Travaux préparatoires au SNAT, SPAT, etc. | Plusieurs réunions et ateliers de consultation (à Kin et en provinces) et de validation ont réalisés. Ils ont permis d’obtenir des consensus sur les approches méthodologiques de la réforme de l’AT, le recadrage méthodologique des processus AT proposés par les firmes (IDEA et STUDI), le diagnostic territorial pour l’élaboration de la PNAT, le document de la PNAT, le projet de Loi sur l’AT, le guide méthodologique de zonage participatif des terroirs villageois, etc.  Le degré de réalisation estimée à 100 % |
| Réaliser des analyses spatiales montrant les pressions sur la forêt et les milieux sensibles | Pas d’avancée notable |
| Elaborer les guides de surveillence-regulation tenant compte des impératifs de respect des écosystèmes | Responsabilité du WRI. Le draft du Guide est disponible.  Activités impactées par la pandémie. Réalisation estimée à 75%. |
| Réaliser les analyses sectorielles en vue de l'élaboration de la PNAT et du SNAT -JALON LOI/2018a | Le PNUD a conduit le processus de recrutement des cabinets spécialisés par le PNUD qui a permis de sélectionner 2 candidats. Ledit processus a été bloqué faute de financement nécessaire pour la conclusion des contrats. |
| Assurer la coordination, la mise en cohérence, le contrôle-qualité, le suivi-évaluation technique des processus d’AT y compris appui aux PIREDD | Le dégrée de réalisation de l’activité est estimé à 75%. Le contrat du consultant AT a été clôturé fin décembre 2019 et n’a pas été renouvelé à cause de sa faible disponibilité, des contraintes liées à la COVID-19 (difficulté de voyage) et de la non-disponibilité de financement.  Au niveau national, son appui a consisté à la revue du diagnostic territorial, de la PNAT, du projet de loi AT et du guide de zonage des terroirs villageois. Au niveau provincial, son appui a permis au PARAT de soutenir et de faciliter l’harmonisation des approches méthodologies pour le SPAT utilisées par les trois (3) provinces par chacune de trois (3) firmes., dans la zone du PIREDD Oriental,  Il en est de même pour le PIREDD/Sud Ubangi où le PRAT a contribué à la revue du diagnostic sectoriel de la province établi en vue de l’élaboration du SPAT/Sud Ubangi.  Taux = 100% car les autres PIREDD ont démarré en retard ou n’ont pas exprimé le besoin d’appui (PIREDD/Mai Ndombe) |
| VOLET 3 :  TECHNIQUE | **Résultat 4**  **La vision commune sur l’affectation de l’espace est dégagée et oriente les politiques publiques afin de promouvoir une croissance inclusive et durable** | Schéma National d'AT (SNAT) | Le SNAT n’a pas encore été produit.  Toutefois, le Rapport provisoire des diagnostics sectoriels et spatiaux ainsi que les leurs orientations stratégiques préliminaires sont disponibles. Le Degré de réalisation est estimé à 30% | Bien qu’ayant été impacté par le COVID-19, la production de extrants relatifs au Résultat 4 est en cours. |
| Guides méthodologiques (GM) pour la conduite des processus provinciaux et locaux d’AT (SPAT et PLAT) | Les guides définitives ne sont pas encore produits, mais les versions provisoires des GM des SPAT et PLAT sont disponibles. Le Degré de réalisation est estimé à 30% |
| Atlas de l'AT | L’Atlas de l'AT n’a pas encore été produit. Sa production en charge de WRI est prévue après celle du SNAT. Taux = 0% de réalisation |

**Tableau 6: Appréciation des Résultats**

**Conclusions et Recommandations partielles**

La revue des Rapports annuels de Suivi de la mise en œuvre des activités et les recoupements font ressortir que mis à part les activités relatives au Volet 2 : Organisationnel et Institutionnel et son Résultat 3 « Les capacités (techniques, humaines et matérielles) et le leadership de l'Administration centrale et provinciale du Ministère de l'AT sont renforcés pour appuyer le processus de réforme de l'AT » *[comme : Réaliser "l’audit institutionnel et organisationnel" du MAT ; Mettre en place et opérationnaliser le système d'information interne (site Web) ; Mettre en place et opérationnaliser le système d'information externe (plateforme informatique) ; Réaliser des analyses spatiales montrant les pressions sur la forêt et les milieux sensibles]*, toutes les autres activités ont été conduites ou sont en train de l’être.

Pour le Volet 1« Juridiques et Règlementaires », les extrants ont été produits ou sont en train d’être produits.

En ce qui concerne, le « Volet 3 : Technique », bien qu’ayant été impacté par le COVID-19, la production de extrants relatifs au Résultat 4 est en cours.

### 2.2.2 Appréciation de l’atteinte des Objectifs Spécifiques

**Constat et Analyse**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Appréciation de l’atteinte des Objectifs Spécifiques** | | |
| **Objectif Spécifique** | **Constat** | **Commentaire** |
| Politique Nationale d’Aménagement du Territoire [PNAT] respectueuse de la ressource forestière, des droits et besoins des communautés locales y compris des Peuples Autochtones [PA] | La PNAT, respectueuse de la ressource forestière, des droits et besoins des communautés locales y compris les PA a été produite | Cet objectif a été atteint |
| D’un Schéma National d’Aménagement du Territoire [SNAT] dans une perspective de gestion rationnelle, durable et économe de l’espace | La production du SNAT est un processus comportant 3 étapes :  (i) diagnostics sectoriels (en cours) ; (ii) définition des scénarii d’AT sur base des résultats des diagnostics (en attente) et (iii) l’étude du SNAT proprement dite sur base des scénarii (en attente).  Le processus de formulation de la SNAT a déjà commencé avec :   * la collecte des données et la consultation des acteurs dans les 26 provinces du pays entre avril et juin 2019 ; * la restitution des données collectées aux parties prenantes ; * la production de la version provisoire des diagnostics sectoriels et spatiaux assortis des orientations stratégiques préliminaires ; * la revue des diagnostics au niveau du MAT par la CAT et le SG/AT ; * les consultations publiques des parties prenantes sur lesdits diagnostics en vue de recueillir leurs observations depuis mars 2020.   Le taux de réalisation est estimé à 30%. | A mi-parcours, cet objectif n’a pas encore été atteint. |
| Des guides méthodologiques qui permettront de renforcer les capacités de l’administration de l’aménagement du territoire et d’orienter les provinces dans le choix de l’affectation de l’usage des terres. | Le processus de production des GM a débuté mais pratiquement suspendu à cause de la question de financement.  Taux de réalisation : 50% | A mi-parcours, cet objectif n’a pas encore été atteint |

**Tableau 7: Appréciation de l’atteinte des Objectifs Spécifiques**

**Conclusions et Recommandations partielles**

A mi-parcours, en tenant compte du contexte du COVID 19 et de la question de financement depuis 2020, le PARAT est en train d’atteindre des objectifs spécifiques.

Ainsi, il est recommandable, d’appuyer financièrement et technique les efforts déjà entamés tout corrigeant les faiblesses constatées avec les mécanismes en place.

### 2.2.3 Appréciation de l’atteinte de l’Objectif Général

**Constat et Analyse**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Appréciation de l’atteinte de l’Objectif Général** | | |
| **Objectif Général** | **Constat** | **Commentaire** |
| **S**tratégie gouvernementale soutenue en ce qui concerne l’atténuation des changements climatiques, et notamment la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+. | La revue des activités du PARAT montre qu’effectivement elles contribuent à la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+. | L’objectif générale du PARAT est en train d’être atteint. |

**Tableau 8: Appréciation de l’atteinte de l’Objectif Général**

**Conclusions et Recommandations partielles**

Les activités relatives à l’atteinte des objectifs spécifiques et général sont en train d’être mise en œuvre et le PARAT progresse normalement.

Toutefois, en tenant compte du retard accumulé et des préoccupations soulevées quant à la prise en compte des impératifs de préservation des ressources forestières et droits des communautés locales [CL] et peuples autochtones [PA], une fois de plus, il est recommandable d’appuyer financièrement et technique le processus de production des livrables et les efforts déjà entamés tout corrigeant les faiblesses constatées.

## 2.3 Efficience

### 2.3.1 Préparation du PARAT

**Constat et Analyse**

Le processus de préparation de ce projet a été la conjonction (i) de l’analyse la Stratégie Nationale REDD+ en ce qui concernait son Pilier 6, (ii) du Plan d’Investissement National REDD+, (iii) des Actes de l’Atelier National sur la réforme de l’Aménagement des Territoires de Juin 2015 et, (iv) de la Note d’Orientation sur la Réforme de l’Aménagement des Territoires coproduite par le Ministère de l’Aménagement des Territoires, de l’Urbanisme et de l’Habitat[[9]](#footnote-9).

Sur la base du diagnostic qui rassortissait que « *la RDC n’a pas la maîtrise de la gestion de son espace géographique, entendu par la surface terrestre et la biosphère (espace accessible aux hommes). Alors qu’une vision et une maitrise territoriales de l’espace sont nécessaires pour l’aboutissement des objectifs et ambitions de développement économique* ».

Les raisons identifiaient pour ce tableau obscur étaient la combinaison des éléments suivants : (a) l’l’héritage colonial, (b) La migration des attributions de l’AT, (c) Le personnel de l’Etat sous qualifié et démotivé, (d) l’absence d’un cadre légal, réglementaire et institutionnel de concertation approprié, (e) l’absence d’une prospective et géostratégie de l’aménagement et (f) l’excentricité du territoire.

Ainsi, en résumé, le PARAT a été formulé sur la base des éléments principaux suivants : (1) le contexte général de la RDC et la place de l’Aménagement des Territoires dans son développement, (2) la situation actuelle et les institutions existantes et (3) les conclusions de l’Atelier National sur la Réforme de l’AT.

**Conclusion et Recommandations pareilles**

Le processus de préparation du PARAT est basé sur une analyse situationnelle qui a conduit à la formulation de la réponse destinée à soutenir l’AT en RDC et son appui au Ministère en charge de l’AT.

Il est recommandable de toujours procéder à une due-diligence avant toute intervention destinée au développement.

### 2.3.2 Procédures de mise en œuvre du PARAT

**Constat et Analyse**

Les rencontres avec le Secrétariat Général du MAT, la CAT, l’ONAT et le PIREDD+ Oriental font ressortir que les procédures de mise en œuvre du PNUD sont lourdes, lentes et surtout peu adaptés aux besoins normaux et de vitesse inadéquate pour les ateliers, les séminaires et les frais de mission des fonctionnaires[[10]](#footnote-10).

La mission d’évaluation à mi-parcours [MEMP] a eu à en pâtir. En effet, ses frais de mission pour la mission de visites de terrain dans les zones PIREDD Maï Ndombe et Oriental ont été rendus disponibles après la fin de la mission de terrain soient plus de deux (2) semaines plus tard.

La mission a été informée par le PNUD que souvent les dossiers soumis pour paiement par le MAT sont incomplets, la qualité des rapports faible et les feedbacks trop tardifs.

**Conclusion(s) et Recommandation(s) partielles**

Cette lourdeur du Département des Operations du Bureau Pays du PNUD donne l’impression que les Operations sont, en soi, devenues une fin en soi au lieu d’être au service du Programme.

Il est recommandable que le Bureau-Pays du PNUD, comme Agence d’exécution du PARAT, s’adapte aux besoins de mise en œuvre du PARAT.

Par ailleurs, il est recommandable que, particulièrement, le Ministère de respecter les exigences des procédures du PNUD en termes notamment des échéances de transmission et de conformité des dossiers.

### 2.3.3 Revue des délais

1. Temps entre la signature du Document de Programme et le début du projet

**Constat et Analyse**

Le PARAT, à travers son Document de Programme [ProDoc] initial, a été approuvé par le Comité de Pilotage [COPIL du FONAREDD le 08 février 2017. La 1ière Tranche du de financement de CAFI de 3 millions USD a été mise à disposition le 18 avril 2017 et l’Atelier National de lancement officiel du PARAT a été organisé en mai 2017.

Par la suite (à partir de juin 2017), le PARAT s’est focalisé sur les activités ci-après :

* Réunion du Comité d’examen du projet (CLEP) et 1er COPIL du projet ;
* Recrutement des staffs du PNUD chargés d’assurer la gestion du projet et la coordination des activités. Le Project manager a signé son contrat le 1er décembre 2017. Le bureau a appuyé le démarrage du project à son absence le bureau à travers le coordonnateur du pilier 2) ;
* Appels d’offre international et national pour l’acquisition des biens (véhicules, équipements informatiques, mobiliers de bureau, …) ;
* Mobilisation de l’expertise internationale : processus de recrutement des firmes spécialisées (TdR, Appel d’offre, évaluation des offres, signature des contrats, …) impliquant le MinAT et le FONAREDD comme observateurs. C’est ce processus qui a pris plus de temps que prévu à cause de la i) complexité du dossier ; ii) des reports récurrents occasionnés par l’empêchement des représentant de la partie nationale (SG/AT + Dircaba du Ministre AT) aux évaluations et iii) l’obligation de vérifier des informations sur les soumissionnaires et iv) souci d’obtenir un résultat de qualité ;
* Appui au MinAT pour la mobilisation de l’expertise nationale : recrutement des experts nationaux, mise en place et fonctionnement de la CAT (contractualisation avec le SG/AT, locaux, mobiliers, équipements, fournitures, Internet, etc.) à partir de juillet 2018.[[11]](#footnote-11)

**Conclusions et Recommandations partielles**

Il ressort que le processus de démarrage n’a pas vraiment connue de retard mais une inertie « normale » attendue lors de lancement de programmes et projet de développement. En fait, le projet a été lancé un (1) mois après la libération de la 1ière Tranche.

En effet, en tenant du temps nécessaire à la préparation et à la validation des différents Termes, la publication des Offres d’emploi, le processus de sélection et la mobilisation des experts sélectionnés, ce délai de six (6) mois, entre Mai et Décembre 2017, bien qu’il soit une longue période, des délais similaires ont été observés dans le processus de lancement de plusieurs autres projets de développement.

Toutefois, il est recommandable de toujours procéder au recrutement du personnel clé bien avant le lancement de nouveaux projets.

Afin de tenir compte (i) de la durée réelle des consultations publiques sous-estimées dans les chantiers de la réforme de l’AT, (ii) de la nécessité de rattraper de la récupérer le retard accumulé à cause de la COVID-19 et (iii) de la non disponibilité de financement de la 2ième Tranche, il impératif de revoir la durée de la prorogation du projet.

1. Revue des délais dans la mise en œuvre du PARAT

**Constat et Analyse**

Cette inertie dans le lancement du PARAT en 2017 « n’a pas affecté l’échéance définie pour la réalisation des jalons 2018 (analyses de base pour l'élaboration de la Politique de l’AT intégrant les objectifs de la Stratégie nationale cadre REDD+ et élaboration des guides méthodologiques) ». [[12]](#footnote-12)

En effet, les processus suivants : (i) élaboration de la Politique d’AT et du projet de Loi-cadre sur l’AT, (ii) élaboration du SNAT et des guides méthodologiques pour l’élaboration des SPAT et des PLAT par les PIREDD, (iii) mise en place et opérationnalisation des organes de pilotage, suivi et mise en œuvre de la réforme de l’AT et (iv) appui au renforcement des capacités humaines et matérielles de l’administration du MAT ont été entamés.[[13]](#footnote-13)

L’année 2018 a été marquée par deux événements majeurs qui influer sur la mise en œuvre des activités du projet : (i) de l’addendum au PARAT et son financement très tardif en décembre 2018, et (ii) les élections présidentielles et législatives et leur contexte politique non favorable au bon déroulement des activités.

Ainsi, il n’a pas été possible de réaliser les analyses sectorielles de base très attendue pour élaborer la PNAT et les SNAT.[[14]](#footnote-14)

Sur un autre registre, il y a retard dans la mise en place des organes de pilotage de la réforme, particulièrement le COPIRAT suite à la divergence de point de vue avec le MAT.[[15]](#footnote-15)

Le Rapport de Suivi d’activités 2019 indique les retards et les causes de délais suivants :

* le retard dans la mise en place des organes de pilotage de la réforme, particulièrement le COPIRAT ;
* le non-respect du chronogramme de transmission des livrables (rapport de diagnostic, PNAT, projet de LAT, etc.) par les firmes ;
* l’enclavement de certaines provinces rendant difficile la collecte des données et les consultations pour les diagnostics ;
* la compréhension différente des acteurs à tous les niveaux, sur le concept et pratique de l’AT rendant difficile, le consensus sur le contenu des outils et instruments de planification spatiale produits.

En 2020, la mise en œuvre du PARAT a été impacté par : (i) les mesures de restrictions mises en place dans le cadre de l’état d’urgence sanitaire déclaré par le gouvernement pour faire face au COVID-19 au mois à partir de mars 2020, et (ii) la non-disponibilité des ressources pour le financement des activités à partir de juillet 2020.

A cet effet, pour éviter la suspension des activités[[16]](#footnote-16), le PNUD a décidé d’accorder des avances au programme ; ce qui a permis d’assurer le fonctionnement du Secrétariat Général de l’AT et de la CAT ainsi que celui de la coordination du programme de juillet à décembre 2020.

**Conclusions et Recommandations partielles**

Les délais rencontrés dans la mise en œuvre du projet peuvent être regroupés en catégories suivantes : (i) délais dus aux processus de recrutement ou d’achat, (ii) délais de nature programmatique c’est-à-dire le temps nécessaire à la recherche de consensus, au processus de cadrage et de recadrage, de validation des rapports, etc., (iii) délais causés par l’indisponibilité des ressources financières et (iv) les délais imputables au cas de force majeure et non sous contrôle du projet.

Suite à ces délais, il est recommandable de revoir la durée de prorogation du projet

### 2.3.4 Revue du processus de recrutement des experts nationaux et d’achat des équipements

**Constat et Analyse**

1. Recrutement de la CAT

Initialement, il était prévu que le PNUD recruter des experts consultants nationaux (sous contrat PNUD) en plus des firmes internationales spécialisées en Aménagement du Territoire pour les mettre à la disposition du Secrétariat Général nouvellement constitué en Octobre 2016 afin d’appuyer la mise en œuvre de différents chantiers de la réforme. Mais, à la demande de la partie congolaise (Ministère de l’AT), il a été convenu de mettre en place une structure dénommée « Cellule d’Appui Technique à la réforme de l’AT » afin de bâtir et avoir une expertise dans le pays. Les experts composant la CAT ont été recrutés et ont signé le contrat avec le SG/AT selon ses propres procédures.

Le Comité de sélection était composé de représentants du Cabinet du Ministre, du Secrétariat Général/Direction des Ressources Humaines du Secrétariat Général. Les représentants du SE-FONAREDD et du PNUD y ont participé en qualité d’observateurs.

1. Recrutement des firmes

La revue de modalités de gestion et d’exécution financières du PNUD[[17]](#footnote-17) montre que pour la Direct Implementation [DIM]/exécution directe, les procédures du PNUD lui permettent de recruter une ou des parties responsables pour mener des activités de projets.

Une partie responsable est définie comme une entité qui a été sélectionnée pour agir au nom du PNUD sur la base d'un accord écrit ou d'un contrat d'achat de biens ou de services en utilisant le budget du projet.

C’est dans contexte que les firmes (Consortium IDA et AED Consult, la CAT, WRI, KPMG, WRI, Studi International) ont été recrutées conformément aux prescriptions de la réglementation générale du PNUD. Le SE-FONAREDD a participé au processus en qualité de membre du panel d’évaluation des offres. Il en est de même de la partie nationale (Dircaba et SG/AT du MinAT) en qualité d’observateurs.

**Conclusions et Recommandations partielles**

La procédure de passation des marchés a été conduite sur la base d’un appel à compétition et a été transparent.

Il est recommandable, de toujours, procéder à des appels à compétition pour l’achat des équipements et le recrutement de l’Assistance Technique.

### 2.3.5 Appréciation de la qualité des services fournis

Parmi tous les extrants à produire au titre du PARAT, deux livrables clés ont été fournis à savoir : le document de PNAT et le projet de Loi relative à l’AT (LAT). Ils ont fait l’objet d’une validation technique respectivement le 15/01/2020 et le 22/01/2020 par les parties prenantes. Par la suite, les deux livrables ont été transmis au gouvernement pour être examinés par différentes commissions sectorielles avant d’être soumis et adoptés par le conseil des ministres respectivement le 3/07/2020 et le 18/09/2020 avec des amendements pour le projet de LAT. Ce projet a été transmis au Parlement par le Gouvernement où il sera probablement examiné et adopté au courant du 2ième semestre de 2021 par les deux (2) chambres du Parlement, l’Assemblée Nationale et le Senat, avant de devenir et avoir force de loi.

Par ailleurs il était prévu que le mandat du projet s’arrête à la validation technique de la PNAT et de l’avant-projet de Loi sur l’AT car après le processus devient politique et incontrôlable en termes de durée (ex : Parlement) jusqu’à la promulgation. Aussi, on peut dire que le projet est allé au-delà de ce mandant en appuyant le MAT dans ce processus au niveau du projet de LAT adopté en Conseil des Ministres.

Par ailleurs, le décret portant création du COPIRAT a aussi été adopté en conseil des ministres mais moyennant des recommandations le 18/09/2020. Sa promulgation par le 1er Ministre est en attente. Ce un extrant très important qui permettra de doter la réforme d’un cadre institutionnel formel de pilotage du processus manquant actuellement.

L’essentiel des autres extrants, comme, l’Appui au Secrétariat Général, le Plan de formation, le Plan de communication, le Plan Directeur Informatique, le Système d’information externe, la SNAT, les GM, …, et, l’opérationnalisation de l’ONAT sont en processus de production.

A- Politique Nationale d’Aménagement du Territoire

**Constat et Analyse**

*A1- Processus de validation des extrants : Exemple de la PNAT*

A titre indicatif et non limitatif, quelques étapes de la formulation de la PNAT

|  |  |
| --- | --- |
| **Processus de validation des extrants : Exemple de la PNAT (à titre indicatif)** | |
| Atelier d’enrichissement des Termes de Référence relatifs au lancement des Appels d’Offre (AO) pour la préqualification des firmes spécialisées en AT chargées de conduire les processus d’élaboration de la PNAT, PLCAT, SNAT et GM pour les SPAT et PLAT. | 05-08 juillet 2017 |
| Atelier de validation des Termes de Référence relatifs au lancement des Appels d’Offre (AO) pour la préqualification firmes spécialisées en AT chargées de conduire les processus d’élaboration de la PNAT, PLAT, SNAT et GM pour les SPAT et PLAT. | 21 juillet 2017 |
| Atelier de démarrage des travaux relatifs à l’élaboration des outils et instruments de l’AT (PNAT, PLCAT, SNAT et GM pour les SPAT et PLAT. | 11 octobre 2018 |
| Atelier de recadrage méthodologique des processus d’élaboration des outils et instruments de l’AT (PNAT, PLCAT, SNAT et GM pour les SPAT et PLAT. | 21-23 novembre 2018 |
| Atelier de validation (technique) de la PNAT | 15 janvier 2020 |
| Adoption de la PNAT par le Conseil des Ministres | 3 Juillet 2020 |

**Tableau 9: Processus de formulation de la PNAT**

Aux activités mentionnées, à titre indicatif, dans ce Tableau, il peut être ajouté d’autres activités comme l’Atelier de consultation des parties prenantes sur le diagnostic territorial sur la PNAT, l’Atelier de validation du diagnostic territorial sur la PNAT, etc.

*A2- Qualité de la PNAT*

La PNAT est basée sur les éléments classiques clés d’une politique (i) Analyse de la situation : état des lieux de l’AT avec le « Contexte et justification de la PNAT », (ii) la méthode et les actions pour assoir l’AT avec « le Cadre et Orientations Stratégiques de la PNAT » et (iii) le Système de mise en œuvre la PNAT. Ses trois (3) parties de la PNAT sont étoffées et bien détaillées.

Comme points ports de la PNAT, au-delà de sa démarche consensuelle, il y a, entre autres, (i) son existence, (ii) le fait qu’elle donne un sens de direction à l’AT en RDC et traite des outils nécessaires, (iii) c’est un instrument de mobilisation des ressources.

Comme point faible, il y a le fait qu’elle a été formulée avant que les politiques sectorielles des autres secteurs clés ne soient disponibles. Ainsi, ceci nécessite une revisitassion de la PNAT chaque qu’une politique sectorielle pertinente est disponible.

*A3- Liens entre la PNAT, le REDD et les populations locales*

La revue de la PNAT fait ressortir qu’elle s’attache aux aspects REDD+. En fait, l’« *Axe 5 : La durabilité environnementale et la résilience face aux changements climatiques*» des Orientations Stratégiques de la PNAT indique que « La préservation de l’environnement et le développement durable sont une priorité dans la Politique Nationale d’Aménagement du Territoire, dans le sens où toute anticipation d’un aménagement concerté et consenti englobe inévitablement la notion de durabilité et de minimisation des impacts négatifs sur les environnements naturel et social ».

Cet axe passe par les sous-axes suivants : (i) promouvoir les sauvegardes environnementales et sociales [REDD+] ; (ii) soutenir la mise en œuvre de la stratégie nationale d’atténuation du changement climatique ; et (iii) contribuer à l’intégration de l’adaptation aux changements climatiques.

Par ailleurs, les outils et instruments de l’Aménagement du Territoire promeuvent, entre autres : *la réduction des émissions de gaz à effet de serre, le respect de droit d’accès à la terre et aux ressources naturelles des Peuples Autochtones Pygmées, des Communautés locales et la prise en compte du Genre, la participation effective de toutes les parties prenantes, y compris les communautés locales, les Peuples Autochtones Pygmées, les femmes, les jeunes, les autorités coutumières en tenant compte de leurs spécificités locales (procédures culturellement appropriées) au processus d’aménagement et de développement territorial, le développement des outils thématiques dédiés à la protection de l’environnement, la gestion des ressources forestières, la gestion des ressources en eau et des écosystèmes aquatiques, la conservation de la diversité biologique, les sites touristiques, les aires protégées, de bassins versants, etc.*

*A4-* *Outils de planification spatiale*

Sur la base des Plans de Zonage (macro-zonage, méso-zonage et micro-zonage), la PNAT indique les outils de planification spatiale suivants : Le Schéma National d’Aménagement du Territoire], le Plan Provincial d’Aménagement du Territoire, le Plan Local d’Aménagement du Territoire, les schémas d’aménagement de territoires particuliers, le Schéma d’Aménagement Interprovincial, le Schéma d’Aménagement Transfrontalier

*A5- Révision de la PNAT*

Le MAT, propriétaire de la PNAT, est responsable de la conduite d'une révision complète de ses politiques au moins tous les 5 ans ou selon les besoins pour rester à jour.

L'objectif de cette révision est de déterminer : (i) si la PNAT est toujours nécessaire et exacte, (ii) si la PNAT doit être combinée avec une autre politique ou si elle doit être annulée, (iii) si la PNAT est à jour par rapport aux lois et politiques sectorielles et/ou la Stratégie ou le Programme de Développement en vigueur de la RDC et (iv) si des changements sont nécessaires pour améliorer l'efficacité ou la clarté de la PNAT.

**Conclusions et recommandations partielles**

La PNAT est valide et qu’elle d’être opérationnaliser comme avec la mise en place de l’ONAT.

Etant lié au Programme Nationale Stratégique de Développement [PNSD] 2019-2023, la PNAT devrait être revue 2023/2024 c’est-à-dire d’ici 2 à 3 ans.

Ainsi, chemin faisant, les besoins de révisions de la PNAT doivent être répertoriés.

1. Le Plan de formation

Conformément aux termes de son contrat avec le PNUD, le forme KPMG RDC SA vient de soumettre son « Plan Directeur de Formation du MAT » de Mai 2021 après incorporation de commentaires sur le draft.

La revue de ce « Plan Directeur de Formation du MAT » fait ressortir qu’il est bâti (i) de formations d’ordre général, (ii) de formations dans le domaine d’AT et (iii) de voyages d’étude et formation à la carte.

Conscient du fait que ce « Plan Directeur de Formation du MAT » fera l’objet d’un processus de validation et d’approbation dans les mois qui suivent et n’étant partie à la mise en œuvre des activités du programme, la MEMP voudrait simplement mentionner de considérer (1) de formations ciblant la production et la mise à jour des extrants/livrables du programme, (2) de formations ciblant les Directions et (3) étant donné la rotation du personnel du Secrétariat Général tous les trois (3) ans, la production, sous format papier et électronique, de manuels de procédures, de cours de formations, etc.

### 2.3.6 Relations entre le PARAT et les PI-REDD et entre les PIREED sur l’AT

**Constat et Analyse**

L’un des aspects qui attirent l’attention lors l’on revoit le ProDoc du PARAT (spécifiquement dans son « *Volet 3 : Technique* » et le « *Produit 4 : la Vision commune sur l’affectation de l’espace est dégagée et oriente les politiques publiques afin de promouvoir une croissance inclusive*) est que la production des extrants comme les PPAT, SPAT et Plans locaux s’effectue à travers les PIREDD.

Mais, le ProDoc du PARAT ne prévoit pas de cadre de collaboration avec les PIREDD.

La mission de visites de terrain a fait ressortir le Coordonnateur et la Responsable AT du PIREDD Maï-Ndombe ne sont pas au courant des activités du PARAT à par les activités pour les le SE-FONREDD leur demandent de pas payer les frais de participation du Chef de la Division Provinciale de Maï-Ndombe à certains ateliers et séminaires organisés au titre du PARAT.

Le Programme Manager du PIREDD Oriental est au courant des activités du PARAT, de manière passive, comme ces deux programmes sont mis en œuvre par le PNUD et font partie du même Piler programmatique du PNUD. Ainsi, lors de réunion de programme du Pilier, ils entendent les différents projets font et comment ils évoluent.

Par ailleurs, il ressort que chaque PIREDD a son approche en ce concerne son soutien et collaboration avec la (les) Division(s) Provinciale(s) de l’AT de sa/ses province(s).

**Conclusion(s) et Recommandation(s)**

Il y a un besoin de corriger et de structurer la collaboration de la complémentarité entre le PARAT et les PIREDD sur tous les aspects d’AT qui les concerne.

Il est recommandable de mette en place Cadre formel de collaboration entre le PARAT et les PIREED.

Il est recommandable de mettre en place une plateforme cadre de collaboration et d’échange entre les différents PIREDD sur l’AT.

### 2.3.7 Jalons 2020

**Constat et Analyse**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Jalons 2020** | | | |
| **Jalon** | **Appréciation de la validité du Jalon** | **Evaluation de l’atteinte du jalon** | **Observation** |
| **« Politique de l’Aménagement du Territoire » respectueuse de la ressource forestière et des droits et besoins des communautés locales et peuples autochtones** | Ce jalon est une responsabilité directe du PARAT | La PNAT a été produite et adoptée le 03/07/2020 en Conseil des Ministres présidé Par le Président de la République et Chef de l’Etat. | La PNAT fait référence et mentionne REDD+ et prend en compte des droits des communautés locales et peuples autochtones |
| **« Schémas directeurs provinciaux de l’Aménagement du Territoire » développés dans toutes les zones des programmes intégrés et validés dans au moins trois (3) zones de programmes intégrés** | La revue du Cadre de Résultats du PARAT montre que l’atteinte de ce Jalon n’est pas une responsabilité directe du PARAT mais plutôt des PIREDD.  Malgré la nécessité de collaboration organique et intrinsèque entre le PARAT et les PIREDD, le ProDoc n’a pas prevu un cadre formel de concertation entre le PARAT et les PIREDD et entre les PIREDD en ce qui concerne l’AT.  Par ailleurs, la production de SPAT devait dépendre de la production à temps et bien avant 2020 de « Guides Méthodologiques mis à disposition par le Programme (jalon 2018 liée au Guide Méthodologique). | De Schémas directeurs provinciaux de l’Aménagement du Territoire ont été produits pour les Province de la Tshopo (Mars 2020), de l’Ituri et du Bas Uélé.   * Rapport du schéma provincial d’aménagement (SPAT) du territoire de l’Ituri, Mars 2020 par MFonsuslting ; * Schéma provincial d’aménagement du territoire et cartes d’utilisation des terres dans la province de la Tshopo, Mars 2020. Document préparé par Document préparé par Tropenbos RD Congo ; * Schéma Provincial d’Aménagement du Territoire, Plans Territoriaux d’aménagement du Territoire, Plan d’actions et Contrats Plans. Bas Uélé. Janvier 2020   Par ailleurs, parallèlement à ces SPAT, Plans Territoriaux d’aménagement des Territoires dans ces trois (3) provinces : Province de la Tshopo (Territoires d’Ubundu, d’Isangi et de Bafwansende), Province de l’Ituri (Territoires de Mambasa et d’Irumu) et la province de Bas Uélé (Territoire d’Aketi et de Buta).  Le PARAT a appuyé le processus d’élaboration du SPAT/Sud Ubangi[[18]](#footnote-18) | Avoir attendu en vain, les Guides Méthodologiques,  Les trois (3) firmes recrutées, par le PNUD au titre du PIREDD-O, ont produit les SPAT sur la base de leur expérience et meilleures pratiques internationales.  Elles ont ainsi fourni de la matière pour la formulation de Guide Méthodologique relative aux SPAT.  Ce qui montre correctement que le processus n’était pas nécessairement séquentiel.  . |

**Tableau 10: Appréciation de l’atteinte des Jalons 2020**

**Conclusion(s) et Recommandation(s)**

Il est recommandable que CAFI libère la 2ième Tranche de ressources destinées au PARAT.

2.3.3 Exécution du budget

**Constat et Analyse**

Le Tableau ci-dessous présente le taux d’exécution budgétaire par résultat de la 1ière Tranche au 31 décembre 2020.

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Execution du budget [[19]](#footnote-19)** | | | | | |
| **Résultats** | **2017** | **2018** | **2019** | **2020** | **TOTAL** |
| **Résultat 1 :** La RDC est dotée d'un référentiel juridique et réglementaire de l'AT pour le cadrage des programmes publics de développement | 187277,86 |  | 173 688,39 | 298 684,83 | **659 651,08** |
| **Résultat 2 :** La RDC est dotée d'institutions de pilotage, de mise en œuvre et de concertation performantes et professionnelles |  | 84 370,23 | 4 636,08 |  | **89 006,31** |
| **Résultat 3 :** Le MATRV est restructuré et doté de moyens humains et matériels de haut niveau pour renforcer ses capacités et son leadership et appuyer le processus de réformes de l'AT |  | 94 589,04 | 1 037 889,74 | 342 528,38 | **1 475 007,16** |
| **Résultat 4 :** La vision commune sur l’affectation de l’espace est dégagée et oriente les politiques publiques afin de promouvoir une croissance inclusive et durable |  | 348 860,23 | 52 451,40 | 589 556,42 | **990 868,05** |
| **Résultat 5** : La gestion et la coordination d’ensemble des activités est assurée |  | 95 893,62 | 98 727,71 | 248 462,49 | **443 083,82** |
| **Dépenses réelles** | **187277,86** | **623 713,12** | **1 367 393,32** | **1 479 232,12** | **3 657 616,42** |
| **Engagements fermes (Bons de commandes firmes et consultants)** | | | | | **1 349 391,60** |
| **Total budget exécuté (dépenses réelles + engagements fermes)** | | | | | **5 007 008,02** |
| **Montant de transfert reçu du FONAREDD/CAFI** | | | | | **5 000 000,00** |
| **SOLDE** | | | | | **-  7 008,02** |

**Tableau 11: Exécution budgétaire de la 1ière Tranche du PARAT à mi-parcours**

Pour les résultats programmatiques, le taux d’exécution budgétaire global est de 100 % et il est très bons.

**Conclusions et Recommandations partielles**

A mi-parcours, la mise en œuvre des activités du PARAT a été bien conduite.

Il est recommandable de toujours chercher à consommer le budget alloué pour les activités du projet.

**Conclusion(s) et recommandation(s) partielles relatives au critère d’Efficience**

La préparation du PARAT a suivi sa due diligence. Après la signature du ProDoc, le projet a commencé sa mise en œuvre dans des temps acceptables. Le processus d’achat des infrastructures et des Assistance Techniques a été compétitif et transparent. Les infrastructures et les services fournies répondent aux exigences demandées. Le taux d’exécution budgétaire est excellent.

Malgré quelques carences lors de la formulation, de façon générale, l e PARAT est mis en œuvre sur la base des procédures d’efficience.

## 2.4 Pérennité

**Constat et Analyse**

## 2.4.1 Stratégie de pérennisation du PARAT

Par rapport à d’autres projets, le PARAT a l’avantage de traiter et de suggérer une stratégie de pérennisation. En fait, le ProDoc mentionne que « *La pérennité des résultats dépend de la réalisation de la politique de l’aménagement des territoires, de l’adhésion des parties prenantes et notamment des acteurs et décideurs des politiques sectorielles a cette politique, et de la volonté de l’Etat à la mettre en œuvre* ».

A juste titre, le ProDoc identifie, correctement, comme grands défis et éléments risques de remise en question des acquis des résultats du PARAT :

1. *La volatilité administrative de l’AT c’est à l’affectation de cette fonction à différents ministères.*

*Ceci pourrait remettre en question les efforts de renforcement institutionnel des structures proposées sous le ministère actuel. De ce fait la pérennité institutionnelle ne saurait être garantie.*

1. *La pérennité financière reste un énorme défi. En effet, sur la base du niveau du budget de l’Etat et de l’histoire des affectations budgétaires, une fois le PARAT clôturé et les équipements transférés, il y a des sérieux doutes au Ministère qui permettront le maintien de ces équipements, la continuation des processus participatifs, ou l’actualisation des outils d’aide à la prise de décision et de suivi de la mise en œuvre du SNAT.*

### 2.4.2 Besoin de révision de la PNAT

Etant lié au PNSD, le propriétaire de la politique, le MAT à travers ses Direction Politiques, Normes et Réglementation [DPNR] et la Direction Etudes et Planification [DEP], est responsable de la conduite d'une révision complète de ses politiques en fonction du cycle du PNDS (tous les 5 ans) ou selon les besoins pour rester à jour avec les lois applicables et/ou les politiques sectorielles.

L'objectif de cette révision peut être de déterminer :

1. si la politique est toujours nécessaire et exacte ;
2. si la politique doit être combinée avec une autre politique ou si elle doit être annulée ;
3. si la politique est à jour par rapport aux lois et règlements en vigueur et aux politiques des Régents ;
4. si des changements sont nécessaires pour améliorer l'efficacité ou la clarté de la politique ;

Les résultats des travaux de l’ONAT et des expériences d’AT qui sont en train d’être réalisées actuellement par les PIREDD au niveau provincial et local pourront être capitalisés pour cette revue.

Par ailleurs, il vient d’être institué, au cours de la présente Session Parlementaire, la « Commission Suivi & Evaluation de l’exécution de lois, de résolutions, de recommandations et de politiques publiques » à l’Assemblée Nationale.

### 2.4.3 Appréciation de la pérennisation des acquis du PARAT

Le soutien fourni par CAFI à la RDC, au titre du PARAT peut être résumé en :

1. des ressources financières [pour le recrutement de firmes des consultants, et des Assistances Techniques, l’achat des équipements pour le MAT)  ;
2. des équipes d’Assistances Techniques capables de fournir les services demandés sur la base d’une connaissance du terrain, de l’Etat de la connaissance dans le secteur et des meilleures pratiques internationales ;
3. un mécanisme efficace et transparent de passation des marchés [pour l’achat d’une. paiements et le recrutement des Assistances Techniques] ;
4. Ressources financières

*Ressources financières pour un projet similaire au PARAT*

Bien que le budget nécessaire au PARAT ait été estimé à 12 millions USD, le budget actuel est 8 millions USD.

Bien que ce montant de 12 millions USD soit à la portée du G. RDC, il n’est pas vu nettement qu’une pareille somme soit dédiée, budgétisée et effectivement décaissée pour les activités aux reformes de l’AT.

Comme élément d’inquiétude, dans le cadre de réformes d’AT, le Secretariat Général a commencé a déployé le personnel pour ses Divisions Provinciales et au niveau de Territoires. Ce personnel est déployé sans moyens et outils de travail, sans bureaux et n’est pas payé.

Par ailleurs, le personnel d’AT n’a pas encore été envoyé au niveau de communes urbaines et communes rurales que sont les Secteurs et Chefferies.

*Ressources financières pour la maintenance des équipements*

Le PARAT et les PIREDD ont fourni des formations, des bâtiments et des équipements au Secrétariat Général, aux Divisions Provinciales, Territoires et voire aux Secteurs.

En ce qui concerne les bâtiments, les couts récurrents de support maintenance n’ont pas été pris en compte. Il est simplement juste supposé les bénéficiaires prendront en charge ce coût d’entretien.

En ce qui concerne équipements informatiques et des logiciels, la mise à jour des logiciels est garantie pour une période toutefois l’affectation des ressources même insignifiants nécessaires à l’achat de ces équipements n’est pas toujours disponible.

Les infrastructures et les équipements fournis ne contribuent pas à l’augmentation des activités productives ou génératrices des revenus. Ainsi, leur viabilité n’est pas évidente.

*Ressources financières pour les formations*

Le mise en place du secteur de l’AT exige un système formation du personnel responsable de l’AT à tous les paliers et dans tout le pays en techniques modernes d’analyses-concertations-propositions, en outils et instruments de planification moderne, etc.

En plus de cela, il y a une démotivation à tous égards, sur le plan de la rémunération notamment. Par ailleurs, l’expérience de la RDC montre qu’il faudra tenir compter du fait que les fonctionnaires sont souvent mutés.

Ainsi, il est nécessaire d’avoir un système de formation continue. A cet effet, la PNAT prévoit un « Centre de formation de cadres spécialisées en AT ».

*Ressources financières pour le recrutement les experts thématiques dans les domaines clés pour l’AT*

A part (i) le processus de passation des marchés pour le recrutement d'un cabinet de conseil pour une Assistance Technique ou des experts nationaux qui est revu au point suivant, les autres ingrédients sont (ii) les ressources financières et (iii) une expertise technique locale.

L'élément le plus important sont les ressources financières parce que l'expertise peut être acquise à l'étranger lorsqu'elle ne se trouvent pas dans le pays.

En principe, le montant nécessaire à la CAT est de l’ordre de 1,5 à 2 millions et est à la portée du G.RDC, du Ministère en charge de l’AT. Mais, à ce jour, les ressources financières restent une contrainte et il y a des risques judicaires.

1. Mécanisme de passation des marchés

La RDC dispose du Décret N°10/22 du 02 Juin 2010 portant Manuel de Procédures de la Loi relatives aux Marchés Publics.

La revue de ce texte légal montre, qu’en soit, il fournit un cadre efficace et un système transparent de passation de marchés et qu’elle est comparable aux lois similaires dans d’autres pays. Des institutions comme la Banque Mondiale fait référence sur son site[[20]](#footnote-20).

1. Assistance Technique capable

La durabilité des résultats et des impacts du PARAT, en ce qui concerne l’Assistance Technique, peut être appréciée dans la capacité de la G.RDC, par l'intermédiaire des Ministères en charge de l’AT et entités pertinents [Ministère en charge de l’AT, Ministère du Plan et des Ministères et des provinces (i) à fournir des formations similaires et (ii) à aider à l’introduction des systèmes opérationnels, manuels et guide, à soutenir les provinces, les Territoires et les communes rurales, que sont les Secteurs et les Chefferies, à formuler et à mettre à jour des politiques, des stratégies et des Plans d'AT faveur des Territoires et les Secteurs et Chefferies et (iii) à poursuivre les réformes de l’AT *sans soutien externe*.

L’exemple de la CAT montre que l'une des approches les éprouvées consiste à travailler avec des organisations locales telles que des établissements universitaires [le Secrétariat Général à l’AT avait contractualisé avec des professeurs d’universités) et ou les et des organisations professionnelles de bonne réputation. Ces institutions pourraient à leur tour fournir un soutien institutionnel et des formations sur une base plus régulière et à faible coût.

Comme on peut le voir, cette approche a en elle des éléments de pérennité.

La RDC, comme d’autres pays qui veulent devenir des pays à revenu intermédiaire, devrait évaluer les capacités de ses institutions universitaires et des Associations Professionnelles pour ce faire.

Cependant, en cas de faiblesse “la formation des formateurs est la « règle d’or ».

### 2.4.4 Contribution du G. RDC au PARAT

Tel que conçu par le ProDoc, le G.RDC n’avait pas à contribuer financièrement aux activités du PARAT.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Ressources du budget de l’Etat pour l’Aménagement du Territoire** | | | |
| **Code budgétaire** | **Intitulé de la Ligne Budgétaire** | **Montant en FC** | **Montant en USD** |
| 84 Aménagement du Territoire  84203 Unité d’Appui à l’AT  2106200842030000724811000000-9201002 | Contrepartie/CAFI (pour les équipements) | 1 080 000 000 | 540 000 |
| 2106200084200000074811000000-191004  2106200841000007244121260104-191001 | Investissement sur ressources propres | 1 220 872 492 | 610 436 |
| 2106200842000000664341000000-66434 | Intervention économique, sociale, culturelle et scientifique | 46 831 711 | 23 416 |
| **Total** |  | **2 347 704 203** | **1 173 852** |

**Tableau 12: Ressources de l’Etat destinées à pour l’Aménagement du Territoire**

Toutefois, la Loi des Finances N0 20/20 du 28 Décembre 2020 pour l’exercice 2021 a budgétisé les ressources suivantes pour le Secrétariat Général à l’AT :

A cet effet, avec cette somme d’environ 1,174 million USD, le Secrétariat Général à l’AT vient de préparer (Mai/Juin 2021) des Dossiers d’Appel d’Offres pour (i) l’achat des véhicules, (ii) les équipements de topographie, (iii) le matériel informatique et (iv) de fournitures de bureaux.

### 2.4.5 Les ressources pour l’Aménagement du Territoire

La PNAT a une section « 3*.6 Un cadre de financement de l’Aménagement du Territoire* » et le projet de loi sur l’AT en son « *Chapitre 5 : Des mécanismes de financement* ».

Toutefois, il conviendra de chercher à quantifier ses revenues possibles destinées à l’AT.

**Conclusions et Recommandations partielles**

L’une des forces du PARAT est qu’elle traite de la stratégie claire de sortie de projet.

Bien que le pays possède un mécanisme efficace et transparent de passation des marchés, les produits du PARAT sont moins susceptibles d’être soutenus, principalement en raison de contraintes sur les ressources financières. En fait, le vrai défi du pays reste les ressources financières (pour l’achat et le renouvellement des équipements, mise à jour des logiciels, revue de la PNAT, du SNAT, des SPAT et de la Loi sur l’AT, et le recrutement des Assistances Techniques) qui sont une contrainte.

Par ailleurs, les risques fiduciaires sont bien existants.

La CAT et contractualisation entre le Secrétariat Général avec les professeurs d’universités et les organismes gouvernementaux renforce l’expertise technique locale.

Le G.RDC vient de poser un geste louable en mettant à la disposition de l’AT des ressources pour son fonctionnement normal et l’équipement pour son travail.

Il est recommandable, de toujours, avoir une stratégie de sortie pour les projets et les programmes.

Il est recommandable que CAFI et les Agences de Développement continuent leur soutien à l’AT en RDC.

Il est recommandable qu’une étude (de simulation) profonde de la rentabilité de ressources de l’AT soit conduite sur la base de ce qui est indiqué dans la PNAT et le projet de loi sur l’AT.

## Il est recommandable qu’à l’avenir, le G.RDC contribue financièrement aux activités des projets d’AT. 2.5 Impact

**Constat et analyse**

### 2.5.1 Niveau agrégé

Au jour d’aujourd’hui, le PARAT est pratiquement synonyme d’appui et de la réforme d’AT en RDC.

De façon spécifique, il peut être dit que les trois (3) Volets du PARAT ciblent l’ensemble du secteur de l’AT c’est-à-dire les trois (3) I que sont (i) les Instruments, (ii) les Institutions et l’Infrastructure « soft » que sont :

a) les Instruments Politiques, légaux, Règlementaires et Méthodologiques/Procédures [la PNAT, les la Loi Cadre de l’AT, les Guides Méthodologiques, les PPAT, Plans simples, Plan de Communication, Plan de formation, etc.] ;

b) les Institutions que sont le Secrétariat Général de l’AT et l’ONAT ;

c) l’Infrastructure « soft » que sont le SNAT, les SPAT et autres Schémas d’AT au niveau des autres Entités Territoriales Décentralisées [ETD].

En effet, c’est le PARAT, avec les PIREDD, qui fournissent et soutiennent le cadre intellectuel de réflexion, de conception et de mise en œuvre de réformes nécessaires touchant, de manière globale, l’ensemble du secteur de l’AT.

Le PARAT a contribué à l’opérationnalisation du Secrétariat Général à l’AT, constitué pour première fois en RDC, à la visibilité du Ministère d’AT et son érection en Ministère d’Etat avec le dernier remaniement ministériel d’Avril 2021.

Le PARAT, de par son soutien au rôle fédérateur de l’AT et son agencement des grandes orientations du développement, a le potentiel de participer au changement du visage et à la modernisation du pays.

### 2.5.2 Niveau désagrégé

Il y a lieu de souligner le renforcement des capacités du MAT notamment en expertise nationale et internationale sans laquelle, le processus n’avancerait pas

A mi-parcours de son implémentation, le seul extrant complétement produit et qui est en train d’être mis en œuvre du PARAT est la PNAT adopté en mars 2020.

A ce point de sa mise en œuvre, parmi les effets de la PNAT, chronologiquement, il y a eu la mise en place de (i) l’Observatoire National d’Aménagement du Territoire [ONAT][[21]](#footnote-21) par la mutation de l’Unité d’Appui à l’Aménagement du Territoire [UAAT] et (ii) l’Agence Nationale d’Aménagement du Territoire « ANATER »[[22]](#footnote-22).

Le tableau ci-dessous donne les missions de chacune de ses entités.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Missions de l’ANATER et de l’ONAT** | | |
| **Missions** | **ANATER** | **ONAT** |
| **Mission principale** | Concevoir et élaborer les outils de planification et les projets relatifs l’AT ainsi que l’accompagnement de technique dans la mise en œuvre de ces derniers pour un développement durable, harmonieux et équilibré de l’espace du territoire national. [[23]](#footnote-23) | Surveiller de manière permanente l’utilisation et l’occupation rationnelle de l’espace physique du pays conformément aux outils de planification spatiale ». |
| **Missions spécifiques** | * Concevoir, élaborer et revisiter les différents schémas et plans d’AT ; * Accompagner les Provinces et es Entités Territoriales Décentralisées dans l’élaboration de leurs outils d’AT et suivi de mise en œuvre ; * Concevoir et aménager des Points Lumineux de Développement [PLD] prévus dans le Plan National Stratégique de Développement [PNSD] en collaboration avec structures techniques des sectoriels et des provinces ; * Concevoir et coordonner les projets d’Aménagement et de Développement Durable en collaboration les structures techniques des sectorielles ; * Veiller au développement durable et harmonieux des agglomérations ainsi qu’à la répartition équilibrée des activités économiques et des populations sur l’ensemble du territoire national ; * Veiller à la mise en cohérence des travaux d’infrastructures modernes, d’équipement publics et d’ouvrages d’art, avec les besoins des populations en conformité avec les axes de la PNAT ; * Evaluer la conformité des plans simples d’aménagement de gestion des outils de mise en œuvre des politiques sectorielles ; * Rechercher et mobiliser les financements pour la réalisation des projets d’AT ; * Accompagner toutes les opérations financières, commerciales, industrielles, immobilières et infrastructures se rattachant directement indirectement à la mission de l’Agence. | * Collecter, rassembler, traiter, analyser, interpréter et mettre en cohérence les données relatives dynamiques et disparités territoriales ; * Créer, éditer, analyser et diffuser, sous forme de web-server et documentaire les informations spatio-temporelles afin de répondre aux besoins des acteurs de développement socio-économiques aux différents niveaux ; * Assurer le suivi-évaluation de la mise en œuvre des outils de l’AT ; * Fournir des éléments d’évaluation de la cohérence de l’efficacité des mesures politiques, des stratégies des programmes sectoriels et de leurs impacts sur la mise en œuvre de la PNAT à travers ses outils ; * Assurer une veuille stratégique sur les dynamiques territoriales et les différentes formes d’intervention publique afin de prévenir les risques et catastrophes dans la gestion et l’utilisation de l’espace physique du territoire national ; * Exercer la fonction de prospective territoriale et documentaire sous forme d’atlas d’AT. |

**Tableau 13: Mission de l’ANATER et de l’ONAT**

Le vrai défi reste les ressources financières adéquates pour le fonctionnement de ces entités nouvellement instituées.

Toutefois, il y a une confusion totale avec les attributions de la Direction Politique, Règlementation et Normes d’AT du Secrétariat Général et celles de l’ANATER. (Voir le « Cadre et Structure Organiques », Secrétariat Général, Ministre de l’Aménagement du Territoire, Urbanisme et Habitat. Août 2016.

**Conclusion(s) et Recommandation(s) partielles**

La PARAT (et les PIREDD) est le moteur qui appui le secteur de l’AT et soutient sa réforme en RDC.

La mise en place de l’ONAT est un début de la mise en œuvre de la PNAT, adopté en mars 2020.

La revue des missions de l’ANATER et de l’ONAT fait ressortir que l’ANATER est en charge de la conception et de l’élaboration des outils de planification et les projets relatifs l’AT alors que l’ONAT est responsable du suivi-évaluation, de manière permanente, de l’utilisation et l’occupation rationnelle de l’espace physique du pays conformément aux outils de planification spatiale.

Etant donné les attributions de la « Direction Politique, Règlementation et Normes d’AT » du Secrétariat Général, il est recommandable de revisiter les attributions de l’ANTER et sa pertinence.

Il est recommandable qu’après leur mise en place, l’ANATER et l’ONAT disposent des moyens pérennes afin de pouvoir remplir leurs missions respectives.

## 2.6 Aspects Spécifiques

### 2.6.1 Cohérence du PARAT

**Constat et Analyse**

1. Cohérence interne du PARAT

Le PARAT, avec ses trois (3) volets[[24]](#footnote-24)et les quatre (4) résultats qui leurs sont associés[[25]](#footnote-25) concourent bien à l’atteinte de son objectif global qui est de « permettre à la RDC de se doter d’une PNAT respectueuse de la ressource forestière et des droits et besoins des communautés locales et peuples autochtones, ainsi que d’un SNAT dans une perspective de gestion rationnelle, durable et économe de l’espace.

1. Le PARAT et les PIREDD

Le ProDoc avait bien mis en évidence « la place des PIREDD dans le chantier Aménagement »[[26]](#footnote-26) Il était aperçu que « il est essentiel d’inciter fortement les PIREDD à prendre en charge l’AT au niveau local ». Il était vu que « ce sont les PIREED, en accompagnateurs sur place et en permanence, qui auront le rôle principal d’accompagnement des autorités dans le processus des SPAT et des PLD ».

1. Le PARAT et les autres secteurs

Au titre de CAFI et en vue d’atteindre les résultats poursuivis par le Stratégie Cadre Nationale REDD+, le Plan d’Investissement National REDD+ et les mesures REDD+ de la matrice de gouvernance de la RDC, le PARAT l’opérationnalisation de l’un des « huit (8) effets qui visent tous à respecter et atteindre à la fois les 17 Objectifs de Développement Durable adoptés en septembre 2015 et l’Accord de Paris adoptée en décembre 2015 ». [[27]](#footnote-27)

Ces huit (8) effets ou secteurs d’interventions sont (i) l’Agriculture, (ii) l’Energie, (iii) les Forêts, (iv) les Mines et Hydrocarbures, (v) l’Aménagement du Territoire, (vi) le Foncier, (vii) la Démographie et (viii) la Gouvernance.

Dans ce contexte, il y a un effort destiné à avoir les réactions et les commentaires des autres secteurs et partenaires sur les livrables du PARAT. Les secteurs et partenaires impliquées sont :

* La présidence de la république,
* La primature,
* Les ministères sectoriels clés (Plan, environnement, Agriculture, Affaires Foncières, Infrastructures et Travaux Publics, Mines, Energie, Transport et Voies de Communication, etc. ;
* Gouvernements et administrations provinciales ;
* Les établissements publics (Comité Technique chargé de pilotage des Réformes / Ministère des Finances [CTR}, INS, IGC, ICCN, BEAU, …) ;
* Le secteur privé (FEC) ;
* Les organisations de la société civile (GTCRR, CODELT, DGPA, REPALEF, LINAPYCO, …) ;
* Les partenaires Techniques et financiers (FONAREDD, Norvège, RFN, WRI, WWF, etc.),
* Les agences d’exécution des programmes sectoriels (ONUHABITAT, FAO, et des PIREDD (PNUD, FAO, ENABEL, JICA, BM/PARSA) ;

Les personnes ressources spécialistes en AT (professeurs d’universités).

Cette collaboration avec les autres secteurs n’était pas bilatérale.

Toutefois, à un certain point avant l’adoption de la PNAT, le Conseil de Ministre, suite à la demande de la Vice Première Ministre et Ministère du Plan, avait demandé au MAT de travailler avec le Ministère du Plan pour s’assurer de la cohérence de la PNAT avec le Guide d’élaboration des politiques et stratégies sectorielles du Ministère du Plan.

Ainsi, il fallait un Plan d’Action et un Cadre Logique à la PNAT.

1. Collaboration et complémentarité avec les actions des autres partenaires

Présentement, le PARAT est le seul projet de développement en matière d’AT dans le pays.

Selon les informations reçues, il y a eu quelques des efforts, de la part du précédent Cabinet d’intéresser d’autres partenaires financiers à l’AT. Mais, à l’époque, le fait de pas encore avoir de Politique, des Plans et des Schémas n’a pas fourni de la matière pour de négociations.

**Conclusions et Recommandations partielles**

Cette action, le PARAT, présente une continuité avec les interventions du PIREDD+ et les autres interventions et une complémentarité avec les actions des autres partenaires de la RDC.

Par ailleurs, avec ses trois (3) volets, le PARAT présente une cohérence interne.

La PNAT est un instrument de négociation avec de potentiels partenaires financiers.

Il est recommandable de toujours rechercher la synchronisation d’un projet avec les autres interventions.

### 2.6.2 Valeur ajoutée de CAFI

**Constat et Analyse**

1. Valeur ajoutée par rapport aux interventions du G.RDC

Afin d’atteindre son Objectif de Développement, l’investissement consentit par CAFI, au titre du PARAT, est mise en œuvre à travers les moyens suivants : (i) la mise en place du Cadre Politique et du Cadre  *Juridique et Réglementaire, (ii) la capacitation du Ministère en charge de l’AT et (iii) la fourniture des outils* de planification territoriale.

La réalisation de ces moyens a été faite par (a) le recrutement des firmes de consultance pour la formulation de la PNAT, de l’Avant-Projet de l’AT, des Guides méthodologiques, (b) l’organisation des différents ateliers participatifs, (c) une assistance Technique destinée au Ministère de l’AT.

Le PARAT, dans ces trois (3) Volets et quatre (4) Résultats attendus a touché plusieurs relatifs au développement du secteur de l’AT financier en RDC.

Le budget actuel du PARAT de 8 millions USD, bien qu’inferieur à la somme de 12 millions estimé lors de la préparation du Projet, est une somme conséquente.

Ainsi, en accordant ce don, la valeur ajoutée de CAFI a été substantielle et permet d’amorcer les réformes dans le secteur de l’AT.

1. Valeur ajoutée par rapport aux interventions des autres partenaires de la G.RDC dans le secteur financier

Présentement, le PARAT est, pratiquement, le seul projet d développement qui contribue aux efforts de développement du G. RDC en ce qui concerne l’AT.

**Conclusions et Recommendations partielles**

La valeur ajoutée de CAFI est, principalement, la mobilisation de ressources financières, techniques et humaines importantes. Etant donné que les ressources fournies sont des dons et non des prêts, les interventions de CAFI n'augmentent pas le fardeau de la dette du pays.

Il est recommandable que souhaitable que CAFI et les autres agences de développement continuent à apporter leur soutien et que CAFI reste un partenaire clé dans le soutien aux efforts de développement et de modernisation du secteur de l’AT pour les années à venir.

### 2.6.3 Revue des risques

**Constat et Analyse**

Dans sa matrice des risques, le ProDoc a identifié onze (11) risques d’ordre politique, organisationnel, stratégique, opérationnel, et financière qui sont revus dans le tableau ci-dessous.

| **Appréciation de la qualité des risques identifiés dans le ProDoc**  **en fonction de la mise en œuvre du PARAT** | | |
| --- | --- | --- |
| **Risque identifié dans le ProDoc** | | **Appréciation** |
| 1 | L’instabilité politique freine la réalisation des ambitions d’AT de REDD+ | Ce risque d’ordre politique était valide en 2015, 2016, 2017. La tension politique était perceptible qu’à un 3ième mandat et à la tenue des élections présidentielles. |
| 2 | Le déploiement des fonctionnaires identifi est retardé ou n’est pas effectué dans les délais nécessaires pour la mise en œuvre du programme. La motivation des fonctionnaires reste basse. | Ce risque d’ordre organisationnel est valide. Il y a eu la mise en place des Divisions provinciales et les fonctionnaires ont été déploiement. Mais sans frais de mutation, sans paiement des salaires, sans équipement et outils de travail et sans frais de fonctionnement.  Il y a un début d’affection du personnel d’AT au niveau des Territoires. Il n’y en a pas encore au niveau local (commune, chefferies et secteurs). |
| 3 | Les tensions et conflits sectoriels relatifs à l’affectation des territoires sont insolvables par le biais des mesures d’arbitrage préconisées par le Ministère du fait de la fragmentation de compétences entre Ministères en matière de cession et affectation des terres. | Bien que théoriquement possible bon à mentionner, ce risque d’ordre stratégique a été jugé peu probable dans le ProDoc.  En effet, le système d’arbitrage fournit un cadre de dialogue et ainsi que celles des négociations. |
| 4 | Le mandat fédérateur du MATUH est remis en question par les institutions, les ministères au niveau central et provincial | Ce risque d’ordre politique était utile à souligner. Mais, le PNSD indique la Vision du pays et les orientations de ses actions de développement.  Les mécanismes de pilotage de réformes d’AT, avec le COPIRAT, fournissent le cadre fédérateur et soutien le MAT. |
| 5 | L’expertise nécessaire pour accompagner le processus d’AT dans ses dimensions techniques, légales et stratégiques est limitée au niveau national mais surtout au niveau provincial. | Ce risque d’ordre opérationnel est valide. Comme mesure d’atténuation, au niveau national, la CAT appui valablement le Secrétariat Général.  Au niveau provincial, l’expérience du PIREDD Oriental qui a pu développer des PDP et SPAT avec des entités locales montre que ce risque est bien moindre. Et, le vrai défi reste les ressources financières et la volonté politique. |
| 6 | Les plans restent lettre morte ou les dispositions d’opposabilité aux tiers ne fonctionnent pas, sous la pression foncière péri urbaine et sectorielle… | Ce risque d’ordre opérationnel est valide. En effet, lors de la visite de terrain dans la Province de la Tshopo, la firme TROPONOS qui a formulé le PDP, et SPAT avec le Plan d’Action a fait savoir le Gouverneur et le Gouvernorat ne se sont pas approprié ses outils de développement provincial. |
| 7 | La complexité du montage institutionnel alourdit le processus au dépends d’une approche pragmatique. | En première analyse, ce risque d’ordre opérationnel est valide. En fait, en soi, le montage institutionnel du PARAT n’est ni complexe ni lourd. C’est un montage classique avec une agence de financement, une entité bénéficiaire, et une agence d’exécution responsable de la mise en œuvre des activités.  Il est vrai que le vrai défi dans la mise en œuvre d’un projet est le temps de réactivité. |
| 8 | Les ressources, notamment en termes de co-financements, ne couvrent pas les besoins nécessaires à la réalisation du programme. | La pertinence de ce risque d’ordre financier n’est pas évidente car le ProDoc du PARAT ne prévoit pas de co-financement pour couvrir les besoins nécessaires à la réalisation du programme. |
| 9 | Les procédures d’achat et de contractualisation du PNUD impactent la mise en œuvre du programme. | Ce risque d’ordre, à la fois, opérationnel et opérationnel est valide.  Les procédures du PNUD ou de la Banque Mondiale pour le PIREDD Maï Ndombe sont lentes et lourdes.  Toutefois, un plan d’achat, de recrutement et de contractualisation permet d’atténuer des effets non désirables. |
| 10 | 2018 étant une année d’élection, selon (i) leur tenue et (ii) leurs résultats, les impacts sur le programme pourraient varier d’une suspension totale ou interruption du processus de renforcement | Ce risque d’ordre politique était valide en 2015, 2016, 2017 et 2018. En effet, il y avait une incertitude quant à la tenue des élections en 2018 et un flou était entretenu.  Toutefois, suite aux pressions intérieures et extérieures en 2018, les élections présidentielles, législatives et provinciales ont été tenues en fin 2018. |
| 11 | Le séquençage des études sectorielles AT ne se fait pas de manière optimale en vue d’informer l’étape diagnostic et analytique du SNAT | Ce risque d’ordre stratégique est valide. Toutefois, comme le dit le ProDoc, « …le processus cyclique adopté pour le SNAT permet d’intégrer les résultats des études au fur et à mesure qu’elles sont disponibles ».  En effet, le processus n’est pas nécessairement séquentiel. |

**Tableau 14: Appréciation de la qualité des risques identifiés dans le ProDoc**

**Conclusion(s) et Recommandation(s) partielles**

De façon générale, vu a posteriori, les risques identifiés lors de la formulation du ProDoc étaient et restent valides et dénotent de la connaissance du pays, du secteur et des projets de développement.

Il est recommandable de toujours identifier les risques et avoir des mesures de mitigations.

### 2.6.4 Qualité du montage institutionnel et fonctionnement du PARAT

**Constat et analyse**

1. Revue du montage institutionnel

A1- Le financement du PARAT est assuré par CAFI à travers le Ministère des Finances qui assure la Maitrise d’œuvre au nom du GRDC.

A2- La mise en œuvre des activités est conduite et cordonnée par le PNUD à tracer son équipe du projet.

A3- Le Comité de Pilotage [COPIL] est l’organe de gouvernance du PARAT. Il est présidé le Représentant du PNUD. Le Comité de pilotage comprend le PNUD, le Secrétariat Exécutif du Fonds National REDD+, et des représentations des entités ou ministères sectoriels impliques. Le COPIL est appuyé par un Comité Technique présidé par le Ministre en charge de l’AT.

A4- Pour sa mise en œuvre, le Conseil d’Administration [CA] de CAFI avait recommandé que le PARAT soit mis en œuvre par le PNUD selon sa modalité DIM [« Direct Implementation » ou Mise en œuvre directe]. La mise en œuvre directe [DIM] est une modalité par laquelle le PNUD assume le rôle d’agence ou de partenaire d'exécution.

Afin de rendre compte de sa mise en œuvre, le PNUD soumet semestriellement et annuellement de « Rapports sur l’état d’avancement du Programme » dans le cadre du Comité Technique de suivi et d’évaluation des Réformes du Ministère des Finances et SE-FONAREDD

A5- CAFI avait demandé que cette Mise en œuvre directe par le PNUD se fasse en partenariat étroit avec le Ministère en charge de l’AT. C’est dans contexte qu’avec l’Addendum au ProDoc, le PNUD entendait renforcer les capacités nationales dans les domaines suivants : (i) leadership national de pilotage du processus de la réforme, (ii) Appui aux PIREDD, (iii) Arrimage du processus AT avec les autres cadres stratégiques de planification [PNSD et PDP] et (iv) Arrimage avec les politiques sectorielles.

A6- Suite à la nature complexe et pointue des éléments techniques, il a été convenu de sous-traiter les études à des firmes spécialisées ou à des experts et conseillers nationaux et internationaux.

A7- Afin d’appuyer le Secrétariat Général, la Cellule d’Appui Technique a été contractualisé avec le Secrétariat Général et mis en place pour appuyer le Secrétariat Général dans son travail avec les firmes spécialisées ou à des experts.

A8- L’Observatoire Nationale de l’Aménagement du Territoire [ONAT] est en charge du suivi du SNAT.

Ce type de montage institutionnel a été observé, sous plusieurs formes, en RDC, Afrique, en Asie et ailleurs et dans les projets financés par les agences des Nations Unies, l’Union Européenne, la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement, la Banque Asiatique de Développement, les coopérations bilatérales (UK DfID, l’Agence Française de Développement, etc.).

1. Fonctionnement du PARAT

Sur le plan programmatique, (i) la revue des rapports de suivi et (ii) les échanges lors de rencontres avec le bénéficiaire, le Secrétariat Général font ressortir que la mise en œuvre des activités du projet se fait de façon adéquate.

Sur le plan opérationnel, les rencontres avec le Secrétariat Général du MAT, la CAT, l’ONAT et le PIREDD+ Oriental se plaignent que les procédures du PNUD sont lourdes.[[28]](#footnote-28)

**Conclusion(s) et recommandations(s) partielles**

Les modalités de mise en œuvre du PARAT est un cadre classique d’exécution de projets de développement.

Les lourdeurs de procédures du PNUD ont été indiqué comme problème.

Il est recommandable que le PNUD adapte certaines de ces procédures aux besoins de fonctionnaires.

### 2.6.5 Performance des partenaires directement impliquées dans la mise en œuvre du PARAT

1. Performance du PNUD

Indépendamment du fait qu’une partie responsable soit choisie ou non, le chef de projet du PNUD est responsable[[29]](#footnote-29) de (i) la gestion de la conduite générale du projet, (ii) de la mise en œuvre des activités en mobilisant des biens et des services, (iii) de la vérification de progrès et de la planification des écarts, (iv) de s'assurer que les changements sont contrôlés et les problèmes résolus, (v) du suivi des progrès et des risques et (vi) faire rapport sur les progrès, y compris les mesures pour relever les défis et les opportunités.

La revue de « Rapports annuels sur l’état Annuel d’avancement du Programme REDD+ » des années 2017, 2018, 2019 et 2020 fait ressortir que le PNUD a bien conduit ses activités. [[30]](#footnote-30)

Equipe du PNUD responsable de la mise en œuvre du PARAT

L’équipe du PNUD directement en charge de la mise en œuvre du PARAT est composée (i) du Chef de projet et (ii) d’une Associée au programme en charge des questions administratives et financières et d’un chauffeur En outre, le PARAT bénéficie de l’appui du bureau pays du PNUD sur le plan stratégique, opérationnel, administratif, financier, logistique ainsi que suivi-évaluation et contrôle-qualité.

Dans la situation actuelle, on peut anticiper une implication plus prononcée et directe du Chef de projet dans la revue des extrants produits par les firmes, les consultants et la CAT, les ateliers et autres activités avant d’ordonner des paiements.

Etant donné la nature, les activités et les besoins du PARAT, le volume et la diversité des rapports et du travail, l’équipe de mise en œuvre du PNUD doit avoir en son sein aux moins deux (2) experts de plus de niveau senior (et voire d’expertise internationale si nécessaire) : (i) un/une spécialiste en Aménagement du Territoire et (ii) d’un(e) spécialiste en environnement, gestion des ressources et forêts

1. Performance du Secrétariat Général à l’AT

Pour sa mise en œuvre, le Conseil d’Administration [CA] de CAFI avait recommandé que le PARAT soit mis en œuvre selon la modalité DIM [« Direct Implementation » ou Mise en œuvre directe] par le PNUD mais en partenariat étroit avec le Ministère en charge de l’AT.

Bien qu’initialement pas prévu, c’est à titre qu’il a été institué des incitations salariales pour le Secrétaire Général et les Directeurs des directions suivantes : (i) Direction Politique, Règlementation et Normes de l’AT, (ii) Direction Inventaire et Valorisation des Ressources Naturelles, (iii) Direction Etudes et Planification, (iv) Direction Gestion Spatiale, (v) Direction des Ressources Humaines.

L’idée était de les permettre d’être impliqués, d’assister et de participer à toutes activités du projet car c’est l’Administration qui devait prendre la relève, l’après projet et la pérennité, Ainsi, ils ont participé au processus de commentaires sur les Termes de Références des firmes, au process de sélection des firmes, diagnostics, à des ateliers et retraites.

Toutefois, selon les recoupements, suite au problème de capacité, leur apport a été faible.

En fait, les besoins de renforcement de capacité du Secrétariat Général sont énormes et sont bien l’objet du Résultat 3 du PARAT : *« Les capacités (techniques, humaines et matérielles) et le leadership de l'Administration centrale et provinciale du Ministère de l'AT sont renforcés pour appuyer le processus de réforme de l'AT ».*

C’est la CAT qui pallie, présentement à ces lacunes. Dans ces conditions, il est nécessaire de procéder à une appréciation de production et de la contribution individuelle du personnel du Secrétariat Général qui perçoit la prime de motivation salariale du PNUD.

Une rencontre récente avec le Secrétariat Général, le Directeur de la Direction Etudes et Planifications [DEP] et le Directeur Administratif [DAF] et Financier et le Directeur XXX, fait ressortir que la DEP est, actuellement[[31]](#footnote-31), en train d’analyser le Plan d’industrialisation du pays et le Plan des Infrastructures.

Lors de cette rencontre le Secrétariat Général a demandé les autres trois (3) Directions : Direction Archives, Nouvelles Technologie de l’Information [DANTIC], Direction Contrôle et Evaluation [DCE] et la DAF) puissent également faire partie du projet. La raison avancée est tous les trois (3) ans, il y a rotation au niveau des Directeurs.

Plus fondamentalement, il est logique que pour le processus de conception, de mise en œuvre et mise à jour du Plan Informatique que la DANTIC soit impliqué dans le projet. La participation et le renforcement de la DCE est nécessaire dans le cadre de renforcement des systèmes de contrôle et d’évaluation interne des activités du Secrétariat Général.

1. Performance de la CAT

La CAT est composée de onze (11) experts qui sont : (i) Chef de Projet, (ii) Expert en Aménagement du Territoire, (iii) Expert en Cartographie et SIG, (iv) Expert en Urbanisme, (v) Experte en Communication, (vi) Expert en Infrastructures, (vii) Expert Forestier, (viii) Expert juriste, (ix) Expert en Informatique, (x) Commis administratif et (xi) Logisticien intendant.

De façon générale, les experts de la CAT ont en commun les deux (2) responsabilités suivantes (a) Appui au Ministre en charge de l’AT et (b) Appui technique au processus d’élaboration des Outils et Instruments de planification de l’AT.

La revue Rapports Annuels sur l’Etat d’avancement du Programme et les rapports, des échanges avec le Secrétariat Général du Ministère de l’AT et la CAT font ressortir qu’*à titre d’exemple*, la CAT, comme requis[[32]](#footnote-32), (a) « participer à la collecte des données par et à la revue de la littérature en vue de dégager un état des lieux de l’AT en RDC », (b) « appuyer l’élaboration et la bonne mise en œuvre du plan global de consultation sur le processus de la reformes de l’AT. Il s’agit des administrations sectorielles et autres groupes des parties prenantes (Organisations de la Société Civile, Autorités traditionnelles, secteur privé, universités », (c) « appuyer le processus de conception, élaboration, et de validation des différents outils et instruments de planification AT (PNAT, Loi-Cadre sur l’AT, SPAT, PLAT, etc.) » (d) « assurer la restitution et la validation technique et politique des outils et instruments de planification de l’AT produits par les firmes spécialisées » et (e) « contribuer à la préparation des ateliers de validation de la PNAT, LAT, SNAT et Guides de consultation par les parties prenantes au processus de la réforme de l’AT ».

Le tableau ci-dessous sur la revue des activités générales de la CAT fait ressortir qu’elle remplit bien et supplée s et à la faible capacité du Secrétariat Général.

|  |  |
| --- | --- |
| **Appui Technique de la CAT au MAT** | |
| **Tâches** | **Observation/Commentaires[[33]](#footnote-33)** |
| Informer / sensibiliser les parties prenantes ainsi que la population congolaise, sur le concept et le processus de la réforme de l’Aménagement du Territoire en RDC | Il y a eu (i) la conception des messages-clés de la campagne de sensibilisation selon les cibles à atteindre, (ii) l’établissement d’une liste des personnalités à inviter, (iii) la proposition de l’agenda et des lieux de la tenue de cérémonie du lancement et (iv) le budget indicatif.  La campagne de sensibilisation sur le concept « Aménagement du Territoire » a été lancée le 30 octobre 2018 au Kempinski Fleuve Congo Hôtel par S.E le Ministre de l’Aménagement du Territoire et Rénovation de la Ville.  Devant la nécessité de susciter l’adhésion et l’implication des parties prenantes, le Secrétaire Général avait organisé une cérémonie de sensibilisation le 15 novembre 2018 à l’esplanade de la FIKIN et un match de football le 17 novembre. |
| Appuyer la planification, la mise en œuvre et le suivi des activités liées au renforcement des capacités du MAT par des consultants ponctuels, suivants : (i) audit organisationnel, (ii) mis à jour de l’organigramme de l’administration de l’AT, (iii) formations de mis à niveau du personnel de l’AT, (iv) observatoire des territoires, (v) cartographie, (vi) atlas de l’AT, (vii) cadres de dialogues et concertation sur l’AT, (viii) guides et pratiques sur les mécanismes de surveillance/régulations portant sur les sauvegardes alignés sur les orientations AT, (ix) etc. | Contribution aux travaux préparatoires à la création de l’Observatoire National des Territoires [ONAT] notamment la mutation de l’UAAT en ONAT.  Participation aux séances de relecture projet de décret portant création de l’ONAT en collaboration avec les membres du Cabinet du MAT, du Secrétariat Général, des experts de l’UAAT et ceux du WRI.  Participation aux séances de relecture du draft 0 du Guide pratiques sur les mécanismes de surveillance/régulations portant sur les sauvegardes alignées sur les orientations AT proposé par WRI. |
| Appuyer le processus de mobilisation des financements complémentaires auprès du Gouvernement et des bailleurs de fonds pour la mise en œuvre de la réforme de l’AT (notes techniques, plaidoyers, lobbying. …) | Il y a eu contribution à la préparation du Plaidoyer auprès des institutions de la République du 7 novembre 2019 ciblant la Présidence de la République et le Gouvernement central au Salon Virunga à l’hôtel Memling par SEM le Ministre de l’AT. |
| Procéder à l’identification des points focaux de l’AT dans les Ministères clés (Plan, Environnement, Urbanisme & Habitat, Agriculture, Mines, Affaires Foncières, Energie & ressources Hydrauliques, Infrastructures, ...) | Au courant du 1ier trimestre de 2020, la CAT avait revu et proposé des amendements au draft des Termes de Référence de l’organisation et du fonctionnement des Groupes Thématiques proposé par le Consultant National en Planification / PNUD.  Il y a des participations aux activités « extérieures » comme la 7ième Edition de la Table-Ronde Multi-Acteurs National sur la Foresterie Communautaires en RDC le 16 et 17 décembre 2019. |
| Mettre en place et assurer le fonctionnement des instances de validation technique (Comité Technique de Suivi du MAT) et politique (Comité de Pilotage) impliquant toutes les parties prenantes de la réforme de l’AT. | Contribution à la rédaction au Décret instituant le COPIRAT adopté en Conseil des Ministres le 18 septembre 2020. |
| **Appui Technique au processus d’élaboration des outils et instruments de planification de l’AT** | |
| **Tâches** | **Appréciation/Commentaire** |
| Participer à la collecte des données et à la revue de la littérature en vue de dégager un état des lieux de l’AT en RDC | Juste après l’installation de la CAT en Juillet 2018, une base de données a été constituée : (i) documents d’orientation stratégique, (ii) Aménagement du Territoire, (iii) Droit foncier, (iv) Foret, (v) Communication et (vi) Cartographe, télédétection et SIG.  Les des données étaient regroupées : (a) Aménagement du Territoire, Usage et affectation des terres, (b) Milieu physique, (c) Exploitation forestière et conservation de la nature, (d) Infrastructure et (e) Agriculture.  Il y a eu un Atelier de restitution de la revue documentaire et de la collecte des données par la CAT le 14 février 2019 au PNUD.  Il y a des missions de consultations des Acteurs Provinciaux avec un Atelier de restitution du 20-21 aux Hôtels Beatrice et Rotana à Kinshasa. |
| Appuyer l’élaboration et la bonne mise en œuvre du plan global de consultations sur le processus de la réforme de l’AT. Il s’agit des administrations sectorielles et autres groupes des parties prenantes (organisations de la Société Civile, Autorités traditionnelles, Secteur privé, Universités | Les Ateliers de Validation et finalisation de la PNAT (15/01/2020) et l’Avant-projet de loi sur l’AT (2020/01/20) au Chapiteau de l’Hotel Pullman ont connu la partticiaption de psu de 200 personnes proveant du Gouvernemenr central, des administrations centrales, des provinces (Gouverneurs et Presidents des Assemblees provinciales), des etablissements publics, du monde des affaires, des organisations de la Société civile, des partenaires technniqus et fianciers, des authorités coutumieres et des organisations represetativves des pleuples pygmees. |
| Appuyer les processus de conception, d’élaboration et de validation de différents outils et instruments de planification de l’AT (politique d’AT, Loi-cadre sur l’AT, SPAT, PLAT, etc.) | Afin d’analyser la Note de recadrage soumise par le AED Consult (PNAT et LCAT) et par STUDI International (SNAT et Guide Méthodologique d’élaboration des SPAT et des PLAT), la CAT a organisé et participé l’Atelier de Recadrage méthodologique tenu à Rotana Hôtel 21 au 23 Novembre 2018.  Il y a eu de contributions aux missions de collecte des données et de consultation des acteurs provinciaux simultanément dans les 26 provinces d’avril à juin 2019. Un atelier de restitution de ces missions a été organisé fin juin 2019. Ce sont les résultats de ces missions qui ont abouti au Rapport de diagnostic et orientations stratégiques validé en octobre 2019.  Du 10 au 12 décembre 2019, la CAT a supervisé l’organisation simultanée dans cinq (5) pools (Kinshasa, Kananga, Goma, Kisangani et Lubumbashi) des ateliers de consultation des acteurs provinciaux sur le draft 0 de la PNAT |
| Contribuer à la préparation des ateliers de validation de la PNAT, LAT, SNAT et guides de consultations par les parties prenantes | Validation et finalisation de la PNAT (15/01/2020) et l’Avant-projet de loi sur l’AT (2020/01/20). La CAT a appuyé les préparatifs techniques et de la modération des séances de synthèses. Il y a au par la suite des séances de travail avec la Société Civile. |

**Tableau 15: Performance de la CAT**

**Conclusion(s) et Recommandation(s) partielles**

Le système de mise en œuvre du projet fonctionne normalement.

La CAT remplit ses responsabilités. Le Secrétaire Général du MAT a indiqué à la MEMP que c’était grâce à la CAT que les extrants ont été produits à jour ont été rendus possible.

Toutefois, il est recommandable que l’équipe du PNUD en charge de la mise en œuvre du PARAT dans cadre du DIM puisse être renforcer d’un (i) un/une spécialiste en Aménagement du Territoire et (ii) d’un(e) spécialiste environnement/gestion des ressources naturelles et protection forestière.

Il est recommandable que la CAT soit maintenue et continue d’être soutenue. Toutefois, il est nécessaire d’une revue de la production de chaque expert sectoriel puisse être conduite.

### 2.6.6 Logique d’Intervention, Cadre Logique et Cadre des Résultats

## 

**Constat et Analyse**

1. Revue de la Logique d’intervention

Le PARAT[[34]](#footnote-34) est la première intervention qui appuie le secteur naissant de l’AT institué le 11 octobre 2016 par la mise en place du Secrétariat Général à l’AT par l’Arrêté N0 CAB.MN/FP/PIIM/CA/MINWBC/071.

Ainsi, le PARAT avec ses trois (3) volets et ses quatre (4) résultats du PARAT, à travées les trois (3) mentionnés au chapitre sur le Pertinence, visent à soutenir et rendre opérationnel le secteur nouveau de l’AT.

Par ailleurs, l’opérationnalisation de ces 3 « I »[[35]](#footnote-35) n’est pas nécessairement séquentielle. L’exemple des PI-REDD et leur antériorité par rapport au PARAT et la production de SPAT, avant la disponibilité des Guides Méthodologiques relatives, dans certaines provinces le prouvent.

1. Revue du Cadre Logique

Tel que conçu, le projet n’a pas de Cadre Logique. Ci-dessous la mission propose, à titre indicatif, un Cadre Logique du PARAT.

| **Cadre logique proposé (à titre indicatif)** | | | | |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Logique d’intervention** | | **Indicateurs Objectivement**  **Vérifiables** | **Sources de Vérification** | **Hypothèses** |
| **Objectif global**  Contribution à la mise en œuvre du PNSD 2019-2023 | | * Augmentation du PIB * Indicateurs PNSD et ODD ; * Indicateurs macro-économiques | * Rapport sur la mise en œuvre de la PNSD ; * Rapports économiques du Ministères d’économie, du Plan et AT, de la Banque Mondiale du FMI, etc. |  |
| **Objectif spécifique**  Développement économique et social harmonieux du pays par la gestion spéciale, l’occupation et de l’utilisation des sols y compris dans les aspects REDD+ | | * Affectation rationnelle des terres ; * Zonage ; * Protection de la forêt ; * Augmentation des revenus des populations locales ; * Respect du REDD. | * Statistiques du Ministère du Plan ; * Statistiques du Ministère de l’AT ; * Statistiques de l’ONAT | * Environnement général propice au développement de l’AT en RDC ; * Pas de détérioration de la sécurité juridique et foncière ; * Financement suffisant de l’AT pour couvrir l’ensemble du pays. |
| **Résultats et Produits** | | PNAT, PPAT ;  SNAT, SPAT ;  Plan simple d’aménagement Environnement intact ou ayant fait l’objet des mesures de compensation | * Etat des lieux * Rapports de suivi ; * Procès-verbaux/rapports des formations, des ateliers, * Rapports du MAT ; * Missions de Monitoring/d’évaluation. * Rapport de l’ONAT. | * Stabilité politique et sociale ; * Performance adéquate de l’entretien routier ; * Les autres secteurs ont leurs politiques sectorielles ; * Réalisation préalable des formations du personnel du Secrétariat Général |
| **Volet 1 : Juridique et Règlementaire** | **Résultat 1 :** La RDC est dotée d’un référentiel juridique et réglementaire |
| **Volet 2 : Institutionnel**  **et Organisationnel** | **Résultat 2 :** la RDC est dotée d’institutions de pilotage, de mise en/// et de concertation de la reforme AT, légales, préformantes et professionnelles  **Résultat 3**: Les capacités (techniques, humaines et matérielles) et le leadership de l'Administration centrale et provinciale du Ministère de l'AT sont renforcés pour appuyer le processus de réforme de l'AT |
| **Volet 3 : Technique** | **Résultat 4 :** Vision commune sur l’affectation de l’espace orientée par les politiques publiques afin de promouvoir croissance inclusive et durable pour faire de la RDC un pays émergeant à revenu intermédiaire |
| **Grandes rubriques d’activités :**  Gestion et coordination du programme  Activités relatives au Volet 1  Activités relatives au Volet 2  Activités relatives au Volet 3  Monitoring, évaluation et Communication | | Moyens :   * Choix des bureaux de consultance et des consultants ; * Réalisation des études ; * Contrôle de la qualité des études ; * Ateliers, séminaires, et autres rencontres * Validation, adoption de la PNAT, de la Loi-Cadre de l’AT, SNAT, SPAT, Guides Méthodologique, Clôture administrative et financière des projets. * Revue régulière de la PNAT, de Loi-Cadre de l’AT, et réparation * Evaluations à mi-parcous et finale, Audit T et financier du Programme | | * Risque : Manque performance du MAT et des moyens pour le MAT, ses Directions provinciales, et des Services techniques au niveau des Territoires et des Communes, Chefferies et Secteurs ; * Budget insuffisant vis-à-vis des activités réelles ; |
| Budget CAFI | | Gestion et coordination du programme : 878 334 USD  Activités relatives au Volet 1 : 589 983 USD  Activités relatives au Volet 2 : 3 187 613 USD  Activités relatives au Volet 3 : 2 656 200 USD  Monitoring, évaluation et Communication : 114 500 USD  IMPREVUS: 50 000 USD  GMS: 523 364 USD | | |
| **Budget Total du Projet** | | **Total CAFI:  8 000 000 USD** | | |

**Tableau 16: Cadre logique proposé (à titre indicatif)**

1. Revue du Cadre des Résultats

Le Cadre des Résultats du PARAT donne les éléments clés suivants :

* + - * les objectifs & résultats attendus ;
      * les indicateurs ;
      * les sources de vérification ;
      * la valeur de référence ou « baseline », et les cibles annuelles ;
      * les méthodes de collecte des données et les risques.

La revue des rapports de suivi montre que ces éléments permettent effectivement de suivre le progrès du Programme.

**Conclusions et recommandations partielles**

Les interventions au titre du PARAT ont une suite logique.

Le Cadre des résultats est bien formulé,

Il est recommandable d’avoir de Cadres Logiques pour distinguer et hiérarchiser les Objectifs Spécifiques, les Résultats et les Produits.

### 2.6.7 Supervision et suivi

**Constat et analyse**

1. Comité de pilotage

Conçu pour être une fois par an (en fin ou en début d’année), le Comité de Pilotage est l’organe de gouvernance du PARAT. Il est co-présidé par le Secrétaire General et le Représentant du PNUD. Il comprend le PNUD, le SE-FONAREDD+, et des représentations des entités ou ministères sectoriels impliques. Le principe est que vu la nécessité de la coordination avec les programmes intégrés et les autres programmes sectoriels, les agences porteuses de ces programmes et leurs unités de coordination soient également invités « afin d’affermir les liens et les synergies entre les programmes différents ». S’il y a nécessité, un Comité de Pilotage extraordinaire si besoin

En son annexe 5, le ProDoc donne les Termes de Référence [TDRs] du Comité de Pilotage. Ses TDRs indiquent (i) ses responsabilités générales, (ii) sa composition générale et (iii) les responsabilités spécifiques.

Au cours de la mise en œuvre du PARAT, le PNUD a pris l’option d’avoir des Comités de Pilotage d’un groupe de ses projets en même temps.

La Mission d’évaluation à mi-parcours [MEMP] a eu accès aux comptes rendus de réunions du Comité de Pilotage du PARAT du 13 avril 2021, de la réunion du Comité de pilotage des programmes « Appui à la réforme de l’Aménagement du Territoire » et « Appui à la Société civile » 21 décembre 2020, du Comité de Pilotage PNUD-Environnement du 20 et 24 Janvier 2020, de la réunion du Comité de pilotage de la composante « changement climatique économie verte [CCEV] du 05 décembre 2017 et de la réunion mixte du Comité Local d’Examen des Projets (CLEP) et du Comité de Pilotage du projet « PARAT » du 07 mars 2017.

En ce qui concerne le PARAT, à titre indicatif et non limitatif, ces comptes rendus montrent, les points à l’ordre du jour ont été, entre autres, « l’examen du DroDoc du PARAT en vue de s’assurer que le dit projet s’inscrit bien dans les priorités nationales et correspond aux préoccupations des bénéficiaires et la revue, la formulation des recommandations techniques et la validation du Plan de Travail Annuel [PTA] 2017 , « le besoin de  renforcer les capacités des services techniques provinciaux en matière d’AT », « la nécessité d’avancer rapidement le processus d’élaboration d’outils et d’instruments AT et la nécessité de prendre en compte les préoccupations de tous les acteurs impliquées dans la réforme », « le PNUD devrait rappeler à l’ordre les firmes d’AT afin d’éviter le non-respect des chronogrammes  dans la mise en œuvre des activités sous leur responsabilité », « le contexte, la justification et la durée de la prorogation de la durée du projet », « le décaissement de la 2ième Tranche », « la nécessité de disposer de ressources afin de maintenir un minimum de fonctionnalité et de participation dans les activités pendant la période d’extension », « Examen et validation de propositions du Plan de travail annuel assortis des « budgets estimatifs» 2021 , « Approbation de la demande d’extension sans coût », «  Approbation de montants et les modalités de décaissement de la 2ième Tranche du financement CAFI », etc.

1. Réunion mixte hebdomadaire MAT-PNUD

A part les rencontres du Comité de Pilotage, à la demande du PNUD comme le Ministre d’AT voulait la mise en œuvre des activités, il a été institué des réunions mixtes hebdomadaires entre le MAT et le PNUD.

La MEMP a revu un échantillon de Procès-Verbaux [PV] du 21/01/2020, du 06/11/2019, du 30/10/2019, du 08/10/2019 et du 01/10/2019.

La revue de cet échantillonnage de PVs de réunions mixtes hebdomadaires montre que les points à l’ordre du jour ont été, à titre indicatif et non limitatif : « lecture et adoption du PV de la réunion précédente », « suivi des recommandations de la réunion précédente », « débriefing sur le déroulement de la retraite de Zongo (du 20 au septembre 2019) », « Etat d’avancement des activités liées à la PNAT et à la CAT », « Atelier de validation du Rapport Diagnostic et orientations stratégiques », « Organisation des séances de plaidoyer auprès des institutions de la République, « planification des tâches et redynamisation des activités des experts CAT et des cadre SG/AT », « Communication du Ministre », « débriefing sur le travail au FONAREDD », « débriefing sur les activités menées en 2019 », « identification des activités à inscrire au PTA 2020 », etc.

1. Suivi

La revue de rapports annuels sur l’état d’avancement du PARAT 2017, 2018, 2019 et 2020 montrent qu’ils contiennent les sections clés suivantes : (i) Etat d’avancement des activités prévues dans le PTBA 2020, (ii) Etat d’avancement des résultats du Programme, (iii) Contribution du programme à l’atteinte des jalons de la Lettre d’intention, (iv) l’évaluation axée sur les indicateurs de performance, (v) Exécution financière, (vi) Gestion participative, (vii) Thèmes transversaux [Gouvernance, Genre, Peuples Autochtones, Respect des normes environnementales et sociales, les sauvegardes], (viii) Gestion des risques, (ix) Difficultés rencontrées et mesures prises, (x) Défis et leçons apprises dans la mise en œuvre du programme.

Le Cadre des résultats permet, effectivement, de suivre l’état d’avancement de la mise en œuvre des activités.

L’autre points fort de ces rapports est l’évaluation axée sur les indicateurs de performance. Par ailleurs, tous les risques identifiés dans le ProDoc sont suivis et leurs mécanismes de traitement indiqués.

Toutefois, quelques fois, ces rapports de suivi ne présentent d’uniformité. Le Rapport 2017 ne donne pas l’exécution financière, les Rapports 2018 et 2019 fournissent des rapports financiers qui sont cumulatifs sur 8 millions $ alors que le Rapport 2020 indique le budget 2020 et sur la base de base de 5 millions $.

**Conclusion(s) et recommandation(s) partielles**

La revue en profondeur de (i) comptes rendus de réunions du Comité Pilotage, (ii) PVs de réunions mixtes hebdomadaires MAT-PNUD et (iii) les rapports annuels sur l’état d’avancement du PARAT fait ressortir que le projet a système robuste de gouvernance et de suivi.

### 2.6.8 Les Sauvegardes environnementales et sociales

**Constat et analyse**

La Loi N° 11/009 du 09 juillet 2011 portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l’environnement en son « Chapitre 3 : Des mécanismes procéduraux » traite :

* Section 1 : De l’évaluation environnementale des politiques, plans et programmes ;
* Section 2 : De l’étude d’impact environnemental et social ;
* Section 3 : De l’audit environnemental
* Section 4 : De l’enquête publique

Ainsi, bien que mandaté par la loi, le PARAT ne prévoit pas aucun mécanisme de prise en ce l’impact environnemental et sociale obligatoire conforment à la législation congolaise en la matière et son budget n’a pas de ligne budgétaire pour ce faire.

Selon les informations reçues, avec l’appui du FONAREDD, des échanges prometteurs ont eu lieu en 2020 entre le MAT et l’Agence Congolais de l’Environnement [ACE][[36]](#footnote-36) sur les procédures et les modalités concrètes de la réalisation de ce travail pour la PNAT et le projet de LAT. Selon les informations reçues, Le PNUD est favorable à la réalisation ces études. Par ailleurs, le MAT a déjà contacté l’ACE pour recevoir les appuis nécessaires.

**Conclusion(s) et recommandation(s) partielles**

Mais, les études sont nécessaires, pratiquement, pour tous les extrants du PARAT : le SNAT, les PPAT, les SPAT, les Plans simples de gestion de terroir, etc.

Le total de ressources financières nécessaires pour ses études est énorme alors que rien n’a été prévu dans le budget du ProDoc actuel pour ce faire.

Il est recommandable de rechercher des ressources conduites les études d’impacts de tous les extrants du PARAT.

### 2.6.9 Approche participative

**Constat et analyse**

1. Approche participative au niveau de la conception

La revue du système d’élaboration et de validation de différents documents, au titre du PARAT, fait ressortir que des efforts humains et professionnels ont été fournis pour avoir un processus participatif et inclusif.

A titre d’exemple, lors du processus d’élaboration et de validation de la PNAT les parties prenantes suivantes ont été représentées, participées et impliquées niveau national que provincial :

* La présidence de la république,
* La primature,
* Les ministères sectoriels clés (Plan, environnement, Agriculture, Affaires Foncières, Infrastructures et Travaux Publics, Mines, Energie, Transport et Voies de Communication, etc. ;
* Gouvernements et administrations provinciales ;
* Les établissements publics (CTR, INS, IGC, ICCN, BEAU, …) ;
* Le secteur privé (FEC) ;
* Les organisations de la société civile (GTCRR, CODELT, DGPA, REPALEF, LINAPYCO, …) ;
* Les partenaires Techniques et financiers (FONAREDD, Norvège, RFN, WRI, WWF, etc.),
* Les agences d’exécution des programmes sectoriels (ONUHABITAT, FAO, et des PIREDD (PNUD, FAO, ENABEL, JICA, BM/PARSA) ;
* Les personnes ressources spécialistes en AT (professeurs d’universités). ;

1. Approche participative lors de la mise en œuvre

Pour sa mise en œuvre le document de la PNAT indique que « *La mise en œuvre de la Politique Nationale d’Aménagement du Territoire suppose l’engagement réel de tous les acteurs concernés*. *C’est un processus multidimensionnel dont la réussite est conditionnée*, entre autre, par « *la mobilisation de tous les acteurs étatiques et non étatiques concernés par l’action sur le territoire, à savoir : la Présidence de la République, le Parlement, le Gouvernement, les Administrations publiques, les Institutions provinciales et locales, les Etablissements et Services publics, le Conseil EconomiqueÉconomique et Social, les Organisations privées d’intérêt économique, les Organisations de la Société Civile, les Autorités coutumières, les Représentants des Communautés locales et des Peuples Autochtones, les Partenaires Techniques et Financiers, etc.* ».

**Conclusion(s) et recommandation(s) partielles**

La revue des Rapports Annuels sur l’Etat d’Avancement du PARAT, les échanges avec le Secrétariat Général à l’AT, le PNUD, le SE-FONAREDD, la CAT, les rapports des rencontres bilatérales entre agences, … et les listes de présences dans les différentes réunions montrent que la rédaction de la PNAT a bénéficié d’un processus inclusif et participatif.

Par ailleurs, il y a une volonté politique apparente pour que les processus AT soient inclusif et participatifs lors de phase de la conception et de celle de la mise en œuvre de la PNAT.

Il est recommandable que la RDC continue de respecter ses propres orientations et ses engagements.

### 2.6.10 Théorie du changement

**Constat et analyse**

Le ProDoc indique, dans son Plan sommaire d’évaluation, qu’« *Une étude analytique sera conduite sur les moteurs de déforestation au cours de la première année du programme. Les données issues de cette étude permettront de suivre et de tester tous les deux ans les hypothèses et principes de la théorie de changement du programme qui s’appuie sur le fait que les paquets d’investissements ciblant les moteurs de déforestation auront pour résultat la réduction de ces moteurs ».*

Ainsi, la fréquence de ces études devait être : une étude exhaustive (2017), Observation (2019) et évaluation (2021).

En ce qui concerne le PARAT, les effets de sa contribution à la réduction de la déforestation ne peut être apprécié que si (i) si tous ses quatre (4) extrants sont produits et (ii) les schémas d’aménagement soient en place à tous les paliers et cela après quelques années.

A ce point de la mise en œuvre du PARAT, le seul extrant produit et mis en application est la PNAT.

A titre indicatif, une proposition de Théorie de Changement pour l’AT est proposée ci-dessous



**Figure 3: Proposition de Théorie de changement pour le PARAT**

**Conclusion(s) et recommandation(s) partielles**

L’étude exhaustive et l’observation respectivement prévues pour 2017 et 2019 n’ont été conduites.

Par ailleurs, les études relatives à la Théorie de Changement se conçoivent mieux lors des évaluations finales et surtout lors des évaluations ex-post.

### 2.6.11 Visite en province

Visite de terrain

1 Province de Mai-Ndombe du 10-15 Avril 2021

La mission de terrain de l’évaluation à mi-parcours du PARAT dans la Province de Maï Ndombe, s’est déroulée du samedi 10 au Jeudi 15 avril 2021. Bien que parallèle, cette mission a fait équipe, dans plusieurs aspects, avec la mission en charge de l’évaluation ex-post du PIREDD Plateau et de l’évaluation à mi-parcours du PIREDD Maï-Ndombe.

L’équipe conjointe était accompagnée par le chargé du Suivi-Evaluation du Programme d’Investissement pour les Forêts [PIF]. Ceci a été l’un des éléments de réussite de la Mission. En effet, le PIF connaissait le terrain, les endroits où les travaux ont été effectués, les Comités Locaux de Développement [CLD] et les défis logistiques (qualité des routes, les bacs, les hôtels, etc.).

Par ailleurs, les deux (2) véhicules 4X4 qui constituaient le convoi étaient conduits par des chauffeurs expérimentés qui connaissaient les routes.

Le trajet a été : Kinshasa-Nganda Mbo par route, traversée de la rivière Kwilu par bac et arrivée à Bandundu Ville, Bandundu Ville – Bendela par route, traversée de la rivière Kasaï par bac, arrivée à Bendela, Bendela – Isaka par route, traversée de la rivière de Kwa et longer la rivière Fimi par bac pour arriver à Nioki. Nioki- Kutu par canot rapide sur la rivière Fimi.

Le retour s’est déroulé de la même manière.

1.1 Samedi, 10 avril 2021

1.1.1 Village de Masiambio, Territoire de Kwamouth

Ayant quitté Kinshasa vers 7H30, l’équipe conjointe est arrivée à Masiambio, Territoire de Kwamouth vers 13H30. Après un moment d’arrêt, une rencontre a eu lieu avec le village et le CLD de Masiambio basés le long de la route.

La mobilisation des membres du CLD et du Chef de village a été facile comme le PIF les avait prévenus.

Les échanges, avec le Chef de Village et les membres du CLD, ont relevé que, bien que le PIREDD Plateau s’est terminé en 2019, le CLD a continué de fonctionner jusqu’à ce jour.

La population a indiqué comme avantage du projet : (i) le revenu issu du fait d’avoir été payé pour les travaux de (re) boisement, (ii) la reforestation avec la réapparition de la forêt, (iii) le fait de voir le gibier réapparaitre.

L’équipe conjointe a, ensuite, visité le site de (re)boisement. Pour le PIF, c’était une réussite de voir les grands arbres d’acacias.

Les populations ont été rappelées que les zones reboisées étaient leurs forêts et pas celles du PIREDD, encouragées d’y planter les arbres fruitiers et à y poursuivre l’apiculture afin de générer des revenus additionnels.

Ici, l’équipe d’évaluation du PIREDD a rappelé aux membres du CLD et aux populations les deux (2) objectifs du projet à savoir : (i) l’amélioration de leurs conditions de vie et (ii) la protection de l’environnement.

La Mission d’évaluation à mi-parcours du PARAT a voulu consulter le Plan de Gestion de Ressources Naturelles [PGRN] du Terroir, formulé avec l’aide du PIREDD Plateau, lequel malheureusement n’était pas immédiatement disponible.

En termes d’aménagement le village était situé le long de la route.

1.1.2 Terroir de Basiala, Territoire de Kwamouth

Vers 16H0, l’équipe conjointe est arrivée dans le Terroir de Basiala où elle était, également, attendue. Les membres du CLD et le Chef du Village étaient là.

A Basiala, aussi, le CLD était toujours opérationnel malgré que le projet se fût terminé en 2019. La dynamique semblait être la même pour Masiambio.

Lors de son intervention, le Chef du Village a remercié le PIREDD pour son investissement dans le terroir, il a demandé une continuité du projet et averti sa population qu’il appliquerait la loi, dans toute sa rigueur, si une personne était arrêtée pour incendie de la forêt.

La population a indiqué que les acacias avaient poussé et a tenu à les montrer. Comme avantage du projet la population a mentionné que les revenus provenant du (re)boisement a aidé le village, qu’il y avait un besoin d’avoir des arbres fruitiers et que certains membres du CLD avaient suivi une formation d’apiculture.

Ici également, l’équipe d’évaluation du PIREDD a rappelé au CVD et aux populations que les deux (2) objectifs du projet étaient (i) l’amélioration de leurs conditions de vie et (ii) la protection de l’environnement.

Suite à la fin tardive de la rencontre au Terroir de Basiala, il a été convenu de faire, plutôt, le Terroir de Lilala, Territoire de Kwamouth, sur le chemin de retour et de continuer directement sur Nganda Mbo. Ceci de manière à traverser la rivière Kwilu avant 20h, heure d’arrêt du Bac, pour atteindre Bandundu Ville.

Toutefois, le convoi est arrivé à Nganda Mbo après 20H00 en début de pluie. Par coup de chance, vers 21H30, il y avait eu un canot rapide qui venait déposer des passagers et rentrer à Bandundu Ville, l’équipe de PIF a vite organisé et a trouvé un arrangement avec son équipage. Ainsi, l’équipe conjointe est arrivée à Bandundu Ville sous la pluie vers 22H00.

1.2 Dimanche 11 Avril 2021

L’équipe conjointe a quitté Bandundu Ville vers 08H30 et traversé la rivière Kasaï par bac. Après Bendela, elle est arrivée au village Konkia vers 11h pour une rencontre avec les populations et le CLD de Konkia, Territoire de Kutu.

L’équipe conjointe a trouvé une population contente qui tenait à parler des acquis du PIREDD Mai-Ndombe notamment une veuve a pu s’acheter une maison, beaucoup d’habitants ont pu construire des maisons en dur et d’autres ont remplacé les toitures en pailles par celles en tôles, et poursuivent leurs travaux de champs, etc.

A la demande de la mission d’évaluation à mi-parcours du PARAT, le CLD a produit son PGRN. Une revue rapide de PGRN fait ressortir qu’il contient des cadres d’occupation des sols en surface essentiellement : l’agriculture, les forêts, les cours d’eau. Mais, ces cartes n’indiquent pas des ressources minières ni le contenu des sous-sols

L’un des avantages indiqués du PGRN et de ces cartes des terroirs est l’élimination des conflits fonciers entre villages. En fait, les cartes des terroirs montrent bien leurs limites.

La population a tenu à montrer à l’équipe conjointe ses réalisations de (re)boisement. L’équipe du PIF a indiqué que le reboisement était devenu plus dense par rapport à sa visite précédente.

Vers 13h30, l’équipe conjointe a poursuivi sa route vers Isaka et traversé la rivière Kwa et longé la rivière Fimi pour arriver à Nioki vers 19H00

1.3 Lundi 12 avril 2012

La journée du lundi 12 Avril a été, entièrement, consacrée aux séances de travail avec les experts du PIREDD+ Maï-Ndombe

1.3.1 09h10 : Séance pleinière

Le travail de l’équipe conjointe a commencé par la session plénière de travail avec la Coordination du PIREDD Mai-Ndombe basée à Nioki [Coordonnateur, Coordonnateur Adjoint, et leurs autres experts sectoriels (AT, Agriculture, Environnement, Infrastructures, Foncier, etc.)

Le Coordonnateur et le Coordonnateur Adjoint ont, respectivement, présenté le PIREDD-Maï-Ndombe, sa mise en œuvre, la collaboration avec les Concessions forestières, et les principaux défis que sont les problèmes de transports dus aux conditions des routes, les procédures lourdes de la Banque Mondiale, l’état dépourvu de la Province/Gouvernorat.

Il a été indiqué que la participation de femmes est retreinte due aux coutumes et est d’environ les 30 % de participation dans les CLD. Toutefois, elle a atteint environ 25 % participation de femmes aux ateliers.



**Photo 1: Séance Pleinière de l’équipe conjointe avec la coordination du PIREDD Maï-Ndombe**

Par la suite, la mission d’évaluation à mi-parcours du PARAT a eu des séances de travail séparées avec (i) le Coordonnateur Adjoint, (ii) l’Experte en charge de de l’AT/SIG et (iii) l’Expert en charge des Infrastructures.

1.3.2 11H00 : Séance de travail avec le Coordonnateur Adjoint

Le Coordonnateur Adjoint a commencé par mentionner la collaboration avec le CONRED pour ce qui est du secteur foncier.

La mission d’évaluation à mi-parcours du PARAT a été informée qu’à la demande du SE-FONAREDD, le PIREDD+ Maï-Ndombe avait financé la participation du Chef de Division Provincial de l’AT de la Province à l’« Atelier Participatif du Guide Méthodologique de Zonage Participatif des Terroirs Villageois et validation de la Légende des Cartes du Plan Simple de Gestion ».

Il y a un Protocole d’accord entre le PIREDD-Maï Ndombe et la Division Provinciale notamment pour la collecte des données et il y a échanges des données sur les terroirs, et les PGRN.

Comme problèmes soulevés, le Coordonnateur Adjoint a indiqué le manque d’équipement et d’un personnel pour l’Aménagement du Territoire au niveau des Territoires et des Secteurs.

1.3.3 12H45 : Séance de travail avec le responsable de AT/SIG

S’agissant de la Division Provinciale de l’AT de la Province de Maï-Ndombe, la responsable AT/SIG du PIREDD Maï-Ndombe a indiqué qu’elle n’a pas de bureau. Le PIREDD a fourni au Chef de Bureau Cartographie un ordinateur, des logiciels et quelques autres équipements.

Il a été indiqué que le PIREDD Maï-Ndombe collabore avec le Ministère de Plan Provincial sur le Plan de développement Provincial.

La responsable AT/SIG du PIREDD a souligné qu’ils sont toujours en attente des Guides Méthodologiques, responsabilité du PARAT.

Lors des échanges sur les PGRN, la mission a fait ressortir que ses cartes se limitent sur l’agriculture, la forêt, …, les eaux de surface et ne contiennent rien sur le sous-sol. Ceci alors que les conflits dans l’utilisation des terres proviennent souvent de la présence des minerais.

La responsable AT/SIG du PIREDD a reconnu que cela était une faille qu’il convient de corriger (par le PARAT par exemple).

1.3.4 14 :00 Séance de travail avec l’Expert Encadreur Travaux Publics

Cet expert Infrastructures a commencé par mettre en évidence les défis logistiques de la mise en œuvre du PIREDD dans la province. : routes en terre, ponts et quais délabrés.

Il a, par la suite, mentionné la construction des bases/sièges (bâtiments de bureau) du PIREDD Maï Ndombe à Kutu, Kiri, Inongo et Oshwe pour le Services Techniques.

Dans la mesure du possible, le PIREDD, dans ses travaux de construction emploie les techniques à haute utilisation de main d’œuvre [HIMO].

1.4 Mardi 13 avril 2021 : Visite à l’Administration du Territoire de Kutu

A la Cité de Kutu, en l’absence de l’Administrateur du Territoire, la séance de travail a eu lieu avec l’Administrateur Adjoint en charge de l’Economie, des Finances et Développement et quelques représentants de la Société civile.

L’équipe conjointe était accompagnée par le Chargé de Suivi-Evaluation du PIREDD Maï- Ndombe.



**Photo 2: Trajet Nioki-Kutu par canot rapide sur la rivière Fimi**

L’Administrateur du Territoire adjoint a commencé par, brièvement, présenter le Territoire de Kutu.

Il a enchaîné en déclarant qu’il ne comprenne pas le choix de Nioki comme siège du PIREDD Maï-Ndombé, alors que la Cité de Kutu est le chef-lieu du Territoire de Kutu.

Il a, par la suite, indiqué que le PIREDD Maï-Ndombe a signé des Protocoles de Collaboration avec (i) l’Administration du Territoire (pour le compte du Ministère de l’Intérieur) et les Services techniques [ST] suivants : (ii) Environnement, (iii) Forêt, (iv) Agriculture et (v) Foncier.



**Photo 3 : L’Administrateur de Territoire Adjoint de Kutu, Chargé des Finances, Economie et Développement**

En ce qui concerne les protocoles de collaboration avec les Services Techniques [ST], la mission d’évaluation à mi-parcours du PARAT a demandé si le Territoire de Kutu a un Agent responsable de l’Aménagement du Territoire.

A cette question, l’Administrateur de Territoire adjoint a répondu « non ». Par contre, la Secrétaire Administrative du Territoire a indiqué qu’un Agent relevant de la Division Provinciale de l’AT a été posté au Territoire se trouverait à Nioki et ne s’est pas encore présenté à Kutu à sa hiérarchie.

L’Administrateur de Territoire adjoint a insisté sur le manque de moyens de transports (routier et fluvial) pour le déplacement en vue de superviser le travail des ST et celui des Conseils Agricole Rural de Gestion [CARG]. 130 PGRN des terroirs ont validé par le CARG.

Par la suite, il a mentionné les retards dans les travaux de la Base de PIREDD à Kutu.

Comme point positif, il a été mentionné, par la Société Civile, la préservation des terres étant donné que le Territoire de Kutu est une zone forestière.

Avec le reboisement, on a fertilisé les sols avec la forêt y compris sans les zones où il y avait la savane et cela a eu comme conséquence l’apparition du gibier là où il n’y avait pas.

Les représentants de la Société Civile ont mis en évidence les besoins de commercialisation des produits locaux et l’accès aux marchés extérieurs ;

L’Administrateur de Territoire adjoint a mentionné la participation à un Séminaire tenu à Inongo sur la délimitation des savanes et des forêts ainsi que la déforestation ;

La visite à l’Administration du territoire à Kutu de l’équipe conjointe s’est terminée au chantier de la Base du PIREDD Maï Ndombe à Kutu.

1.5 Mercredi 14 avril 2021

La journée de mercredi a été consacré, essentiellement, à la collecte des documents et échanges sur des points précis pour compléments d’information avec les experts du PIREEDD.

Après la visite à l’Administration du Territoire à Kutu, la mission d’évaluation à mi-parcours du PARAT a eu une autre séance avec la responsable Experte AT/SIG du PIREDD Maï-Ndombe.

Pour ce qui est du ST AT au Territoire de Kutu, la responsable AT/SIG du PIREDD a indiqué que le Chef de la Division Provinciale de l’AT de la Province de Maï-Ndombe lui avait mentionné qu’un Agent a été bien placé à l’Administration du Territoire à Kutu et que ce fonctionnaire n’avait pas encore rejoint son poste à Kutu.

1.6 Jeudi départ vers Bandundu ville

Sur le chemin de retour, l’équipe conjointe s’est arrêté au Village de Lilala dans le Territoire de Kwamounth de la Province de Mai Ndombe.

Avant d’arriver au Village Lilala, l’équipe conjointe a visité La zone reboisée. Les acacias ont poussé mais, visiblement, il n’y avait pas d’entretien pour ramasser les branches mortes.

Les échanges avec les membres du CLD et les populations on fait ressortir une situation déprimante.

En effet, depuis la fin du PIREDD Plateau, il n’y a pas de réunion du CLD. L’impression est que le CLD est une propriété du PIREDD et la population attend la continuité en vue d’être payé pour les travaux de (re)boisement, « cash for work ».

Par ailleurs, la population est repartie faire ses champs dans la forêt naturelle.

L’expert du PIF a indiqué que dès le départ, ils avaient eu des difficultés à organiser le CLD à Lilala Il a recommandé que ce CLD puisse rencontrer et s’inspirer de l’expérience du CLD de Basiala, situé à quelques kilomètres plus loin le long de la route.

2 PIREED Oriental (Provinces de la Tshopo, de l’Ituri et du Haut Uélé) du 19 au 24 avril 2021

A l’opposé de la mission de terrain du Maï-Ndombe, celle de la zone du PIREDD Oriental était uniquement composée de la Mission d’évaluation à mi-parcours du PARAT.

2.1 Lundi, 19 avril 2021

Après 1h50 de vol, la mission est arrivée à Kisangani vers 14H00. Après les formalités d’arrivée, la mission conduit par le véhicule du PNUD/PIREDD Oriental et s’est rendue directement au siège du PIREED Oriental.

15H15 Rencontre et briefing du Programme Manager sur l’objet de cette mission de terrain.

Les échanges ont porté sur le but et les objectifs à atteindre par la mission et l’appui du PIREDD Oriental jugé nécessaire à cet effet en termes des personnes et entités à rencontrer et de la logistique.

2.2 Mardi, 20 avril 2021

2.2.1 08H30 Séance de travail avec le Programme Manager et la Coordonnatrice Provinciale de la Tshopo

La rencontre a commencé par l’actualité du jour : l’adoption de la motion de censure dirigée contre le Gouverneur de l’Assemblée Provinciale, l’instabilité des animateurs des institutions gouvernementales provinciales et leurs implications sur les actions de développement.

Par la suite, le Programme Manager a présenté de façon générale le PIREDD Oriental : un programme intégré de 33 millions USD d’une durée de 5 ans qui ciblent les 7 moteurs de déforestation dans l’ex Province Orientale (Tshopo, Bas-Uélé et Ituri).

En relation avec l’AT, les points principaux des échanges ont été les suivants :

* Le processus lent au niveau national du PARAT qui a retardé le PIREDD-O dans ses activités d’AT. En effet, les Termes de Référence pour les Plans Provinciaux d’Aménagement du Territoire [PPAT] et les Schémas Provinciaux d’Aménagement de Territoire [SPAT] ont été formulé en Juillet /Août 2018.
* La nécessité du gouvernement national, à travers le Secrétariat du MAT, d’appuyer ses Directions provinciales d’AT qui sont dépourvues de bureaux et de moyens.
* Le financement par le PIREDD des formations, la construction du bâtiment la Division Provinciale d’Aménagement du Territoire et lui a fourni 4 ordinateurs, 4 imprimantes, 4 ondulateurs et 2 motos.
* Le financement par Le PARAT de l’Atelier de Cadrage et d’Harmonisation de méthodologie utilisée par les différents contractant pour la réalisation des SPAT des provinces de la Tshopo, du Bas Uélé et de l’Ituri.
* Lettre d’Accord avec le Division Provinciale du Plan
* 3 schémas provinciaux ;
* 7 Plans d’Aménagement des Territoires ;
* 3 cartes d’utilisation des sols
* Des CLD dans 61 terroirs sur 67 et des Plans d’Aménagement des Terroirs.
* La question de l’avant-projet de loi cadre de l’AT, et de la nécessité d’inclure et d’avoir comme partenaires les Présidents des Commissions en charge de l’AT de l’Assemblée Nationale et du Senat afin de faire avancer son examen et son adoption.
* De la nécessite des rencontres des différents PIREDDs sous l’égide du FONAREDD.
* La suggestion d’une rencontre entre le PIREDD Oriental et l’ONAT.
* Le financement par le PIREDD Oriental de l’Atelier d’harmonisation méthodologique des PPAT et SPAT avec les trois (3) firmes qui avaient conçus pour les comptes des Province de la Tshopo, du Bas-Uélé et de l’Ituri.

Cet atelier avait permis une mise en cohérence en respectant les particularités de chacune de ses provinces.

2.2.2 11H00 Rencontre avec TROPENBOS

Treponbos est la firme qui avait conduit le processus et la formulation du « Schéma provincial d’aménagement du territoire et cartes d’utilisation des terres dans la province de la Tshopo ».

La mission était accompagnée par la Coordonnatrice Provinciale de la Tshopo. Treponbos était représenté par son Directeur de Programme et sa Coordonnatrice Scientifique.

Après l’introduction de la mission, Trepondos a expliqué que le processus suivi. La méthodologie a été une récolte des informations et données, de diagnostic, de la levée des grandes options de développement, etc.) en collaboration avec la Division Provinciale de l’AT.

Ce Schéma a été accompagné d’un Plan d’Action.

En outre, Trepondos a indiqué que la formulation de ce Schéma a été conduite sans les Guides Méthodologiques qui sont encore attendus du PARAT et qu’il s’était tenu un Atelier de Cadrage Méthodologique pour harmoniser les approches utilisées pour la formulation des Schémas dans les provinces de la Tshopo, du Bas-Uélé et de l’Ituri.

Trepondos a souligné que le Schéma n’est pas utilisé par les Autorités provinciales et qu’il est nécessaire que le Gouvernement Provincial s’en approprie et que le document soit largement diffusé en copie physique et en version électronique (PDF).

Comme suggestion/recommandation, Trepondos a souligné la nécessité absolue de l’appropriation du Schéma par le Gouvernement Provincial.

2.2.3 14H15 : Rencontre avec Mme la Ministre du Genre, et ex Commissaire en charge de l’Aménagement du Territoire

En sa qualité de Commissaire de l’AT de la Province, avec rang de Ministre, c’était avec elle que le PIREDD Oriental avait travaillé.

Les échanges avec Mme la Ministre ont tourné autour des acquis, faiblesses et difficultés.

* Comme acquis, Mme la Ministre a indiqué
* qu’au niveau national le PNAT et l’avant-projet de Loi sur l’AT ont été élaborés ;
* le fait que la Province de la Tshopo ait un Schéma provincial d’aménagement du territoire et des cartes d’utilisation des sols. Ainsi, la province pourra partager son expérience avec les autres provinces qui pourraient s’en inspirer ;
* la Division Provinciale de l’AT peut assister les Territoires et les Chefferies/Secteurs.
* Comme faiblesse, la Ministre a indiqué
* le faible degré d’appropriation du Schéma par les Autorités de la Province et ;
* l’instabilité des animateurs du Gouvernement provincial.
* Comme difficultés :
* il y a (i) le manque/sous équipement de la Division Provinciale de l’AT ;
* les besoins de formation de la Division Provinciale de l’AT
* les conflits fonciers.

Comme recommandations, la Ministre a indiqué que (i) l’Etat congolais, et cela a tous les niveaux, s’approprie le processus de mise en œuvre de l’AT et que « l’AT monte en puissance ».

2.2.4 15H25 : Rencontre avec la Division Provinciale de l’Aménagement du Territoire, Province de la Tshopo

La Division Provinciale était représentée par son Chef de Division et (2) deux chefs de bureau.

Le Chef de la Division Provinciale d’AT a commencé par indiquer le bon accueil reçu de la part du Gouvernement provinciale à son arrivée.

Et, il a mentionné sa participation aux ateliers de cadrage méthodologique, cueillette des données, PNAT, avant-projet de Loi Cadre sur l’AT

La mission a été informée du déploiement par le Ministère de l’AT du personnel requis au niveau de la Province de la Tshopo, de ses Territoires, Secteurs et Chefferies.

Au niveau provincial, il y a un Chef de Division et 8 chefs de bureau. La Division a un personnel de 53 unités.

Toutefois, ce personnel a été déployé sans moyen financier, sans frais de fonctionnement et sans outils de travail. Ces fonctionnaires ont des numéros matricules mais ne sont pas mécanisés c’est-à-dire qu’ils ne sont pas payés.

A la demande de la mission, le Chef de Division a répondu que sa formation était la Psychologie/Pédagogie et les deux Chefs de Bureau étaient des agronomes.

La mission a été informée de l’appui du PIREDD reçu par la Division Provinciale (comprenant 4 ordinateurs, 2 motos, des frais de fonctionnement, de la formation SIG) et de la prise en charge de seulement 3 personnes par le PARAT.



**Photo 4 : Bureau de la Division Provinciale de l’AT, Province de la Tshope (et deux chefs de bureau)**

Comme points positifs, la Direction Provinciale a indiqué son appropriation du processus SPAT. Et comme points négatifs : le Plan de Travail Annuel [PTA] non réalisé avec le PIREDD-O, pas de moyens de fonctionnement, nécessité de préfinancement et les procédures du PNUD.

La rencontre avec la Division Provinciale de l’AT s’est achevée par la visite du chantier des bureaux de la Division Provincial de l’AT financés par le PIREDD Oriental.

2.2.4 Mercredi, 21 avril 2021

L’avant midi a été consacré à l’obtention et à la revue des documents

12H30 visite du secteur de Bokumu Nandombe, Territoire d’Ubundu.

Le PIREDD Oriental avait organisé la rencontre avec le Chef du Secteur vers 12h30. Par la suite la mission s’est rendue, avec le Chef du Secteur, au Secteur.



**Photo 5 : L’endroit actuel où siège les Services Techniques du Secteur Bokumu Nandombe, Territoire d’Ubundu, Province de la Tshopo**

Le Chef du Secteur a fait savoir à la mission que lorsqu’il est devenu chef après avoir été dans l’enseignement, il avait réuni sa population pour lui demander que le Secteur soit aménagé et qu’on évite un développement linéaire où les activités sont seulement situées le long de la route principale, axe Bunia, Ituri.

La première visite a été à la pépinière au PK 21 au Village Bangola (Padi, Maïs, arachide, palmier à huile) à l’issue de laquelle la mission a visité le bureau du Secteur, PK 23 et le chantier du nouveau bureau.



**Photo 6 : Bureau de la Division Provinciale de l’AT, Province de la Tshope**

Le CLD a un Plan agricole et des statuts.

Ce CLD a planifié une réunion dans la courant de la semaine comportant à son Ordre du jour les points suivants :

* Ecole (avec la gratuité de l’enseignement primaire, l’école a beaucoup d’élèves. Ainsi, il y a manque des bancs et des salles de classes) ;
* Marché (le secteur a besoin d’un marché pour vendre ses produits) ;
* Le CLD voudrait avoir un local dans les bureaux du Secteur.

Le CLD déplore l’abandon par le niveau national.



**Photo 7 : Le Chef du Secteur de Bokumu Nandombe (en chapeau) et les membres du CLD, Territoire d’Ubundu, Province de la Tshopo**

A la question de la mission, le Chef du Secteur a indiqué qu’il n’y a pas d’Agent AT affecté au Secteur par le Ministère d’AT (à travers sa Division Provinciale).

La mission a achevé la visite au PK 29 où elle a rencontre avec le responsable du CLD où elle a visité la pépinière [cacao, palmier à huile, Café]. Elle est rentrée à Kisangani vers 16h00

2.2.5 Jeudi, 22 avril 2021

Cette journée a commencé par une courte revue des documents et une visite au Programme Manager du PIERDD Oriental.

10H00 départ pour l’aéroport et décollage à 13H30 heure de l’Est, atterrissage à Kinshasa à 14h15, heure de Kinshasa.

### 2.6.12 Problème(s) rencontré(s)

**Constat et analyse**

La non mise à disposition des moyens adéquats et nécessaires aux différents paliers de l’AT est un problème critique qui peut facilement remettre en cause les quelques avancées du PARAT :

* le Secrétariat Général, il y a un besoin criant de bureaux, d’outils et de formations pointues régulièrement;
* les Divisions Provinciales sont « déployées » sans frais mutations, sans moyens et pratiquement abandonnées à elles-mêmes. Son personnel n’est pas payé, n’a pas d’outils de travail et a besoin d’être formé.

Là où il y a les PIREDD, elles reçoivent un soutien qui cible le Chef de Division et à 2 ou 3 chefs de bureau sur 8 environ.

* bien que dans le processus, il n’y a pas encore de service technique d’AT au niveau des Territoires et des communes rurales que sont les Chefferies et les Secteurs.

Comme pour les Divisions Provinciales, il est presque certain que le déploiement de ce personnel au niveau se fasse nominalement et sans moyens de travail.

**Conclusion(s) et recommandation(s) partielles**

Les réformes d’AT en RDC ne sont pas possibles et ne dureront pas sans les institutions pertinentes outillées, formées, opérationnelles et payées aux niveaux national, provincial, des Territoires et des Communes, Secteurs et Chefferies.

Bien que l’expérience internationale montre que les faits relevés ci-dessus soient souvent ceux observés lors d’une première génération d’appui aux réformes sectorielles mais, en RDC, ces problèmes sont généralisés et endémiques.

Ainsi, il est recommandable que, pour tout appui futur aux reformes d’AT que la partie congolaise s’engage à prendre en charge convenablement le personnel en charge d’AT à tous les niveaux ainsi que leur mobilisation.

### 2.6.13 Perspectives

**Constat et analyse**

A son crédit, le ProDoc en son point 182 mentionne que (i) « *Il est utile de rappeler que le présent projet a lui seul résoud toutes les questions relatives à la coordination et aux actions entre les planifications sectorielles et l’aménagement du territoire. Le nombre et la complexité des territoires pour lesquels il est nécessaire d’élaborer des Schémas d’aménagement témoignent de la nécessité d’inscrire ce processus sur 8 à 10 ans pour peu que la volonté politique anime cette démarche et que les moyens financiers, matériels et humains soient mis à disposition. »*

(ii) l’expérience d’appui aux réformes sectorielles [de l’administration publique, de décentralisation et développement local, du secteur bancaire, du secteur sécuritaire (Justice, Police et Armée), du secteur des transports, etc.] en RDC, en Afrique et en Asie montrent qu’il faut plusieurs cycles de projets d’appui pour amener et assoir les changements voulus, et créer les compétences nécessaires.

(iii) En plus, pour les secteurs pour lesquels il fait descendre au niveau local, les besoins d’appui sont énormes.

Le PARAT est le premier projet d’appui au secteur de l’AT, qui vient pratiquement de naitre avec la mise en place enoctobre 2016 pour la première fois dans l’histoire de la RDC d’un Secrétariat Général à l’AT et des Divisions Provinciales en 2020.

Le service technique d’AT sont en train d’être mis en place au niveau des territoires 2021 et il n’y en pas encore au niveau des communes, secteurs et chefferie.

**Conclusions et recommandations partielles**

Le PARAT appui le processus de création du secteur de l’AT et de son cadre de fonctionnement. Sur la base de l’expérience internationale, ce premier cycle d’appui sectoriel est, en lui seul, insuffisant pour assoir à tous les paliers.

S’il n’y a pas de successeur au PARAT, les quelques acquis initiaux font se perdre et les réformes manqueront leur cadre.

Ainsi, il est recommandable que le GRDC recherche l’appui de CAFI et/ou des autres partenaires.

Il est recommandable que CAFI continue son soutien à l’AT en RDC.

# 3 Synthèse, Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces

## 3.1 Synthèse

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Synthèse | | | | | | |
| **Volet du PARAT** | **Pertinence** | **Efficacité** | **Efficience** | **Impact** | **Durabilité** | **Synthèse** |
| **Volet 1 :** LE VOLET JURIDIQUE ET REGLEMENTAIRE |  | | | | |  |
| Résultat 1 : La RDC est dotée d'un référentiel juridique et réglementaire de l'AT pour le cadrage des programmes publics de développement | **Très pertinent** | **Efficace[[37]](#footnote-37)** | **Efficient** | **Impact à court terme faible et plus sensible sur le long terme[[38]](#footnote-38)** | **+/-Probable [[39]](#footnote-39)** | **Succès temporaire[[40]](#footnote-40)** |
| **Volet 2 : Appui Technique aux Marché Financiers** |  | | | | |  |
| Résultat n° 2 : La RDC est dotée d'institutions de pilotage, de mise en œuvre et de concertation de la réforme de l'AT, | **Très Pertinent** | **+/- Efficace[[41]](#footnote-41)** | **Efficient** | **Potentiel d’impact à court terme positifs[[42]](#footnote-42)** | **+/- Probable[[43]](#footnote-43)** | **Succès temporaire** |
| Résultat n°3 : Le MinAT est restructuré et doté de moyens humains et matériels de haut niveau pour renforcer ses capacités et son leadership et appuyer le processus de réformes de l'AT | **Très pertinent** | **Activités relatives en cours[[44]](#footnote-44)** | **Efficient** | **Impact à court terme faible et plus sensible sur le long terme [[45]](#footnote-45)** | **+/- peu Probable[[46]](#footnote-46)** | **Activités en cours** |
| **Volet 3 : Volet « Technique »** |  | | | | | |
| Résultat n°4 : La vision commune sur l’affectation de l’espace est dégagée et oriente les politiques publiques afin de promouvoir une croissance inclusive et durable | **Très pertinent** | **Pas encore produit[[47]](#footnote-47)** | **Efficient** | **Potentiel d’effets positifs à moyen terme** | **Probable [[48]](#footnote-48)** | **Activités à leurs débuts** |
| **Synthèse** | **Très pertinent[[49]](#footnote-49)** | **+/- Efficace[[50]](#footnote-50)** | **Efficient [[51]](#footnote-51)** | **Effets sensibles à moyen et long terme** | **+/- Probable** | **Succès temporaire[[52]](#footnote-52)** |

## 3.2 Forces, Points faibles, Opportunités et Menaces

|  |  |
| --- | --- |
| **Forces** | **Faiblesses** |
| * L’approche globale, transversale et participative du PARAT ; * Le PARAT a une Stratégie de pérennisation de ces acquis ; * Préfinancement du PNUD au cours du 2ième semestre de 2020 ; * Le projet de loi sur l’AT détermine ce qui est réservé à l’AT en termes de la quotité de la rétrocession sur les droits, taxes et redevances et ceux qui sont dus au Trésor à l’initiative du Ministre de l’AT ; * La Cellule d’Appui Technique * Le Cadre des résultats du PARAT * Ressources de contrepartie et autres d’environ 1,35 millions USD mises à la disposition du Secretariat Général à l’AT par le G.RDC. | * Lourdeur des procédures du PNUD ; * Les objectifs spécifiques indiqués dans le ProDoc sont, plutôt, des produits ; * Etudes/politiques sectorielles non conduites avant la formulation de la PNAT Pas de prise en compte du coût de la nécessite des études d’impacts sur l’environnement des livrables (PNAT, LCAT, PNAT, PPAT, SNAT, SPAT, Plans simple de gestion, etc.) pourtant mandaté par le Loi congolaise. * Perte du momentum suite à la disponibilité de la 2ième Tranche de financement. |
| **Opportunités** | **Menaces** |
| * La Vision du pays telle que déclinée dans le PNSD de devenir un pays à revenu intermédiaire et la volonté de sortir de la fragilité ; * La stratégie REDD+ ; * Avec la PNAT, le pays a document d’orientation en matière d’AT ; * L’AT continue d’avoir un Ministère, et voire même est devenu un Ministère d’Etat ; * Soutien de CAFI et des autres partenaires à l’AT ; * Les PIREDD * Abnégation du personnel de CAT et de ceux sous contrats PNUD qui continuent de travailler sans être payé depuis six (6) en attente du financement de la 2ième Tranche. * On sent un enthousiasme pour l’AT dans le pays. | * Caractère démotivant des conditions de travail du personnel du Secrétariat Général, des Directions Provinciales et des Services Techniques tant au niveau central qu’à celui des provinces et entités territoriales décentralisées des Territoires ; * Ressources insuffisantes du PARAT (8 millions sur 12 millions USD) ; * Besoin d’un appui au secteur d’AT sur au moins une génération en matière d’AT ; |

**Tableau 17: Forces, Points faibles, Opportunités et Menaces**

# 4 Leçons apprises, Conclusions et Recommandations

## 4.1 Leçons apprises

La CAT est pièce maitresse dans le processus de mis en place du secteur de l’AT en RDC.

Les conditions de la contractualisation de la CAT à travers par le Secrétariat Général n’ont pas permis de sécuriser les salaires de son personnel comme déjà engagé. C’est une leçon à retenir par le PNUD pour d‘autres arrangements similaires avec la partie nationale et d’autres projets.

## 4.2 Conclusions

L’évaluation en profondeur du projet et de ses activités montre qu’il est plutôt un appui à secteur naissant, l’Aménagement du Territoire[[53]](#footnote-53), que d’un appui à une réforme proprement dite[[54]](#footnote-54).

Le PARAT est jugé hautement pertinent car, dans son ensemble, il permet à la RDC d’opérationnaliser le secteur naissant de l’Aménagement de Territoire[[55]](#footnote-55), les aspects REDD+ de sa stratégie de développement et ses engagements régionaux et internationaux en vue de la protection de l’environnement.

En ciblant à l’Aménagement du Territoire avec son caractère transversal, par le biais de son intérêt pour la forêt, ce financement de CAFI touche à l’un des besoins cruciaux de planification, de modernisation et de développement du pays.

La valeur ajoutée de CAFI est énorme et a permis, principalement, la mobilisation de ressources financières, techniques et humaines importantes au service du secteur de l’AT et de la protection des écosystèmes en concertation avec les populations locales.

A mi-parcours, la revue des Rapports annuels de Suivi de la mise en œuvre des activités du PARAT 2017, 2018, 2019 et 2020 et les recoupements font ressortir que mis à part les activités relatives au Volet 2 : Organisationnel et Institutionnel et son Résultat 3 « Les capacités (techniques, humaines et matérielles) et le leadership de l'Administration centrale et provinciale du Ministère de l'AT sont renforcés pour appuyer le processus de réforme de l'AT » *[comme : Réaliser "l’audit institutionnel et organisationnel" du MAT ; Mettre en place et opérationnaliser le système d'information interne (site Web) ; Mettre en place et opérationnaliser le système d'information externe (plateforme informatique) ; Réaliser des analyses spatiales montrant les pressions sur la forêt et les milieux sensibles]*, toutes les autres activités ont été conduites ou sont en train de l’être.

Pour le Volet 1« Juridiques et Règlementaires », les extrants ont été produits ou sont en train d’être produits.

En ce qui concerne, le « Volet 3 : Technique », la production de extrants relatifs au Résultat 4 est en cours.

En tenant compte du contexte la pandémie et de délai dans la disponibilité de la 2ième Tranche, les activités mises en œuvre sont en train de concourir à l’atteinte des objectifs assignés au PARAT.

Les procédures d’efficience ont été suivies. La préparation du PARAT est basé sur une analyse situationnelle qui a conduit à une analyse de la réponse destinée à soutenir l’AT en RDC. Le Cadre de résultats du PARAT est robuste. La passation de marchés, pour l’achat d’équipements et le recrutement des experts ou des firmes, est basée sur un appel à compétition et est transparent.

Les délais rencontrés dans la mise en œuvre du projet peuvent être regroupés dans les catégories suivantes : (i) délais dus aux processus de recrutement ou d’achat, (ii) délais de nature programmatique c’est-à-dire le temps nécessaire à la recherche de consensus, au processus de validation des rapports des firmes et des consultants, …, (iii) délais causés par l’indisponibilité des ressources financières et (iv) les délais imputables au cas de force majeure et non sous contrôle du projet.

Des mécanismes (ateliers, retraites, etc.) sont en place pour s’assurer et améliorer de la qualité des livrables.

Le taux d’exécution budgétaire est de 100%.

Toutefois, le ProDoc présente les lacunes suivantes : (i) les Objectifs Spécifiques par volet sont, en fait, des produits, (ii) il ne donne pas et ni ne traitre du cadre de collaboration entre le PARAT et les PIREDD sur l’Aménagement du Territoire), (iii) les études des impacts environnementaux et sociaux de chaque livrables n’ont été pris en compte.

L’étude exhaustive et l’observation respectivement prévues pour 2017 et 2019 n’ont encore été conduites.

Par ailleurs, il y a perte de momentum et une certaine démobilisation suite à la non-disponibilité de la 2ième Tranche. En fait, les experts de la CAT et d’autres qui pris en charge par le budget à travers le PNUD n’ont plus été payé depuis janvier 2021.

Les Jalons 2020, le 1ier jalon qui concerne la PNAT a été atteint. Le 2ième jalon qui concerne la production de SPAT n’était pas une responsabilité directe du PARAT mais plutôt des PIREDD. Toutefois, les SPAT ont été produits, au titre du PIREDD Oriental, pour les trois (3) provinces de la Tshopo, de Bas Uélé et de l’Ituri.

Sur la base de l’expérience d’autres projets d’appuis sectoriels, en RDC et ailleurs en Afrique et en Asie, la RDC a besoin d’un appui financier et technique sur une longue période, d’au moins une génération, afin d’asseoir le secteur de l’Aménagement du Territoire.

Le G.RDC vient de poser un geste louable en mettant à la disposition du Secrétariat à l’AT les ressources, 2 347 704 203 FC soient 1 173 852 USDqui lui reviennent au titre de Loi des Finances pour l’exercice 2021 pour son fonctionnement et équipement.

Mais, le vrai défi du pays reste les ressources financières (pour l’achat et le renouvellement des équipements, la mise à jour des logiciels, la revue de la PNAT, du SNAT, des SPAT et de la Loi sur l’AT, et le recrutement des Assistances Techniques) qui sont une contrainte.

L’appui fournit au titre du PARAT et ses acquis ne dureront pas sans les institutions pertinentes (le Secrétariat Général, les Directions provinciales, les Services Techniques aux niveaux des Territoires, Communes, Chefferies et Secteurs) ne sont outillées, formées, opérationnelles et payées.

Bien que le pays possède un mécanisme efficace et transparent de passation des marchés, les produits du PARAT sont moins susceptibles d’être soutenus, principalement en raison de contraintes sur les ressources financières. En fait, le vrai défi du pays reste les ressources financières (pour l’achat et le renouvellement des équipements, mise à jour des logiciels, revue de la PNAT, du SNAT, des SPAT et de la Loi sur l’AT, et le recrutement des Assistances Techniques) qui sont une contrainte.

Par ailleurs, les risques fiduciaires existent.

La CAT et la collaboration avec les institutions universitaires locales, les centres de recherche, les organismes spécialisés gouvernementaux renforcent l’expertise technique locale.

Une mission d’évaluation à mi-parcours n’est pas, nécessairement, le moment idéal pour apprécier l’impact d’un projet « soft ». En effet, l’impacts des appuis sectoriels et aux politiques, de formations, …, se font sentir sur le long terme lorsqu’il y a un appui continu.

Dans la même lignée, les études relatives à la Théorie de Changement se conçoivent mieux lors des évaluations finales et surtout lors des évaluations ex-post.

Toutefois, sur le plan agrégé, il peut être mentionné qu’en ce moment le PARAT (et les PIREDD) est le moteur de mise en place du secteur de l’AT en RDC. Il en fournit les moyens, le cadre intellectuel, l’expertise nécessaire et les réalisations.

Par ailleurs, l’un des effets, de la mise en œuvre de la PNAT, adoptée en mars 2020, est la mise en place de l’Observatoire National de l’Aménagement du Territoire et l’ANATER

La revue des missions de l’ANATER et de l’ONAT fait ressortir que l’ANATER est en charge de la conception et de l’élaboration des outils de planification et les projets relatifs l’AT alors que l’ONAT est responsable du suivi-évaluation, de manière permanente, de l’utilisation et l’occupation rationnelle de l’espace physique du pays conformément aux outils de planification spatiale.

Les risques identifiés lors de la formulation du ProDoc restent valides et dénotent de la connaissance du pays, du secteur et des projets de développement.

Les modalités de mise en œuvre du PARAT sont un cadre classique d’exécution de projets et programmes de développement. Les lourdeurs de procédures du PNUD ont été indiqué comme problème.

La revue des Rapports Annuels sur l’Etat d’Avancement du PARAT, les échanges avec le Secrétariat Général à l’AT, le PNUD, le SE-FONAREDD, la CAT, les rapports des rencontres bilatérales entre agences, … et les listes de présences aux réunions, rencontres ateliers, retraites, …, montrent que des efforts humains et professionnels ont fournis pour que les processus de formulation de la PNAT, de la LCAT, les GM, et des autres livrables soient inclusifs et participatifs.

Le cadre de mise de mise en œuvre du projet à travers le PNUD, le Secrétariat General à l’AT et la CAT fonctionne normalement.

Toutefois, il est évident que l’équipe de mise en œuvre du PNUD doit avoir en son sein aux moins deux (2) experts de plus de niveau senior (et voire d’expertise internationale si nécessaire) : (i) un/une spécialiste en Aménagement du Territoire et (ii) d’un(e) spécialiste en agroforesterie ou en économie / protection forestière.

Il est nécessaire de procéder à évaluation de la production de chacun des douze (12) experts de la CAT.

Dans la même lignée, il convient d’apprécier la production et de la contribution individuelle du personnel du Secrétariat Général qui perçoit la prime de motivation salariale du PNUD.

La revue en profondeur de (i) comptes rendus de réunions de réunions du Comité Pilotage, (ii) PVs de réunions mixtes hebdomadaires MAT-PNUD et (iii) les rapports annuels sur l’état d’avancement du PARAT fait ressortir que le projet a système robuste de gouvernance et de suivi.

## 4.3 Recommandations

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Recommandations** | | | |
| **Recommandations spécifiques au Gouvernement de la RDC** | | | |
| **Recommandation** | | **Entité responsable** | **Timing** |
| 4.3.1 | Mettre en place le cadre institutionnel de la réforme de l’Aménagement du Territoire comme initialement prévu dans le document du projet AT (section arrangement institutionnel) à savoir le COPIRAT et ses organes d’appui (comité technique + secrétariat, etc.) | MAT, PNUD et toutes les parties prenantes car le COPIRAT est multisectoriel/multi-acteur | Avant fin 2021 |
| 4.3.2 | Mettre en place et assurer le fonctionnement d’un cadre de dialogue, concertation, de consultation et de collaboration approprié avec toutes les parties prenantes afin d’échanger et de trouver des consensus sur tous les sujets pertinents de l’AT prévus dans le cadre de la réforme. | MAT, PNUD, SE-FONAREDD | Avant fin 2021 |
| 4.3.3 | Renforcer les capacités du Secrétariat général ainsi que de ses directions et cellules techniques à accomplir leurs missions et tâches afin de garantir la participation, l’appropriation et la pérennisation de la réforme de l’AT (formations, bureaux, mobiliers, matériels roulants, équipements informatiques, frais de fonctionnement, salaires, primes, etc.). | MAT, PNUD | Maintenant |
| 4.3.4 | Implanter, renforcer les capacités et assurer le bon fonctionnement des divisions provinciales de l’AT et Services Techniques AT au niveau des Territoires et Secteurs /Chefferies particulièrement dans les zones d’intervention des PIREDD (formations, bureaux, mobiliers, matériels roulants, équipements informatiques, frais de fonctionnement, salaires, primes, etc.). | G.RDC (et Ministère de de l’AT) | Maintenant |
| 4.3.5 | Prévoir la révision de la PNAT en conformité avec les dispositions réglementaires en la matière |  |  |
| 4.3.6 | Rechercher et s’assurer d’un financement pour d’une 2ième génération d’Appui à l’AT auprès de CAFI et autres partenaires financiers afin de diversifier les sources des financements pour l’AT. | G.RDC (et Ministère de de l’AT, Ministères des Finances, SE-FONAREDD+) | Maintenant |
| 4.3.7 | Entreprendre une étude (de simulation) profonde sur la rentabilité de ressources de l’AT sur la base de ce qui est indiqué dans la PNAT et le projet de loi sur l’AT. | MAT  (Cabinet et Secrétariat Général) | Avant fin 2021 |
| 4.3.8 | S’impliquer pour faire avancer le processus d’adoption et de promulgation du projet de Loi sur l’AT transmis à l’Assemblée Nationale et au Senat (contact, plaidoyer du Ministre de l’AT et suivi permanent au niveau des commissions parlementaires concernées par le projet) | MAT (PARAT et le PNUD, FONRAREDD) | Maintenant |
| 4.3.9 | Capitaliser les expériences, les extrants opportunités offertes par les PIREED dans le processus national d’AT | Secrétariat Général | Au cours de la mise en œuvre du PARAT |
| Provinces |
| ONAT |
| 4.3.10 | Maintenir la CAT | MAT (et le PNUD) | Moyen et long terme |
| 4.3.11 | Identifier les actions prioritaires permettant de poursuivre et de finaliser la phase de la réforme de l’AT en cours. | MAT, PNUD, FONAREDD, CAFI | Maintenant |
|  | Préparer le financement d’une 2ième génération d’appui à l’AT et considérer de prérequis et de corequis | MAT, PNUD, FONAREDD, CAFI | D’ici 2021 |
| 4.3.12 | Implanter des PIREDD ou projets similaires dans toutes les provinces | G.RDC (+SE-FONAREDD) | Dès que possible |
| 4.3.13 | Clarifier les attributions de l’ANATER vis-à-vis de celles déjà conférées à la Direction Politique, Règlementation et Normes d’AT du Secrétariat Général à l’AT | MAT | Immédiatement |
| **Recommandations spécifiques à CAFI** | | | |
| **Recommendation** | | **Entité responsable** | **Timing** |
| 4.7.14 | Libérer la 2ième Tranche | CAFI | Maintenant |
| 4.3.15 | Préparer le financement d’une 2ième génération d’appui à l’AT et considérer de prérequis et de corequis | SE-FONAREDD et CAFI | Maintenant |
| 4.3.16 | Mettre en place un mécanisme adéquat de participation, suivi-évaluation de la réforme de l’AT |  |  |
| **Recommandations spécifiques au SE-FONAREDD+** | | | |
| **Recommendation** | | **Entité responsable** | **Timing** |
| 4.3.17 | Organiser et formaliser une plateforme de rencontre pour échange entre le PARAT et les PIREDD (à laquelle on pourrait considérer d’adjoindre les Directions provinciales d’AT et l’ONAT) et entre les PIREDD | PNUD et SE-FONAREDD+Ministère de l’AT et provinces | Maintenant |
| 4.3.18 | Afin de tenir compte (i) de la durée réelle des consultations publiques sous-estimées dans les chantiers de la réforme de l’AT, (ii) de la nécessité de rattraper de la récupérer le retard accumulé à cause de la COVID-19 et (iii) de la non disponibilité de financement de la 2ième Tranche, il impératif de revoir la durée de la prorogation du projet. | SE-FONAREDD/CAFI, MAT (et le PNUD) | Immédiatement |
| **Recommandations spécifiques au PNUD** | | | |
| **Recommandation** | | **Entité responsable** | **Timing** |
| 4.3.19 | Adapter son fonctionnement, surtout ses modalités de paiements, aux besoins du PARAT et de ses parties prenantes congolaises | PNUD | Immédiatement |
| 4.3.20 | Procéder à une évaluation de chacun des experts sectoriels de la CAT et des Directeurs du Secrétariat Général qui perçoivent la prime de motivation | MAT (avec le PNUD) | Le plus rapidement possible |
| 4.3.21 | Etant donné la rotation de directeurs tous les 3 ans, considérer associer la DANTIC et la Direction Contrôle et Évaluation du Secrétariat Général aux activités du projet | PNUD | Dès possible |
| 4.3.22 | Renforcer la prise en compte des impératifs liés à la préservation/gestion durables des ressources naturelles, particulièrement forestières ainsi que des droits des communautés locales et peuples autochtones dans tous les processus d’AT prévus dans la réforme de l’AT (SNAT, PPAT, PLAT, ….) | PNUD/CAT | Immédiatement |
| 4.3.23 | Renforcer les capacités de l’équipe de coordination & gestion du programme en matière de contrôle-qualité et le suivi-évaluation de tous les processus et livrables attendus de la réforme de l’AT | PNUD | Immédiat |
|  | Renforcer les appuis aux PIREDD | MAT, PNUD | Immédiatement |
| 4.3.24 | Renforcer la la communication et la visibilité du projet AT (bulletin sur le PARAT, site Web, etc.) | MAT, PNUD | Immédiatement |
| **Recommandations pour le futur** | | | |
| **Recommandation** | | **Entité responsable** | **Timing** |
| 4.1.25 | Au-delà de fonds de contrepartie et de ressources pour le fonctionnement normal et l’équipement nécessaire au travail du Secretariat Général et de démembrements, contribuer financièrement aux projets futurs d’appui à l’AT | G.RDC (et Ministère de de l’AT) | Futurs projets |
| 4.1.25 | Etant donné le caractère transversal et multisectoriel de l’AT et les besoins, diversifier ses partenaires techniques et financiers. | G.RDC (Ministère de l’AT) | Futurs projets |

**Tableau 18: Recommandations**

# 5 Liste des documents consultés

1. Appui à la réforme de l’Aménagement des Territoires. Document de projet. Programme des Nations Unies pour le Développement. République Démocratique du Congo. 2017.
2. Addendum au Programme REDD+ (ProDoc). Fonds National REDD+ de la RDC. Programme des Nations Unies pour le Développement. République Démocratique du Congo. 2018.
3. Lettre d’intention Pour la mise en place d’un Partenariat entre Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo [RDC] et l’Initiative pour la Forêt de l’Afrique Centrale [CAFI] sur la mise en œuvre de la Stratégie‐Cadre Nationale REDD+1 de la RDC et son Plan d’Investissement. CAFI et RDC.1
4. Plan d’investissement REDD+ (2015-2020) pour soumission au second Conseil d’Administration de CAFI prévu le 7 décembre 2015 – Novembre 2015.
5. Stratégie de la République Démocratique du Congo Stratégie-Cadre Nationale REDD+. Carbon Forrest Partnership et Programme ONU REDD+, FAO, PNUD, PNUE.
6. Stratégie de la République Démocratique du Congo Stratégie-Cadre Nationale REDD+. Appendices. +. Carbon Forrest Partnership et Programme ONU REDD+, FAO, PNUD, PNUE.
7. Stratégie – Cadre Nationale REDD+ de la République Démocratique du Congo. Carbon Forrest Partnership et Programme ONU REDD+, FAO, PNUD, PNUE.
8. Rapport Annuel sur l’Etat d’avancement du Programme REDD+. 1ier Janvier 2017 au 31 Décembre 2017. Fonds REDD+ de la RDC. Soumis par le PNUD. Comité Technique de suivi et d’évaluation des Réformes. Ministère des Finances. République Démocratique du Congo.
9. Rapport Annuel sur l’Etat d’avancement du Programme REDD+. 1ier Janvier 2018 au 31 Décembre 2018. Fonds REDD+ de la RDC. Soumis par le PNUD. Comité Technique de suivi et d’évaluation des Réformes. Ministère des Finances. République Démocratique du Congo.
10. Rapport Semestriel sur l’Etat d’avancement du Programme REDD+. 1ier Janvier – 30 Juin 2019. Soumis par le PNUD. Comité Technique de suivi et d’évaluation des Réformes. Ministère des Finances. République Démocratique du Congo.
11. Rapport Annuel sur l’Etat d’avancement du Programme REDD+. 1ier Janvier 2019 au 31 Décembre 2018. Fonds REDD+ de la RDC. Soumis par le PNUD. Comité Technique de suivi et d’évaluation des Réformes. Ministère des Finances. République Démocratique du Congo.
12. Rapport Annuel sur l’Etat d’avancement du Programme REDD+. 1ier Janvier 2020 au 31 Décembre 2020. Fonds REDD+ de la RDC. Soumis par le PNUD. Comité Technique de suivi et d’évaluation des Réformes. Ministère des Finances. République Démocratique du Congo.
13. Rapport Trimestriel N0 1. Juillet - Septembre 2018. Cellule d’Appui Technique à la Réforme de l’AT.
14. Rapport Trimestriel N0 2. Octobre - Décembre 2018. Cellule d’Appui Technique à la Réforme de l’AT.
15. Rapport Semestriel N0 2. Janvier -Juin 2019. Cellule d’Appui Technique à la Réforme de l’AT.
16. Rapport Trimestriel N0 3. Juillet - Septembre 2019. Cellule d’Appui Technique à la Réforme de l’AT.
17. Rapport Trimestriel N0 4. Octobre - Décembre 2019. Cellule d’Appui Technique à la Réforme de l’AT.
18. Rapport Trimestriel N0 1-2020. Janvier – Mars 2020. Cellule d’Appui Technique à la Réforme de l’AT.
19. Rapport Trimestriel N0 2-2020. Avril -Juin 2020. Cellule d’Appui Technique à la Réforme de l’AT.
20. Rapport Trimestriel N0 3. Juillet - Septembre 2020. Cellule d’Appui Technique à la Réforme de l’AT
21. Lot 2 : Guides Méthodologiques pour l’élaboration des Plans Provinciaux et des Plans locaux d’Aménagement des Territoires de la RDC. Phase 1 : Sensibilisation -Lancement. Livrable 9 : SIX (6) Sommaires des Guides Méthodologiques. Consortium Studi International – IDEA Consult. Novembre 2019.
22. Lot 2 : Guides Méthodologiques pour l’élaboration des Plans Provinciaux et des Plans locaux d’Aménagement des Territoires de la RDC. Phase 1 : Sensibilisation -Lancement. Livrable 10 : SIX (6) Sommaires des Guides Méthodologiques. Consortium Studi International – IDEA Consult. Novembre 2019. Atelier de Recadrage Méthodologique des processus d’élaboration des outils et instruments de l’AT en RDC. Communiqué final. Kin-Plazza, Kinshasa. Du 21 au 23 novembre 2018. République Démocratique du Congo. CAT. Ministre de l’Aménagement du Territoire et Rénovation de la Ville.
23. Livrable 2 : Rapport Provisoire des diagnostics sectoriels et spat & Orientations globales et préliminaires. Phase 1 : Diagnostic & Orientations. Volume 3 : Pole environnemental Milieu Naturel. Gestion de l’Environnement et de la Forêt. Lot 1 : Schéma National d’Aménagement du Territoire. Studi International & IDEA Consult. Janvier 2020.
24. Avant-Projet de Loi relative à l’AT en RDC.
25. Diagnostic du Cadre Juridique et Institutionnel en RDC. Cellule d’Appui Technique à la Réforme de l’Aménagement du Territoire.
26. Revues Sectorielles. Cellule d’Appui Technique à la Réforme de l’Aménagement du Territoire.

* Élaboration de la PNAT et de la Loi Cadre sur l’AT [LCAT]
* Livrable 2 : Rapport de Diagnostic et Orientations Stratégiques. Consortium Studi International – IDEA Consult. Octobre 2019.

1. Compte rendu des Séances particulières avec les parties prenantes sur la PNAT et la Loi relative à l’AT. **(**Février à Mai 2020).

* Séance de travail entre la CAT et le Centre des Technologies Innovatrices et de Développement Durable [CTIDD] ;
* Séance de travail entre la CAT et la Dynamique des Groupes des peuples Autochtones Pygmées. [DGPA] ;
* Séance de travail entre les Experts du MAT et la délégation du Groupe de Travail Climat REDD Rénové [GTCR-R] ;

1. Compte rendu de la Réunion d’échange du 21 Mai 2020 avec MIAT, FONAREDD, PNUD ET CAFI sur la poursuite du PARAT ;
2. Rapport des travaux d’enrichissement du draft de la PNAT Kinshasa - PNUD/Salle VIP. CAT. Ministère de l’Aménagement du Territoire. République Démocratique du Congo.
3. Prise en compte des Préoccupations des Ministères Sectoriels dans les documents de la PNAT et de l’Avant-Projet de la Loi relative à l’AT. Cellule d’Appui Technique à la Réforme de l’Aménagement du Territoire.
4. Atelier de restitution des Missions de Consultation des Acteurs Provinciaux et Collecte des données sur les problématiques de l’AT en RDC, Kinshasa, le 20 et 21 juin 2019, Hôtels Rotana & Beatrice. Rapport final.
5. Rapport de l’Atelier de validation de la PNAT DE LA RDC. Kinshasa, Le 15 janvier 2020. CAT. Ministère de l’Aménagement du Territoire. République Démocratique du Congo.
6. Rapports des Ateliers de consultations des Acteurs Provinciaux sur la PNAT. (DU 10 AU 12 Décembre 2019). CAT. Ministère de l’Aménagement du Territoire. République Démocratique du Congo.
7. Politique Nationale de l’Aménagement du Territoire. Ministère de l’Aménagement du Territoire. République Démocratique du Congo.
8. Rapport de l’Atelier de validation de l’Avant-projet de Loi Relative à l’AT [LAT]. Kinshasa, Le 22 janvier 2020. CAT. Ministère de l’Aménagement du Territoire. République Démocratique du Congo.
9. Atelier de Recadrage Méthodologique des processus d’élaboration des outils et instruments de planification de l’AT. Du 21 au 23 novembre 2018. Hôtel Kin Plazza Arjaan by Rotana, Kinshasa/RDC.
10. Plan de communication de la réforme de l’Aménagement du Territoire. Draft 0. Cellule d’Appui à l’Aménagement du Territoire.
11. Guide Méthodologique pour la réalisation du zonage participatif des terroirs villageoise et Entités Décentralisées dans le cadre des PIREDD et sur la base des démarches locales de planification existantes. Version validée et corrigée. Secretariat Général à l’AT, Ministère d’Etat, Ministère de l’Aménagement du Territoire. Mai 2021.
12. Cadre et Structures Organiques. Secretariat Général à l’AT, Ministère de l’Aménagement du Territoire. Août 2016.
13. Loi des Finances N0 20/20 du 28 Décembre 2020 pour l’exercice 2021. Ministre des Finances. République Démocratique du Congo.
14. Nomenclature budgétaire de la RDC. Tome 1 : Recettes. Direction de la Préparation et du Suivi du Budget. Secrétariat Général au Budget. Ministère du Budget. Edition 2015. République Démocratique du Congo.
15. Indicateurs clés pour l’aménagement régional. Suivi des objectifs du SDRIF. Institut d’Aménagement et d’Urbanisme. Septembre 2017.
16. Réussir la planification et l’aménagement durables. Les Cahiers Méthodologiques de l’AEU2. Agence de l’Environnement et de la maitrise de l’énergie. Avril 2017. Référentiel d’évaluation des opérations d’aménagement AEU2.
17. Le Guide. Indicateurs de Suivi des SCOts. Bilan de SCoT. DDTM 34. Avril 2016.
18. Programme Régional pour les Zones de Conservation Transfrontières de la SADC (2013). La Communauté de Développement de l’Afrique Australe (SADC).
19. Protocol on Forestry/Protocole de la SADC sur la foresterie. SADC. 2002.
20. Stratégie forestière de la SADC : 2010-2020. Exploiter les forets au profit du Développement économique de la région. Projet final, Février 2010.
21. Améliorer les effets structurants du secteur des ressources minérales dans les pays de la Communauté économique d'Afrique centrale. Politiques environnementales en Afrique centrale. Atelier régional Brazzaville, République du Congo 28 au 30 septembre 2016. CNUCED.
22. Déclaration de Yaoundé. Sommet des Chefs d’Etat d’Afrique centrale sur la Conservation et la Gestion durable des Forêts Tropicales. Mars 1999.
23. Examen et actualisation de la politique générale de la CEEAC en matière d’environnement et gestion des ressources naturelles. Février 2016.
24. Traité relatif à la conservation et à la gestion durable des écosystèmes forestiers de l’Afrique centrale et la Commission des Forêts d’Afrique Centrale [COMIFAC]. Février 2005.
25. Etc.

# 6 Annexes

## Annexe 6.1 : Liste des personnes rencontrées

1. Le Secrétariat Général à l’Aménagement du Territoire a été institué en Octobre 2016. [↑](#footnote-ref-1)
2. Le secteur de l’Aménagement du Territoire n’existait comme tel pour que l’on puisse parler de le reformer. [↑](#footnote-ref-2)
3. En effet, avec ses trois (3) Volets et quatre (4) Résultats, le PARAT une approche globale aux problèmes de développement du secteur de l’AT.

   [↑](#footnote-ref-3)
4. Ce tableau est une synthèse, par la mission d’évaluation, de différents documents et fruit de sa compréhension. [↑](#footnote-ref-4)
5. Budget augmenté de 4 à 8 millions USD [↑](#footnote-ref-5)
6. A époque MATRV [↑](#footnote-ref-6)
7. SADC Protocol on Forestry, October 2002 [↑](#footnote-ref-7)
8. Arrêté Ministériel N0 007/CAB/MIN/AT/CE/OJS/2020 du 05/08/2020 portant transformation de l’Unité d’Appui à l’Aménagement du Territoire « UAAT » en sigle en Observatoire National d’Aménagement du Territoire « ONAT » en sigle. [↑](#footnote-ref-8)
9. Ancien ministère de tutelle de l’AT X [↑](#footnote-ref-9)
10. La même observation a été faite pour le PIREDD Maï Ndombe mise en œuvre par la Banque Mondiale. [↑](#footnote-ref-10)
11. [↑](#footnote-ref-11)
12. Rapport de Suivi 2017 [↑](#footnote-ref-12)
13. Idem [↑](#footnote-ref-13)
14. Rapport de Suivi 2018 [↑](#footnote-ref-14)
15. Selon les recoupements, le ministre de l’époque n’avait pas donné son feu vert sous prétexte que le gouvernement Matata avait interdit de multiplier les structures pour réduire les dépenses de fonctionnement [↑](#footnote-ref-15)
16. Rapport de suivi 2020. [↑](#footnote-ref-16)
17. Financial Management and Implementation Modality – Direct Implementation Modality. Effective Date : 31/12/2016, Version # : 9. UNDP [↑](#footnote-ref-17)
18. Rapport annuel d’activité du PARAT. Période du 1ier Janvier au 31 Décembres 2020. [↑](#footnote-ref-18)
19. Budget reçu du PNUD [↑](#footnote-ref-19)
20. ppp.worldbank.org/public-private-partnership/sites/ppp.worldbank.org/files/documents/Dcret\_10-22%20Manuel%20des%20Procdures.pdf [↑](#footnote-ref-20)
21. Arrêté Ministérial du N0 007/CAB/MIN/AT/CE/OJS/2020 du 05/08/2020 portant transformation de l’Unité d’Appui à Aménagement du Territoire en sigle « UAAT » en Observatoire National d’Aménagement du Territoire « ONAT » en sigle. [↑](#footnote-ref-21)
22. Arrêté Ministérial du N0 001/CAB/MIN/AT/CE/OJS/2021 du 19/01/2021 portant création d’un service public dénommé Agence Nationale d’Aménagement du Territoire « ANATER » en sigle. [↑](#footnote-ref-22)
23. Il y a une confusion totale avec les attributions de la Direction Politique, Règlementation et Normes d’AT du Secrétariat Général. Voir le « Cadre et Structure Organiques », Secrétariat Général, Ministre de l’Aménagement du Territoire, Urbanisme et Habitat. Août 2016. [↑](#footnote-ref-23)
24. (i) Volet 1 « Politique et, Juridique et Règlementaire » visant la mise en place des fondements du cadrage stratégique de l’AT en RDC, (ii) Volet 2 « Institutionnel et Organisationnel » ciblant le renforcement des capacités du Secréterait Général du Ministère en charge de l’AT en vue de la conduite et du dialogue des politiques, de la concertation et la négociation et (iii) le Volet 3 : « Technique » au travers duquel sont élaborés l’ensemble d’outils de planification territoriale nécessaire à la mise en œuvre de la Réforme de l’AT en articulation avec le processus REDD+ ; [↑](#footnote-ref-24)
25. [Résultat 1 : « La RDC est dotée d'un référentiel juridique et réglementaire de l'AT pour le cadrage des programmes publics de développement », Résultat 2 : «  La RDC est dotée d'institutions de pilotage, de mise en œuvre et de concertation performantes et professionnelles », Résultat 3 : « Les capacités (techniques, humaines et matérielles) et le leadership de l'Administration centrale et provinciale du Ministère de l'AT sont renforcés pour appuyer le processus de réforme de l'AT » et Résultat 4 : «  La vision commune sur l’affectation de l’espace est dégagée et oriente les politiques publiques afin de promouvoir une croissance inclusive et durable »]. [↑](#footnote-ref-25)
26. Addendum du ProDoc, page 40. [↑](#footnote-ref-26)
27. [↑](#footnote-ref-27)
28. La mission d’évaluation à mi-parcours [MEMP] a eu à en pâtir. En effet, ses frais de mission pour la mission de visites de terrain dans les zones du PIREDD Maï Ndombe et Oriental ont été rendus disponibles deux (2) semaines après la fin de la mission de terrain.

    Ainsi, la MEMP a eu à préfinancer cette descente sur le terrain. Et ceci n’est pas souvent possible avec les fonctionnaires. [↑](#footnote-ref-28)
29. Modalité DIM (Mise en œuvre directe). [↑](#footnote-ref-29)
30. La revue [↑](#footnote-ref-30)
31. 17 Juin 2021. [↑](#footnote-ref-31)
32. Tâches des Experts de la CAT [↑](#footnote-ref-32)
33. Ces commentaires ne sont pas limitatifs. [↑](#footnote-ref-33)
34. Avec les PIREDD+ [↑](#footnote-ref-34)
35. Voir la section « 2.1.3 Pertinence du PARAT vis-à-vis des besoins de l’Aménagement du Territoire en RDC » de ce Rapport  [↑](#footnote-ref-35)
36. L’Agence Congolaise de l’Environnement [ACE], créé par le Décret n°14/030 du 18 novembre 2014. Elle exerce ses activités sur toute l’étendue du territoire national et est régie par la loi n° 08/009 du 07 juillet 2008 portant dispositions générales applicables aux établissements publics.

    Sa mission, qui constitue son objet social, est de procéder à l’évaluation et à l’approbation de l’ensemble des études environnementales et sociales ainsi que le suivi de leur mise en œuvre et de veiller à la prise en compte de la protection de l’environnement dans l’exécution de tout projet de développement,  d’infrastructures et aménagement, agriculture et élevage, de ressources naturelles renouvelables, de tourisme et hôtellerie, du secteur industriel, de gestion des produits et déchets divers, du secteur minier, des hydrocarbures et énergie fossile ou d’exploitation de toute activité industrielle, commerciale, agricole, foresterie, minière, de télécommunication ou autre, susceptible d’avoir un impact sur l’environnement.  Extrait du site www.ace-rdc.cd/historique-et-mission [↑](#footnote-ref-36)
37. La PNAT a été produite, le projet de loi sur l’AT au Parlement et le draft du Plan de communication a été produit. [↑](#footnote-ref-37)
38. Les appuis aux politiques et cadres légaux et règlementaires ont, généralement, des effets sur le moyen et long terme. [↑](#footnote-ref-38)
39. Le projet de loi sur l’AT prévoit des taxes et redevances relatives à l’AT et il semble y avoir une volonté de changer le visage du pays avec l’AT. [↑](#footnote-ref-39)
40. Succès temporaire suite au besoin de mise à jour et révision des textes légaux, politiques, manuels, guides, etc. [↑](#footnote-ref-40)
41. Le projet du décret du COPIRAT est à la Primature depuis un certain temps. [↑](#footnote-ref-41)
42. La mise en place du COPIRAT sera un pas en avant et aura un effet positif sur le processus de arbitrages dans l’allocation des utilisations des terres. [↑](#footnote-ref-42)
43. Il semble y avoir une volonté politique de mettre en place le COPIRAT et l’opérationnaliser. La poursuite de la réforme permettra de prendre les mesures d’application de la LAT. [↑](#footnote-ref-43)
44. Ce processus est en cours. Des efforts énormes pour soutenir et opérationnaliser le Secrétariat Général. Les Directions Provinciales de l’AT ont été créés et mises en place. Il y a un début de mouvement dans l’installation des Services Techniques au niveau des Territoires. Toutefois, ce déploiement se fait sans doter ses nouvelles unités et des nouveaux services des moyens et d’outils de travail. Ce personnel n’est pas payé. Il y a encore un travail considérable à abattre. Une 2ième assistance sera nécessaire. [↑](#footnote-ref-44)
45. Les appuis de renforcement des capacités ont, généralement, des effets sur le moyen et long terme. [↑](#footnote-ref-45)
46. L’ensemble de l’Administration Publique de la RDC a besoin des moyens et d’outils de travail et des conditions de travail propices à l’épanouissement et au développement ; [↑](#footnote-ref-46)
47. Le processus de production de ce produit est à ses débuts. Rappelez-vous qu’il s’agit ici d’une évaluation à mi-parcours. [↑](#footnote-ref-47)
48. Il y a des signes que le pays veut sortir de la fragilité et amorcer son développement avec la mission d’être un pays à revenu intermédiaire. [↑](#footnote-ref-48)
49. Le PARAT est très pertinent dans chacun de ses volets et chacun des résultats. [↑](#footnote-ref-49)
50. A mi-parcours, la production des extrants est jugée acceptable. [↑](#footnote-ref-50)
51. De façon générale, les procédures d’efficience (Ateliers de cadrage et/ou de recadrage, revue et validation termes de références, de validation des études, des plans rapports, ateliers et autres plateformes de concertation, etc.) sont suivies dans la mise en œuvredes activités ; [↑](#footnote-ref-51)
52. A mi-parcours, le PARAT est en bonne voie et peut être qualifié de succès temporaire. Toutefois, le succès peut être rendu définitif, si le Gouvernement de la RDC assure la continuité et fourni les ressources financières et techniques nécessaires pour la poursuite d’efforts d’AT. Par exemple, que les Directions provinciales, les Services Techniques au niveau des Territoires et des Communes, Secteurs et Chefferies soient payés, formés, équipés et outillé**s**. [↑](#footnote-ref-52)
53. Le Secrétariat Général à l’Aménagement du Territoire a été institué en Octobre 2016. [↑](#footnote-ref-53)
54. Le secteur de l’Aménagement du Territoire n’existait comme tel pour que l’on puisse parler de le reformer. [↑](#footnote-ref-54)
55. En effet, avec ses trois (3) Volets et quatre (4) Résultats, le PARAT une approche globale aux problèmes de développement du secteur de l’AT.

    [↑](#footnote-ref-55)